

les cahiers de l'animation

20

INSTITUT NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE

L'Institut National d'Éducation Populaire est un établissement public qui dépend de la Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-Éducatives du Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs. Il contribue au perfectionnement de ceux qui, à titre bénévole ou professionnel, exercent des fonctions importantes dans l'animation. Il organise des stages de formation et de perfectionnement, des journées d'études, des colloques nationaux et internationaux sur les problèmes de Jeunesse, d'Éducation Continue, de Loisirs et d'Animation.

S'adresser pour le calendrier des activités à M. le Directeur de l'Institut National d'Éducation Populaire - Bureau des Stages et de la Formation.

L'Institut National d'Éducation Populaire édite 3 séries de «Documents de l'I.N.E.P.» :

Série I : Documentation

Série II : Études et Recherches

Série III : Documents iconographiques

Le Département des Études, de la Recherche et de la Documentation de l'Institut National d'Éducation Populaire a été créé en 1971 pour contribuer à la qualification des activités socio-éducatives par la diffusion d'études et de recherches théoriques et appliquées sur la formation à l'animation et sur l'animation. Le Département des Études, de la Recherche et de la Documentation édite une revue : «Les Cahiers de l'Animation». Cette revue entend être l'instrument d'échanges et de liaisons entre chercheurs, experts, formateurs et créateurs socio-culturels.

Pour l'achat des «Documents de l'I.N.E.P.» et l'abonnement aux «Cahiers de l'Animation» (4 fois par an - 80 pages), s'adresser à l'Institut National d'Éducation Populaire - Service des publications. Tél. : 958 49 98.

Le service de documentation de l'I.N.E.P. est ouvert aux chercheurs, formateurs, experts et animateurs du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, et le samedi de 9 h à 12 h.

Directeur de la publication : A. Delsol

Directeur de la rédaction : R. Labourie

Rédactrice en chef : G. Poujol

Secrétaire de rédaction : A. Dozol

Rédaction : P. Besnard, M. Boulanger, A. Chazalotte, J.F. Chosson, R. Dujardin, P. Gallaud, G. Gentil, C. Guèrin, C. Huet, C.G. Krishnan, R. Lachat, J. Le Veugle, I. Lochard, F. de Manoel, B. Miegé, B. Sachs, M. Simonot, N. des Ylouses, G. Zarate.

Maquette de la couverture : M. Violette.

Sommaire

Augustin GIRARD

Les politiques culturelles communales : une compétence nouvelle 1

Jean-Luc DURNEZ, Jean-Paul MIROUX

Adolescents et personnes âgées dans un centre de vacances :
« Les Tréteaux d'un temps » 15

Bernard CORNET

Une action de préanimation : « Quartier La ROUSSE à MIRAMAS » 25

Annie OBERTI

La qualité des émissions de radio et de télévision pour les jeunes 35

Le fonds d'intervention culturel 39

INFORMATIONS

- **Vie associative** : L'U.F.C.V. à livre ouvert — Un jeu-concours de l'U.F.C.V. — La majorité à 16 ans dans les associations — Lu dans la presse 53
- **Formation et animation** : Esquisse d'un bilan des M.E.P. dans les villes nouvelles et dans les Z.U.P. — L'école et l'action culturelle — Améliorer la formation des responsables et faciliter l'encadrement des activités éducatives de loisirs 58
- **Audio-visuel et animation** : La vidéo, un nouveau circuit d'information — Audio-visuel et formation continue (Jacques OPPENHEIM) 66
- **Animation et vie locale** : L'animation des villes — L'animation sociale et culturelle de la commune 73
- **Informations générales** : Multi-média et animation locale — Les loisirs des adolescents 78
- **Notes documentaires** : Analyses d'ouvrages, études 81

INSTITUT D'ETUDE DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL

INSTITUT NATIONAL
D'EDUCATION POPULAIRE

**FORMATION DES JEUNES ET DEVELOPPEMENT
EN AFRIQUE NOIRE
12-14 octobre 1978**

Les formes d'éducation des jeunes hors du cadre scolaire traditionnel se multiplient actuellement en Afrique Noire. Elles sont le fait d'organismes variés qui se donnent des objectifs multiples :

- Donner une éducation aux jeunes qui ont été ou non scolarisés de façon traditionnelle en intervenant dans les domaines de l'alphabétisation et de l'acquisition de connaissances techniques, pratiques.
- Intégrer la formation et l'insertion sociale du jeune dans son milieu à travers une structure de production.
- Contribuer, en liaison avec des Organismes spécialisés d'encadrement agricole, à l'augmentation substantielle des ressources et à la mise au point de technologies appropriées visant à épargner la pénibilité des travaux aux hommes et aux femmes.
- Redonner la possibilité et l'envie de vivre en milieu rural, de recréer un tissu social à la ville et à la campagne.
- Préserver et améliorer l'écosystème.

La réalisation de ces objectifs s'effectue par la mise en œuvre de moyens financiers, techniques, humains extrêmement variables, où la tradition et l'innovation se côtoient.

Il est possible aujourd'hui de dresser un bilan partiel de ces actions. Quelles perspectives ces actions laissent-elles entrevoir? Peut-on aujourd'hui conserver les mêmes objectifs, ou n'est-il pas nécessaire de donner de nouveaux buts à la lumière des réussites et des échecs, à partir d'une analyse à la fois plus globale de la société, et plus proche des problèmes immédiats des jeunes, dans les quartiers urbains et dans les villages? Ces questions se trouveront posées au cours des journées d'études sur la formation des jeunes et le développement en Afrique Noire, du 12 au 14 octobre 1978 à l'INSTITUT NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE.

*En cas d'utilisation des articles publiés dans cette Revue
prière d'informer le DERD-INEP, 78160 Marly-le-Roi.*

COLLECTION DOCUMENTS DE L'INEP

ABONNEMENT 1978 A LA REVUE "LES CAHIERS DE L'ANIMATION"

Tout abonnement part du 1er janvier de l'année de règlement.

Le montant est de 60,00 F (quatre numéros) pour la France

et de 70,00 F pour l'étranger.

Prix du numéro : 20,00 F

Pour vous abonner, remplir le bulletin ci-dessous et **le joindre** à votre chèque postal (3 volets) ou chèque bancaire à l'ordre de

— M. l'Intendant de l'I.N.E.P

Précisez si vous désirez auparavant une facture en plusieurs exemplaires. Ne manquez pas de rappeler l'objet du règlement, le nom et l'adresse de la (ou des) personne (s), abonnée (s), **lors de ce règlement.**



BULLETIN D'ABONNEMENT AUX "CAHIERS DE L'ANIMATION"
(à retourner à : Service des Publications - I.N.E.P. - 78160 Marly-le-Roi)

Adresse du destinataire :

Envoi de la facture en exemplaires à :

Nom : M.Mme.Mlle

Nom

Profession :

N° : Rue :

N° Rue :

Code postal :

Code postal :

Ville :

Ville :

Pour la France :

Chèque ou virement postal (3 volets) à l'ordre de M. l'Intendant de l'I.N.E.P.

Nombre d'abonnement(s) souscrit(s)

N'envoyez pas votre chèque à votre C.C.P. mais joignez-le à ce bulletin. Merci.

Pour l'étranger :

Chèque en francs français à l'ordre de M. l'Intendant de l'I.N.E.P.

N.B. Les mandats internationaux ne sont pas acceptés. **Joindre dans tous les cas le chèque au bulletin.** Pour les règlements sur facture, rappeler l'objet de l'abonnement, le nom, l'adresse de la (ou des) personne (s) abonnée (s) au moment du règlement, le nombre d'exemplaires à envoyer.

BULLETIN DE COMMANDE DES DOCUMENTS DE L'I.N.E.P.

Institut National d'Education Populaire Service des Publications - 78160 MARLY-LE-ROI

NOM (en capitales) Prénom

Profession

Adresse

.....

Commande les "Documents de l'I.N.E.P." suivants :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Frais 3,00 F

Total

Chèque (postal ou bancaire) à l'ordre de M. l'Intendant de l'I.N.E.P. à joindre à ce bulletin

A facturer en exemplaires.

Adresse du destinataire

Envoi de la facture à

Nom : M. Mme. Mlle.

Nom :

Profession

.....

N° : Rue :

No : Rue :

Code postal

Code postal :

Ville :

Ville :

.....

.....

SERIE ETUDES ET RECHERCHES

- I DROUARD (H.), LABOURIE (R.), OBERTI (A.), POUJOL (G.).—
Le public d'une institution de formation socio-éducative. Profils so-
ciologiques, attitudes à l'égard de la formation, opinion à l'égard du
secteur socio-éducatif (Enquête de l'I.N.E.P. 1970-71).— 1973
108 p. 15 F.
- IV TITMUS (C.).— Les problèmes de l'éducation permanente en France
et en Grande-Bretagne.— 1972 8 p. 5 F.
- IX GELIN (J.).— Evaluation d'une formation : Représentations et atti-
tudes chez des animateurs professionnels en formation longue.— 1973
53 p. 15 F.
- XIII GELIN (J.), VAN DEN BUSSCHE (C.).— Une certaine pratique de la
photographie dans l'animation. Profils et aspirations des photographes
animateurs. Le photographe et son modèle. A propos de la forme en
photographie.— 1975 71 p. 15 F.
- XV GUERIN (C.).— Etudes sur le C.A.P.A.S.E.— 1975 97 p. 15 F.
- XVII OBERTI (A.), GELIN (J.), DROUARD (H.).— Quelques animateurs
municipaux et leur municipalité.— 1975 68 p. 15 F.
- XIX POUJOL (G.), ROMER (M.).— Les stagiaires des centres de formation
professionnelle d'animateurs.— 1976 50 p. 15 F.
- XX TITMUS (C.).— L'éducation des Adultes et l'éducation communautaire
en Grande-Bretagne.— 20 F.
- XXI Eléments pour l'histoire de l'Education populaire. Actes du Colloque
I.N.E.P. d'avril 1975.— 1976. 140 p. 20 F.
- XII HERRMANN (Jean).— L'espace d'interaction. Notes pour une topo-
logie des lieux d'animation.— 1974 131 p. 20 F.
- XXIII HERRMANN (Jean).— Entre la lyre et le compas. Notes pour une
scénographie de l'espace ludique.— 150 p. 30 F.

SERIE DOCUMENTATION

- VIII GUIRONNET (R.).— Matériaux audio-visuels pour la formation socio-
éducative. — Catalogue sélectif 3^e édition 1978 tome I 260 p. 20 F.
- XXII 2^e édition 1978 tome II 208 p. 20 F.
- XVI POUJOL (G.), DOZOL (A.).— La formation aux carrières socio-
éducatives. Les établissements de formation professionnelle d'animateurs.
6^e édition 1977. Cahiers de l'animation, hors série. 96 p. 20 F.
- XXIV SACHS Bertrand.— Les centres d'information pour les jeunes.
Conception - Fonctionnement - Financement.— 1977 20 F.

CULTURES POPULAIRES**Actes des Journées d'Etudes, I.N.E.P., décembre 1977**

L'Institut National d'Education Populaire a réuni des praticiens, des chercheurs et des animateurs préoccupés par la persistance ou l'apparition de modèles culturels différents de ceux proposés par les communications de masse ou le système éducatif ; c'est-à-dire, toutes les formes de cultures de minorités : locales, ethniques, religieuses ou sociales.

Le texte des interventions sera disponible au début de l'année 1979.

Se renseigner :

Institut National d'Education Populaire
Service des Publications
78160 Marly-le-Roi
958-49-98

ÉLÉMENTS POUR L'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE**Actes du Colloque I.N.E.P. d'avril 1975****Document de l'I.N.E.P. n° XXI 1976, 140 p.**

En organisant des journées d'information sur l'histoire de l'éducation populaire, l'Institut National d'Éducation Populaire a voulu s'adresser aux animateurs socio-culturels comme aux experts et aux chercheurs qui s'interrogent sur la signification et le développement de «l'animation». Il a voulu souligner que les changements introduits depuis 1955 par le développement des équipements, des institutions, des professions socio-culturelles ne sauraient laisser ignorer une longue continuité d'expériences passées.

Ce document est essentiellement constitué par les témoignages de ceux qui ont été les acteurs de l'éducation populaire depuis 1936, et par les réflexions de ceux qui sont profondément engagés dans la vie des associations et des institutions actuelles.

Ce document, intitulé «Éléments pour l'Histoire de l'Éducation Populaire» est le **XXIème** document de l'I.N.E.P.

On peut se le procurer en adressant 20 + 3 F à M. l'Intendant de l'I.N.E.P. par chèque postal ou bancaire.

Institut National d'Éducation Populaire
Service des Publications
78160 Marly-le-Roi
958-49-98

MUNICIPALITÉS ET CULTURE

Les politiques culturelles communales : une compétence nouvelle

La vie culturelle est quelque chose qui se sent et qui se travaille au niveau local (1). On assiste, depuis une dizaine d'années, à une sorte d'explosion des besoins culturels, besoins encore mal définis, mais qui font désormais dire aux gens que ce qui touche à leur niveau de vie est important, mais ce qui touche à la qualité de leur vie l'est encore plus. Pour eux, le plus important des beaux-arts, c'est l'art de vivre : le besoin d'une vie autre, d'une vie meilleure, n'est-ce pas finalement le besoin d'une vie culturelle plus pleine ?

LE PAYSAGE CULTUREL DE LA FRANCE

La demande culturelle est aujourd'hui beaucoup plus foisonnante qu'autrefois, plus insistante, provenant non plus seulement des notables mais de toutes les couches de la population, de toutes les catégories d'âge, de tous les groupes sociaux. Elle s'étend jusqu'à ceux qu'on appelle parfois les exclus du développement : personnes âgées, travailleurs migrants, et handicapés. Nombreux sont ceux qui souhaitent aujourd'hui avoir accès à ce qui était autrefois réservé à une élite.

Au-delà de la minorité des professionnels et des amateurs éclairés

Dès qu'on parle de politique culturelle, c'est d'un fait de démocratisation culturelle dont on parle : il ne serait pas imaginable que l'argent de l'Etat, l'argent des contribuables soit dirigé vers la culture si ce n'était pas pour que cette culture déborde des milieux de l'élite, ou des cerveaux des professionnels, pour devenir accessible à une majorité.

La difficulté est que pour l'heure les problèmes de culture n'intéressent qu'une double minorité : celle des professionnels qui la fabriquent (hommes de théâtre, peintres, musiciens, cinéastes qui représentent quelques milliers de personnes), et celle des amateurs éclairés qui sont depuis longtemps les privilégiés de la culture, de l'instruction et souvent aussi de la fortune. Quand on organise des expositions à Paris, on sait très bien que l'on s'adresse à un public qui varie entre 30 000 et 60 000 individus ; il faut de grandes expositions comme « Picasso », « Toutankhamon », pour que l'on touche une autre caté-

(1) Texte d'une conférence donnée à la 19^{ème} session des conférences d'enseignement supérieur d'administration municipale (Association des Maires de France).

**Pratiques culturelles dans les communes
(sur 100 habitants de chaque catégorie d'agglomération)**

	PROVINCE				PARIS
	communes rurales	villes de - de 20 000 hab.	de 20 000 à 100 000 hab.	+ de 100 000 habitants	
I. Assistance à des activités culturelles au moins 1 fois par an :					
. théâtre	3 %	7 %	13 %	15 %	33 %
. concert de grande musique	3 %	7 %	6 %	10 %	16 %
. concert de pop music ou de jazz	2 %	5 %	4 %	8 %	18 %
. cinéma	33 %	48 %	52 %	62 %	83 %
. bal public	29 %	29 %	21 %	24 %	16 %
. spectacles de danses folkloriques	9 %	16 %	10 %	15 %	8 %
. match sportif	22 %	30 %	22 %	18 %	11 %
. fête foraine	52 %	61 %	48 %	41 %	24 %
. cirque	8 %	14 %	12 %	12 %	10 %
. musées	26 %	30 %	38 %	33 %	41 %
. monuments historiques	18 %	22 %	30 %	31 %	45 %
II. Pratiques culturelles à domicile :					
. vision quotidienne de la télévision	69 %	68 %	70 %	62 %	54 %
. lecture de livres (au moins 5 livres par an)	38 %	51 %	60 %	66 %	77 %
. écoute de disques (au moins 1 fois par mois)	36 %	47 %	48 %	54 %	61 %
III. Participation à des activités « amateurs » :					
. pratique de la musique ou du chant avec une organisation (fanfare, orchestre, groupe folklorique, etc.) ou avec des amis	4 %	6 %	4 %	6 %	6 %
. pratique d'une activité littéraire ou artistique (poésie, peinture, sculpture, poterie, reliure, danse classique ou folklorique, etc)	6 %	8 %	12 %	15 %	20 %
. participation à des associations culturelles ou artistiques	4 %	3 %	8 %	7 %	7 %
IV. Estimation par les habitants des possibilités de se cultiver et de pratiquer les activités de leur choix :					
. beaucoup	2) 11 %	2) 20 %	11) 37 %	14) 49 %	43) 65 %
. assez	9) 11 %	18) 20 %	26) 37 %	35) 49 %	22) 65 %
. peu	14 %	19 %	24 %	25 %	12 %
. pratiquement pas	66 %	44 %	19 %	16 %	7 %
. n'ont pas répondu	9 %	17 %	20 %	10 %	16 %

gorie de public. Et même alors, on n'a pas encore effleuré la majorité de la population en région parisienne ni surtout, bien entendu, en province ; or, qui dit : « démocratisation culturelle » dit son corollaire : « décentralisation culturelle ».

Comment faire pour que les intérêts d'une minorité, celle des hommes de culture, deviennent la préoccupation de la majorité, des élus, qui votent les crédits ? Tel est le problème d'une politique culturelle locale. Décentraliser, c'est aussi faire en sorte qu'au niveau des assemblées locales, il y ait suffisamment de motivation culturelle, de prise de conscience des problèmes de la qualité de la vie, pour que les élus sentent la nécessité d'affecter une part plus grande des ressources à l'action culturelle.

La Comédie Française et le Louvre dans chaque département ?

Dans tous les pays d'Europe, la préoccupation primordiale des responsables des politiques culturelles est maintenant la décentralisation. Parce que les princes vivaient dans les capitales, les grandes institutions culturelles s'y trouvent aujourd'hui et les créateurs s'y rassemblent. En 1960, le public provincial ne disposait guère que de « tournées » rares et stéréotypées : il n'était pas au contact du feu de la création.

C'est pour trouver une solution à ce problème qu'André MALRAUX lança les « Maisons de la Culture ». Chaque département français, espérait-il, aurait un jour sa Comédie Française et son Louvre... Il est bon d'avoir des mythes pour avancer, et celui-ci a été productif dans la mesure où il a permis de construire un petit nombre de grandes Maisons de la culture, ainsi que des « centres d'action culturelle », plus petits et plus nombreux, qui permettent d'offrir au public provincial le même niveau de qualité artistique que dans la capitale.

La vie culturelle d'une ville dépend étroitement du nombre de ses habitants

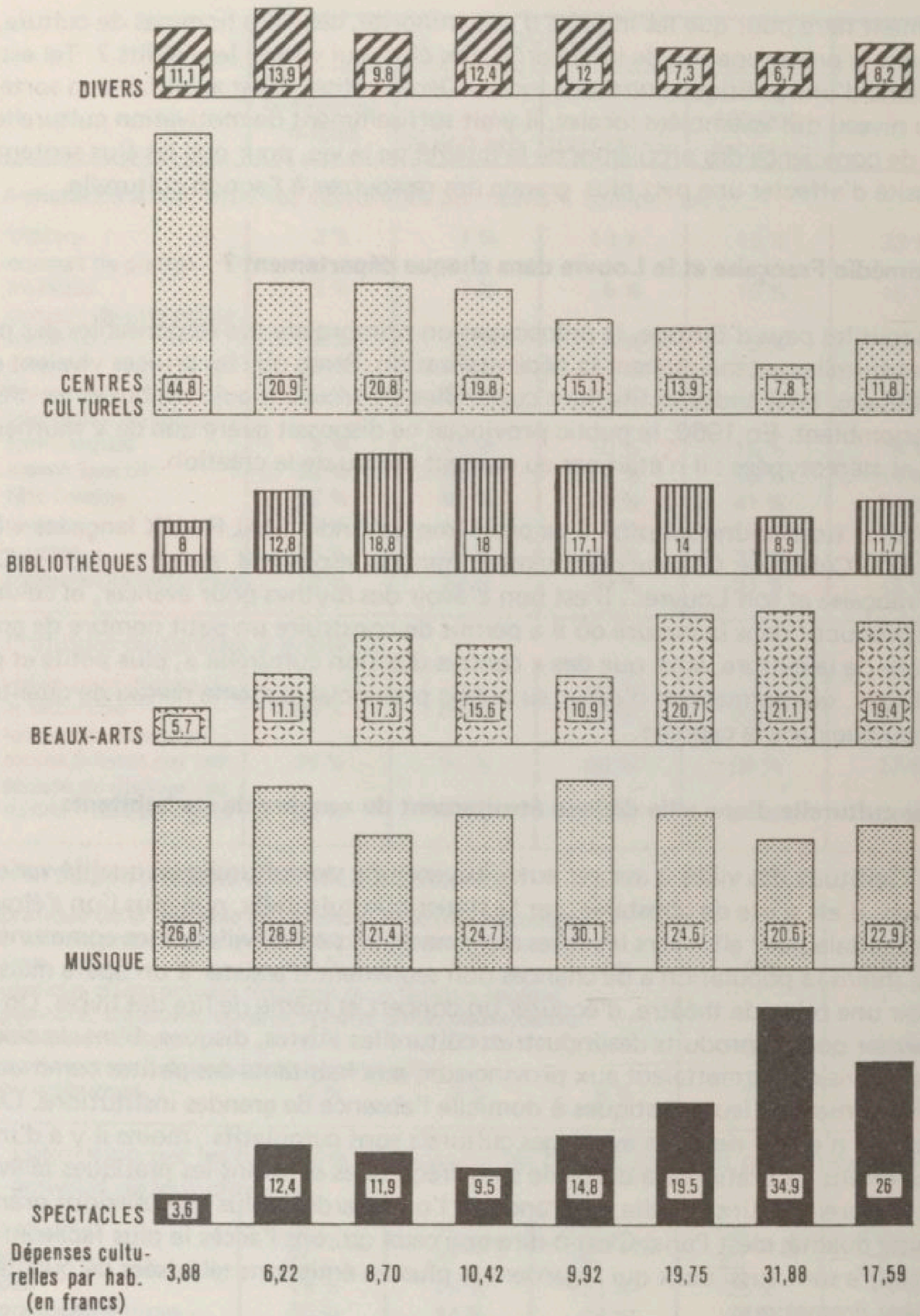
Mais l'aptitude des villes à assurer aux citoyens une vie culturelle de qualité varie grandement. Il est triste de constater, par la statistique culturelle, que plus l'on s'éloigne de la capitale pour aller vers les villes moyennes, les petites villes et les communes rurales, moins la population a de chances non seulement d'assister à un opéra mais aussi de voir une pièce de théâtre, d'écouter un concert et même de lire des livres. On aurait pu penser que les produits des industries culturelles : livres, disques, films de cinéma et de télévision permettaient aux provinciaux, aux habitants des petites communes, de compenser par leurs pratiques à domicile l'absence de grandes institutions. Curieusement, il n'en est rien ; les avantages culturels sont cumulatifs : moins il y a d'institutions, moins les pratiques à domicile sont fréquentes et moins les pratiques télévisuelles sont culturelles. Ainsi la ville de France où l'on regarde le plus les émissions dramatiques de qualité, c'est Paris. C'est-à-dire que ceux qui ont l'accès le plus facile aux salles de théâtre sont aussi ceux qui regardent le plus les émissions télévisées de qualité en matière dramatique.

Privilèges et charges des grandes villes

De fait, les petites villes et les grandes villes n'ont pas du tout la même structure de politique culturelle selon qu'elles appartiennent aux catégories suivantes : moins de

Répartition du budget culturel communal
suivant l'importance de la population. (En pourcentage.)

Communes de : 5 000 à 10 000 hab. 10 000 à 20 000 hab. 20 000 à 30 000 hab. 30 000 à 40 000 hab. 40 000 à 50 000 hab. 50 000 à 100 000 hab. plus de 100 000 hab. MOYENNE



Source : Fédération nationale des centres culturels communaux. Les chiffres se sont modifiés beaucoup depuis 1966, mais les ordres de grandeur restent en gros les mêmes et le tableau ci-dessus est donné pour poser le problème de façon saillante.

10 000 habitants ; 10 000 à 50 000 ; 50 000 à 100 000 ; plus de 100 000.

Les chances de trouver un théâtre de qualité dans les villes de moins de 100 000 habitants sont extrêmement faibles. La dépense théâtrale par habitant est de l'ordre de 6 francs par an dans les villes de 50 000 habitants alors qu'elle peut atteindre 60 à 70 francs dans les villes de plus de 100 000 habitants.

Il y a à cela une raison fort simple, c'est qu'un théâtre ne peut vivre qu'au dessus d'un certain seuil de clientèle, et qu'en dessous de ce chiffre de population, de clientèle potentielle, il est dangereux pour une ville moyenne de construire un théâtre : les frais de fonctionnement risquent de l'entraîner trop loin. On est obligé de conclure que la fonction « spectacle professionnel » est une fonction de grande ville.

En ce qui concerne l'enseignement des beaux-arts, on constate que les petites communes ne peuvent pratiquement rien faire et que la charge de l'enseignement des beaux-arts retombe sur les villes de plus de 50 000 habitants, villes préfectorales ou villes universitaires. Ces villes rencontrent d'ailleurs un problème assez grave : elles doivent supporter la charge des enseignements artistiques pour toute une région, alors que les ressources de leurs conservatoires, de leurs écoles d'art, sont des ressources purement communales.

Une expression culturelle démocratique : la musique

Par contre un domaine qui est démocratisé et que l'on trouve également représenté dans les communes de toutes les tailles, c'est la musique. Qu'il s'agisse des formations (chorales, fanfares, petits orchestres) ou de la musique enseignée (petits conservatoires), les dépenses sont à peu près les mêmes (par habitant) dans toutes les communes, quelle que soit leur dimension. La musique est ainsi une activité très largement partagée par les français, contrairement à ce qui se dit parfois. Après les associations sportives, les associations les plus nombreuses en France sont les associations de musique : il y en a environ 40 000.

Un rôle privilégié pour les bibliothèques

Si l'on se réfère à l'examen des dépenses culturelles, la fonction « bibliothèque » est typiquement celle d'une ville moyenne. L'on peut d'ailleurs se fonder sur cette constatation pour se demander si le meilleur centre culturel pour une ville moyenne (entre 15 000 et 50 000 habitants) n'est pas la bibliothèque, une bibliothèque qui serait aussi un centre d'animation culturelle. Les besoins exprimés par les élus aussi bien que la pratique des usagers nous montrent qu'il y a là l'équipement culturel le plus sûr, surtout au moment où la culture passe beaucoup moins par la présentation des œuvres en salles, qu'à travers la médiation de livres, de disques, de supports audiovisuels qu'on peut consulter ou emprunter en bibliothèque.

La bibliothèque est le lieu où peuvent être accumulées, traitées, mises à la disposition du public, toutes les copies. L'imprimé-livre a toujours été le produit culturel le plus maniable en même temps que le plus parfait, mais l'imprimé-musical (le disque) ou audiovisuel (le film) est maintenant aussi de qualité quasi parfaite.

A cet égard, les bibliothèques pourraient très bien jouer, à frais moyen, un rôle encore plus intéressant que les maisons de jeunes, qui se sont beaucoup développées entre les années 50 et 70. Ces maisons ont joué un rôle fort important et les communes s'y sont beaucoup attachées ; elles étaient à la fois un moyen de soustraire les jeunes à la rue en leur proposant des activités enrichissantes, et un moyen d'habituer les adolescents à la vie civique, à la gestion collective de leurs établissements. Mais les maisons de jeunes et de la culture étaient centrées sur la notion de loisirs, notion qui est peut-être un peu vide ou trop évasive alors que la bibliothèque, elle, offre quelque chose d'extrêmement solide et un produit très valorisé dans l'opinion des gens : le livre.

Lorsque le Service des études et de la recherche du Ministère de la Culture et de la Communication enquête auprès de la population, les gens déclarent : « aller au théâtre, c'est jeter l'argent par la fenêtre », « aller dans un centre de loisirs, c'est bon pour les jeunes, ça les occupe, mais ce n'est pas sérieux ». Par contre lire des livres, aller à la bibliothèque est quelque chose que toutes les classes sociales considèrent comme sérieux, comme constructif. Si on ajoute au livre les bandes magnétiques, les disques, tous les produits audiovisuels qui d'ici une dizaine d'années, deviendront tout à fait accessibles sous la forme de vidéo-disques par exemple, on aura à la bibliothèque le lieu le plus commun pour l'accès aux œuvres de l'humanité. Les enquêtes sur l'activité culturelle des jeunes nous montrent que ceux-ci passent beaucoup plus de temps avec les produits sonores et les produits visuels qu'ils ne passent de temps avec des produits qui requièrent un effort de lecture et de déchiffrement. Il faut donc qu'il y ait dans une ville un lieu où les produits visuels et sonores de qualité soient disponibles pour toutes les catégories de la population, jeunes et vieux, pauvres ou riches.

Voilà donc le tableau de la politique culturelle des villes : les spectacles sont une fonction des grandes villes, la musique se trouve partout, les bibliothèques sont une fonction de ville moyenne et les foyers socio-culturels constituent plutôt une fonction de petite ville ou de quartier.

VOULOIR ET REALISER LA POLITIQUE CULTURELLE DE SA COMMUNE

Telle est la réalité statistique. Mais que faire, de façon volontaire quand on est le nouvel élu chargé des affaires culturelles d'une commune ?

Lorsqu'on essaie de savoir si la politique culturelle d'une ville change selon la couleur politique de la municipalité, selon qu'elle est préfectorale ou pas, universitaire ou pas, touristique ou pas, dans la grande couronne d'une métropole ou pas, il est très curieux de noter que l'on ne trouve aucun indice qui permette de dire qu'il y aurait une politique culturelle particulière pour chaque tendance politique, qu'il y aurait une politique de ville périphérique, ou une politique culturelle de ville universitaire. Du point de vue de l'analyse budgétaire, ces distinctions entre types de communes ne se traduisent pas en chiffres.

Le rôle du passé, mais aussi celui de personnalités

Ce qui par contre, distingue les villes les unes des autres, c'est le poids du passé : les

dépenses culturelles des villes sont fonction du poids des institutions qui y ont été installées depuis le XIX^{ème} siècle. Les villes qui ont un opéra, par exemple, dépensent énormément pour la culture sans qu'on puisse dire que la politique culturelle y soit très active, mais le poids de l'institution entraîne la dépense.

Ce qui marque la différence, d'une ville à l'autre, c'est aussi le poids des personnalités. Celle d'un maire, d'un adjoint, constitue l'élément déterminant de la politique culturelle d'une ville, et cela pas seulement pour le présent mais pour de nombreuses années. Si un musée des beaux-arts ou un opéra ont été créés dans une ville il y a cinquante ans, ils pèseront longtemps sur la politique culturelle de cette ville car elle devra entretenir ces institutions avant tout effort nouveau.

De sorte que si les dépenses culturelles des villes varient entre 3 % et 12 % de leur budget, la différence n'est pas due à quelque déterminisme structurel, mais plutôt au poids du passé et à la volonté de quelques personnalités, dans le passé ou dans le présent. Cette constatation est encourageante car elle signifie que la volonté d'un certain nombre d'individus peut très bien amener une ville à augmenter son budget de 9 % pour ses dépenses culturelles.

Feu d'artifice d'un soir ou action en profondeur ?

Le budget culturel est mal connu des administrateurs ainsi que des élus, et ceci tient essentiellement au fait que le plan comptable communal n'est pas explicite. Il y a des rubriques « fourre-tout » (comme, par exemple, les subventions aux associations), et les analyses qui sont faites à partir de la comptabilité publique ne donnent qu'une image tout à fait affaiblie ou fausse des véritables dépenses culturelles. Par ailleurs, un maire actif en matière culturelle, cherchant par exemple à promouvoir une jeune compagnie, un ensemble musical, une action d'animation, aura beaucoup de peine à introduire ces dépenses dans les rubriques traditionnelles, dans les lignes budgétaires ; il pourra avoir recours alors à des rubriques d'apparence plus anodines, comme « fêtes et cérémonies », et le budget culturel sera minoré.

Pour illustrer cette difficulté comptable, on peut prendre l'exemple d'une ville moyenne du Sud-Est, où l'équipe municipale s'est beaucoup intéressée à analyser les dépenses culturelles. Son budget comportait naguère une ligne « Fêtes du Lac », qui figurait au budget pour 50 000 francs. Le Conseiller municipal Délégué aux affaires culturelles qui étudiait les dépenses culturelles a regardé dans les autres rubriques : voirie, pompes funèbres, etc..., et il s'est aperçu, en analysant les liasses comptables, que plusieurs centaines de milliers de francs étaient en fait dépensés pour cette Fête du Lac et non 50 000 francs, mais que ces dépenses se trouvaient sous la rubrique « voirie » pour les aménagements, « pompes funèbres » pour les tentures, « sapeurs-pompiers » pour le montage, etc... Les centaines de milliers de francs de la Fête du Lac qui étaient invisibles dans le budget auraient dû apparaître au moment où la municipalité réfléchissait à une politique culturelle : cette somme représentait justement ce qu'il fallait à cette ville pour avoir un centre d'action culturelle permanent. Choisir une politique culturelle c'est savoir si l'on préfère un superbe feu d'artifice qui dure un soir ou une patiente action en profondeur menée avec la population durant toute l'année.

Connaître son budget culturel pour pouvoir faire un diagnostic

Si l'on analyse de la même façon le budget du festival musical d'une autre ville moyenne, on s'aperçoit que la ville dépense en un soir l'équivalent du budget musical de toute l'année et beaucoup plus en cinq jours que pour sa maison de la culture dans toute l'année. Certes, on peut très bien choisir d'avoir ce point chaud de l'année qu'est un festival et puis laisser la population à une vie culturelle plus vacante, plus individuelle et peut-être un peu déficiente tout au long de l'année. Mais il semble que ce choix, s'il est fait, doit être fait en toute clarté : c'est cette clarté que permet l'analyse du budget culturel communal. Lorsque l'on veut repenser une politique culturelle municipale, il faut d'abord apprendre à étudier le budget culturel de la ville et le présenter aussi bien aux élus qu'au reste de la population. Or, bien des élus spécialisés dans les problèmes culturels ne connaissent pas à fond le budget de leur ville.

Dans une autre ville du Sud-Est, la municipalité a mené depuis dix ans une politique qui a souvent été considérée comme exemplaire du point de vue culturel. Elle a conduit à des investissements considérables en équipement de la part de l'Etat et aussi de la part de la ville, et a nécessité l'emploi de près de 300 animateurs. Cette politique a été conduite de façon relativement planifiée. Après des consultations dans les quartiers, un adjoint qui était lui-même un « militant culturel » et qui avait appartenu aux équipes de Peuple et Culture a lancé une politique culturelle tout à fait consciente. Or il a fallu trois mois de travail, pour reconstituer le budget culturel des dix dernières années, dans tous ses aspects de fonctionnement, d'investissement et d'endettement.

Remettre « à plat » le budget pour discuter de son ensemble, telle est la démarche indispensable pour pouvoir faire le « diagnostic » d'une situation culturelle municipale.

Conservation, animation, formation ou création... que choisir ?

Une fois ces analyses budgétaires faites, on peut commencer à planifier une politique culturelle. Une ville peut, par exemple, vouloir privilégier la fonction de **conservation** : conservation des monuments, des archives, des livres, des œuvres contenues dans les musées. C'est le choix qui a été fait, sur un plan général, par le Gouvernement pour l'année 1978, en décidant de mettre l'accent sur les monuments historiques et sur les musées.

Une autre ville peut donner une priorité à la fonction **d'animation** pour que dans les quartiers où la population s'installe, celle-ci se trouve à son aise, ait des moyens de nouer des relations, que les enfants soient mis au contact de loisirs qui les enrichissent, que les personnes âgées constituent des clubs, etc...

Telle autre encore peut mettre l'accent sur la fonction d'enseignement et de **formation**, estimer que l'animation est éphémère, plus sociale que culturelle, et que mieux vaut faire quelque chose de durable comme d'apprendre aux enfants la musique dans un conservatoire, de leur apprendre les arts dans une école des beaux-arts (et non pas d'exprimer leur « créativité » sur une feuille blanche). C'est aussi une option légitime. L'essentiel, c'est que ce choix soit perçu clairement par les élus et par les administrés.

Certaines villes plus importantes peuvent enfin souhaiter devenir un lieu de **création**. Une ville comme Royan par exemple, qui est devenue le plus grand foyer de création de musique contemporaine en France, ne savait pas, il y a quinze ans, ce qu'elle devait faire pour se donner une image de marque : constituer une équipe de football, promouvoir un festival de musique... Finalement, il s'est trouvé qu'un médecin mélomane a orienté le Conseil municipal et que Royan offre aujourd'hui le plus important festival de musique contemporaine et le premier marché de la musique contemporaine dans le monde.

On peut donc donner la priorité à l'une ou l'autre de ces quatre fonctions lorsqu'on établit une politique culturelle communale : encore faut-il être conscient que ces fonctions existent.

Bien identifier le public que l'on cherche à atteindre

Le public n'est pas un tout homogène. Lorsqu'on ouvre un établissement culturel, on sait bien désormais quel est le public qui s'y rend : celui de « l'intelligentsia », composé essentiellement des enseignants, des enseignés, des cadres supérieurs et des professions libérales. Quoi que l'on fasse, lorsque l'on ouvre une maison de la culture, elle est immédiatement remplie à 60 % par les étudiants, les lycéens et les pédagogues, c'est-à-dire par la fraction cultivée de la classe moyenne. Or une ville peut dire : « non, nous voudrions que nos recettes municipales, l'argent de nos impôts locaux, aillent vers ceux qui n'ont pas encore d'accès à la culture ». Elle peut alors décider de se tourner vers les hommes et les femmes qui travaillent en usine, ou bien vers les enfants des quartiers périphériques et dire : « non, nous ne nous acharnerons pas à entretenir un opéra, mais nous dépenserons de l'argent pour payer des apprentissages musicaux dans des maisons de quartier ».

Il est nécessaire de bien identifier le public que l'on vise car considérer qu'il n'y a qu'un public dans une ville c'est être sûr de privilégier les privilégiés. Il faut savoir que dans tous les pays, qu'ils soient socialistes ou capitalistes, le résultat est le même : les crédits culturels vont à la classe cultivée. Lorsque l'on n'identifie pas sa cible, lorsque l'on croit faire une politique égalitaire en abaissant tous les prix, on ne fait que subventionner ceux qui sont déjà cultivés, ceux qui sont déjà les privilégiés de l'instruction ou de la fortune. Une politique égalitaire est en fait une politique élitiste.

Un domaine culturel choisi consciemment

Il faut non seulement tenir compte des fonctions que l'on veut développer et du public que l'on vise, mais il faut aussi choisir les domaines où l'on veut agir. On ne peut pas traiter toutes les activités culturelles avec un budget limité. Il y a un équilibre à trouver et à réévaluer chaque année en fonction, justement, du public que l'on vise. Une ville peut très bien décider de privilégier le domaine musical par exemple et de faire moins pour les arts plastiques, mais en même temps elle doit viser un public précis : à Royan par exemple, la population locale qui assiste au festival ne dépasse pas 15 % : c'est un festival pour parisiens et étrangers. Une ville peut choisir cette option et parier que le prestige acquis grâce au festival va attirer des avantages économiques qui justifient l'effort consenti. Encore faut-il être bien conscient du pari qui est fait.

Déterminer ensuite le « support » de l'action choisie

Choisir les fonctions qu'on veut privilégier, choisir le public que l'on vise, choisir les domaines dans lesquels on veut intervenir voilà les trois principaux choix d'une politique culturelle municipale. Encore faut-il déterminer quels seront les « agents », les supports de l'action. Une ville va-t-elle privilégier les grandes institutions, souvent anciennes, ou bien des supports d'actions plus souples comme les associations, ou plus décentralisés, comme les centres socio-culturels ?

Il est possible de décider, par exemple, que le premier axe de la politique culturelle est la conservation du patrimoine et que le second axe doit être le développement des grandes institutions prestigieuses. Voilà une politique explicite. Il est exact que Beaubourg recueille un écho important de l'étranger ; il est certain que la France a besoin de prestige international et il est donc clair que l'effort fait pour Beaubourg est justifié du point de vue national. Mais on peut très bien aussi, surtout au niveau d'une collectivité locale, considérer qu'une grande institution qui absorbe une part importante du budget ne constitue peut être pas le meilleur moyen de développer la vie culturelle dans toute une ville.

Les grandes institutions sont des « mangeurs de crédits » impressionnants. Au fur et à mesure que les artistes se professionnalisent et que les techniciens se divisent le travail tandis que la productivité ne croît pas (l'entreprise de spectacle utilise des personnes, non des machines) et que le public n'augmente pas non plus, les institutions culturelles voient leur déficit devenir exorbitant. Le problème d'institutions centrales absorbant la majorité des crédits dont dispose une ville est un problème que l'on retrouve dans toute l'Europe.

L'exemple du théâtre en Avignon est frappant à cet égard. Après vingt ans de festival Jean Vilar, la population avignonnaise restait très extérieure à ce festival ; le théâtre municipal pendant le reste de l'année, n'était en aucune façon influencé par le mouvement dramatique qu'avait créé Vilar : la municipalité continuait à dépenser dans ce théâtre des sommes considérables pour faire du théâtre comme en faisait il y a cinquante ans.

On avait privilégié une institution au lieu de concevoir une politique culturelle globale pour toute la ville et pour toute l'année. Ainsi quand on privilégie les institutions, il faut aussi savoir ce que l'on fait en les privilégiant. Les institutions sont des dévoreuses d'argent, sans que cet argent soit nécessairement très créatif. Une ville peut au contraire pratiquer la politique inverse : « désinstitutionnaliser » au maximum et avoir une politique de subvention aux associations. Cette dernière n'est pas sans inconvénient car les associations sont précaires, elles changent souvent de majorité, d'orientation et on ne peut pas compter sur elles pour un travail à long terme.

Bref le cadre institutionnel doit être identifié et précisé en même temps que les fonctions, les domaines et les publics.

« L'expertise »

Si l'on veut démarrer une politique culturelle, la première chose à faire c'est de poser un diagnostic. Il peut être établi par un expert, au sens où ce mot signifie un spécialiste qui a de l'expérience. Le Ministère de la Culture et de la Communication dispose d'un service qui s'appelle la Division des Interventions Culturelles. Ce bureau peut envoyer dans une collectivité locale un homme d'expérience, qui a travaillé dans le domaine culturel pendant une dizaine d'années. Cet expert parle avec les élus, regarde un peu autour de lui, voit s'il y a des monuments historiques qui pourraient être réanimés, s'il y a un théâtre qui est valable, si les cinémas peuvent être revivifiés, bref il établit un diagnostic.

La mission d'étude

Dans une deuxième phase, une ville peut demander à la même Division une mission d'étude, qui dure deux mois environ. Un chargé d'études arrive, qui n'est pas spécialement sociologue, économiste ou statisticien, mais qui est un « homme de terrain », un homme qui a déjà travaillé avec des élus ou des administrateurs locaux. Il prend contact non seulement avec les élus mais aussi avec les associations, les professionnels, qui sont déjà sur place, les animateurs, les comédiens, les musiciens, les directeurs de conservatoire, les conservateurs de musées, les conservateurs de bibliothèques... Il essaie de formuler, à travers des discussions avec les élus, une sorte de programme d'ensemble, qui tient compte très étroitement du profil de la ville. En effet, chaque ville a un profil particulier du point de vue culturel. Certaines traditions peuvent être très fortes : ainsi il y a des villes où le musée a une importance considérable, où les sociétés savantes véhiculent quelque chose d'important... Il faut en tenir compte. Il n'y a pas deux villes semblables à cet égard et il appartient à cette mission d'étude d'identifier ce profil particulier.

La « préfiguration »

Au-delà de cette mission, dans un troisième stade, la Direction de l'action culturelle du Ministère peut organiser ce qu'elle appelle une « préfiguration ». Elle envoie un animateur qui, dans l'esprit de ce profil, commence une action ; ce peut être dans le domaine des arts plastiques, du théâtre, de la musique, ou dans plusieurs domaines à la fois. Il va plus loin et préfigure ce que pourraient être des institutions culturelles nouvelles dans la ville, ou une rénovation d'institutions culturelles anciennes.

Plan pluri-annuel et pluri-ministériel

Après une telle mission, qui dure en général un an ou deux, la ville est prête à préparer une politique pluri-annuelle. Il est certain que le moment actuel, par exemple, est particulièrement opportun puisque les villes ont cinq ans devant elles pour développer une politique pluri-annuelle. Une telle politique doit aussi être une politique pluri-ministérielle. Cela veut dire que le Ministère de la Jeunesse est aussi important que le Ministère de la Culture lorsqu'il s'agit de prévoir des équipements ; que la Direction de l'Action Sociale est aussi importante que la Jeunesse ou que la Culture, car il n'est

pas du tout dit que la politique culturelle de la ville va passer par une institution culturelle : elle va peut-être passer par des institutions sociales. Ainsi, la nouvelle vigueur de la vie culturelle en Avignon est passée par les maisons de jeunes et non par le musée ou le théâtre. La succession du Festival a été prise par les maisons de jeunes dans la ville d'Avignon plus vite que par les institutions proprement culturelles.

Politique inter-sectorielle donc, interministérielle et pluri-annuelle. Mais il faut encore éviter un certain nombre de tentations...

Etudier les lieux disponibles, avant de construire

La première tentation d'un maire, quand il est élu, c'est celle de l'équipement. Le Ministère de la Culture se trouve régulièrement mis devant le fait accompli de salles, de grandes salles, qui ne peuvent malheureusement servir à rien parce qu'elles étaient censées servir à tout, à la fois au bal des anciens combattants et au théâtre professionnel, au cinéma et aux concerts : l'acoustique y est mauvaise, la scène trop haute, il n'y a pas de dégagement pour les acteurs... Certaines villes ont construit, pour des sommes qui sont proches du milliard de centimes, des théâtres qui ne sont pas viables. Elles se sont adressées à l'architecte communal, lequel n'avait pas d'expérience pour construire un théâtre : le résultat est hybride, souvent inutilisable. Or il existe un bureau de la scénographie auquel on peut s'adresser au Ministère de la Culture et de la Communication pour obtenir, tout à fait gratuitement, les conseils nécessaires.

La tentation de l'équipement doit être pourchassée et une ville doit viser au contraire une complémentarité des équipements déjà existants. Aujourd'hui des églises se meuvent de n'être pas occupées : une église sans paroissiens doit être revitalisée comme centre musical, ou comme centre d'expositions artisanales. Il est inutile d'aller construire un auditorium de musique dans une ville où maintes églises à bonne acoustique restent inoccupées.

De même, on trouve en ce moment au cœur des villes des usines désaffectées parce que la production a cessé, ou parce qu'elles n'ont plus leur place dans le centre de la ville, les camions ne pouvant plus y pénétrer. Un mouvement, très puissant aux États-Unis, consiste à réoccuper les vieilles usines du XIX^{ème} siècle pour les transformer en grands halls d'artisanat, de création artistique, ou en petites salles de musique de chambre. Mieux vaut utiliser ainsi une ancienne caserne, un ancien couvent, une vieille usine que de construire un nouveau bâtiment extrêmement coûteux. (1)

Prévoir le fonctionnement

Le second danger de cette tentation de l'équipement, c'est de ne pas prévoir les frais de fonctionnement qu'il va entraîner. Or, lorsqu'un centre culturel coûte 10 millions de nouveaux francs, il coûtera en fonctionnement 2 millions de nouveaux francs chaque année. Ce « ratio » — à 10 ou 20 % près — peut-être retrouvé dans toutes sortes d'équipements et à tous les niveaux. Très souvent, les municipalités empruntent et

(1) Deux études viennent d'être publiées sur ce sujet : « Bâtiments anciens... Usages nouveaux ». En vente à la Documentation Française ou au CCI. Prix : 15 F chaque exemplaire.

s'endettent pour faire un superbe équipement avant de s'apercevoir qu'il faut inscrire plusieurs dizaines de personnes au budget communal pour permettre son fonctionnement.

Il faut également prévoir la structure de gestion. Là encore, les problèmes ont une certaine technicité. Va-t-on confier la gestion à une association de la loi de 1901, avec les dangers que cela représente, va-t-on prendre un concessionnaire, va-t-on gérer en régie directe ? Il y a des alternatives qu'il faut connaître et pour lesquelles des conseils peuvent être donnés au Ministère de la Culture ainsi que dans les Directions régionales que ce Ministère vient d'installer.

Tout ceci se réfère à une espèce de savoir-faire en matière de politique culturelle. Lorsque l'on parle de culture, tout individu cultivé croit être compétent. Lorsqu'ils évoquent les problèmes qui concernent la politique scientifique, ou les ponts et chaussées, les élus savent qu'ils ne sont pas compétents : ils s'adressent à des spécialistes, ou à des ingénieurs des ponts et chaussées. Mais en matière de culture, on pense qu'un médecin, parce qu'il a de beaux tableaux chez lui et que sa femme joue du piano, va savoir définir une politique culturelle : rien n'est plus faux.

Technicité de la politique culturelle

C'est cette technicité gestionnaire des problèmes culturels qu'il faut comprendre aujourd'hui. Pour cela, toute une formation est nécessaire et ce n'est pas une transformation qui peut s'opérer en un an. Trois catégories de personnes doivent être touchées : les élus, les administrateurs, et enfin le personnel non communal, comme par exemple le conservateur de musée ou le bibliothécaire. Tous doivent être familiarisés avec ces « alternatives de gestion ». Des séminaires de formation sont tout à fait possibles. Ils ne demandent pas un temps considérable, peuvent être faits à petite dose et par étapes. Le Service des Etudes et de la Recherche du Ministère de la Culture et de la Communication publiera prochainement une sorte de « guide communal pour les affaires culturelles ». Mais un guide ne suffit pas : encore faut-il donner l'envie de l'utiliser. A cet égard, les associations qui regroupent les élus ou les administrateurs locaux peuvent, en organisant des sessions de sensibilisation et de formation, jouer un rôle considérable.

Augustin GIRARD

**Chef du Service des Etudes et de la Recherche
Ministère de la Culture et de la Communication**

Références bibliographiques

LEFEBVRE (Alain). — De l'analyse des budgets à l'étude des politiques culturelles municipales. — In : **Correspondance municipale**, n° 117, janvier 1971, pp. 10-16.

LEFEBVRE (Alain), VERPRAET (Jean). — L'action culturelle et le budget municipal. — Paris, Ed. Ouvrières, 1972, 216 p.

Groupe d'Etudes Expérimentales du Développement Culturel d'Annecy (G.E.E.D.C.A.) — Université de Genève. — Etude expérimentale du développement culturel d'Annecy. — Paris, Secrétariat d'Etat à la Culture, Service des Etudes et de la Recherche, 1973-1976, 3 vol.

Profil social de quatre publics culturels anneciens, par Yves Fricker, Catherine Dombre, Michel Bassand... — 1973. — 15 p. + annexes.

La dynamique d'une institution culturelle : Annecy action culturelle, par Michel Bassand, Catherine Dombre, Christiane Grandmousin... — 1975. — 69 p. + annexes.

L'expérience du théâtre pour enfants à Annecy, par Catherine Dombre, Michel Bassand, Jean-Claude Deschamps. — 1976. — 85 p.

Pratiques culturelles des Français. — Paris : Secrétariat d'Etat à la Culture. Service des Etudes et de la Recherche, 1974. — 2 tomes, 182 + 175 p. Données quantitatives sur les pratiques culturelles des Français à partir d'une enquête par sondage sur 2 000 personnes menée à la fin de 1973. Quelques résultats concernant la province sont repris et analysés dans :

La Vie Culturelle en province. — In : **Développement Culturel**, n° 36, décembre 1977, p. 1.

HENRARD (José), MARTIN (Christian), MATHELIN (Jean). — Etude de trois festivals de musique : La Rochelle 1974. Saintes 1974. Royan 1975. — Paris : Centre d'Etudes des Techniques Economiques Modernes — Secrétariat d'Etat à la Culture. Service des Etudes et de la Recherche, 1975. — 131-38 p. Analyse du public et de l'impact économique de trois festivals musicaux : La Rochelle, Saintes, Royan.

Dix ans d'action culturelle à Grenoble, 1965-1975. — Etude réalisée sous la direction de B. Gilman avec le concours du Service des Etudes et de la Recherche du Ministère de la Culture et du Service Evaluation et Programmes de la Ville de Grenoble dans le cadre de la charte culturelle. 10 fascicules. — 1977.

RACLOT (Michel). — Les municipalités, les citoyens et la culture : Messieurs les Maires, vos dépenses culturelles en 1974. — Saint-Etienne : Fédération nationale des centres culturels communaux. — 1976. — 391 p. : tabl., graph.

ADOLESCENTS ET PERSONNES AGEES DANS UN CENTRE DE VACANCES « LES TRETEAUX D'UN TEMPS »

En Juillet 1977, une trentaine de garçons et de filles de douze à quinze ans, et dix plus âgés, des retraités de cinquante-cinq à soixante-dix-sept ans, tous originaires du Nord de la France, passent leurs vacances à Lesneven, un gros bourg commerçant entre Brest et Roscoff.

C'est un centre de vacances qui se propose de réaliser des festivités, de monter des spectacles et de les présenter aux habitants et aux estivants, sur la place publique, dans les rues, à l'hôpital... Ce sont les « Tréteaux d'un temps » (1).

Jeunes et anciens ne se connaissaient pas : la plupart des adolescents étaient venus au vu du projet et pour le spectacle ; les plus âgés, anciens salariés issus de diverses branches professionnelles, étaient attirés par la nouveauté dans le style de leurs vacances :

« Je ne voulais pas aller dans un centre de vacances où on passe la journée devant la télé. Je me suis dit, avec les jeunes, ça va remuer.

Je suis ici pour vivre avec des enfants, avant tout, et sortir du monde des personnes âgées et de leurs soucis »...

La journée commence en douceur avec le petit déjeuner. Puis on se retrouve dans les ateliers de création (musique et chant, danses modernes, sketches et clowns) ; suivent dans le milieu de la matinée des ateliers techniques (fabrication de costumes, de grosses têtes de carnaval, photographie, son...).

Quatre heures par jour environ sont consacrées à la préparation des interventions publiques. L'après midi, après un moment de repos, commencent les activités sportives ou manuelles, ou bien alors ce temps est consacré aux interventions auprès du public. Le soir, on se retrouve pour une veillée commune à moins que l'on ne soit en représentation. La journée reste équilibrée : chaque jour, des temps de plein air pour les adolescents tandis que les personnes âgées s'adonnent à leurs occupations personnelles. Une salle qu'elles ont aménagée leur permet de se regrouper pour prendre l'apéritif, le café et lire le journal à l'abri des jeux bruyants. De même, les adolescents ont aménagé leur bar et leur discothèque. Mais le jeu de boules rassemble les jeunes comme les aînés.

(1) Ce projet avait été présenté aux Centres de Loisirs de l'U.F.C.V. de Lille et à la Caisse de Retraite Complémentaire I.R.C.I. NORD : tous deux l'ont accepté et ont permis de le mettre en œuvre.

C'est autour du spectacle que toute l'activité s'organise. Les personnes âgées forment d'abord un groupe pour chanter des chansons connues : « Le p'tit quinquin ». Ils ne tardent pas à se costumer et les dames se découvrent des talents de couturières à l'aide des machines à coudre prêtées par des habitants. Les hommes fabriquent les décors avec bois et carton : les panneaux électoraux de la ville ont été ainsi restaurés en vue d'une exposition-photo.

Au fil des jours, les spectacles se montent et le répertoire se diversifie. La musique réunit un adolescent et un retraité : le premier joue de la flûte, le second après trente ans se remet à l'harmonica.

Ils décident de jouer ensemble : l'aîné écrit le scénario mais au cours de la répétition, il oublie son texte, patiemment le cadet lui souffle les répliques et le conseille. Entre les deux partenaires il y a plus qu'un simple voisinage de vacances.

Les « Tréteaux d'un Temps » c'est aussi la rencontre avec la population. Lors de la présentation d'un spectacle à l'hôpital, trois pensionnaires sont venus spontanément pousser la chansonnette. De même par les danses flamandes qu'ils présentent, ils découvrent les danses bretonnes qui leur font écho. Lors d'un défilé costumé, les habitants après avoir montré le bout de leur nez à une porte ou à une fenêtre se sont décidés à suivre la troupe pour voir d'abord et participer ensuite à de grands jeux publics.

Les journaux de la région ont largement rendu compte des manifestations. Lisons « Ouest-France » : « Sans répit, les « Tréteaux d'un Temps » poursuivent leurs activités. Vendredi après-midi, ils ont donné un spectacle sous les Halles de Plouescat, et en fin de journée, ils ont organisé des jeux pour le public lesnevien, après un défilé carnavalesque. Samedi, au théâtre de verdure d'Huelgoat plus de cinq cent personnes les ont applaudis. Dimanche, ils ont animé une soirée cabaret au « Memestra ». Hier, sur la place du Marché, on a pu voir quelques jeunes du groupe, déguisé en baladins, donner une aubade aux passants. Leur journée s'est achevée par une soirée en commun avec les membres du stage international ».

Mais trois semaines cela passe vite et comme a pu dire le président du Comité des Fêtes de Lesneven : « Les Tréteaux d'un Temps auront été d'un temps trop court ».

Jean-Luc DURNEZ et Jean-Paul MIROUX les directeurs du centre où furent dressés LES TRETEAUX D'UN TEMPS nous précisent ici leurs objectifs et leur conception du centre de Vacances ainsi que leurs principes d'action.

LE PROJET DES TRETEAUX D'UN TEMPS

Pourquoi des personnes âgées ?

A la suite de plusieurs séjours de vacances qui réunissaient quelques quatre cents retraités, nous avons constaté que la relation des personnes âgées avec nous était inté-

ressante. L'idée qu'elle pouvait l'être avec d'autres, plus nombreux, plus jeunes ... s'est ainsi développée. Le repli des générations et la tendance à la séparation des tranches d'âge, que favorise souvent l'animation des temps de loisirs et de vacances, devait nous amener à tenter une autre voie.

La juxtaposition de générations différentes que l'on peut connaître dans certaines formes de vacances collectives, ne permet pas souvent de sortir des « ghettos par tranches d'âge ». Nous pensons, quant à nous, que **la possibilité réside dans la création et la réalisation d'un projet commun.**

La finalité du centre de vacances ne se trouve pas seulement en lui-même, dans les rapports entre ses participants, mais aussi dans son rapport avec l'extérieur, la ville d'accueil et sa population. Les centres de vacances ont souvent vécu repliés sur eux-mêmes, limitant leur intérêt aux seules possibilités géographiques. De plus, les rencontres avec les habitants ont souvent été limitées aux seules relations économiques, nécessaires et importantes, avec les commerçants, par l'achat des souvenirs, cartes postales et friandises (sans oublier les achats du centre en tant que tel).

Nous avons déjà exploré en 1975, à Grandcamp-Maisy dans le Calvados de nouvelles modalités de rencontres par le biais de festivités, mais nous nous étions heurtés à la résistance des stéréotypes qui portent sur l'enfance et sur les centres de vacances.

La présence des personnes âgées devait ici briser cette résistance par la crédibilité qu'elle donne à l'expérience. Par l'existence des rapports économiques (consommations, achats divers) les personnes âgées peuvent expliquer le projet aux commerçants et aux habitants, mieux que ne le feraient des adolescents ; par la fréquence de leurs relations (journalières), ils peuvent maintenir et accroître l'intérêt de la population locale ; par la nature de leurs relations basée sur la confiance, que leur âge inspire, ils peuvent encourager l'adhésion et inciter à une collaboration.

La participation des personnes âgées à un tel projet devait donc sortir le centre de vacances du ghetto où il a tendance à s'enfermer : dans sa composition en tranches d'âge, jusqu'ici uniforme, et dans ses rapports touristiques jusqu'ici, trop souvent limités aux seuls intérêts économique et géographique.

LA REALISATION

Le lieu : la ville de Lesneven

Les conditions d'hébergement, la proximité du centre ville qu'impose la participation des retraités, l'implantation au cœur de la ville et l'attrait touristique qu'impose le projet lui-même nous ont amenés à Lesneven en Bretagne, qui dispose d'une maison d'accueil répondant aux critères ci-dessus.

Les propriétaires des lieux et les représentants élus de la collectivité locale, avertis de notre projet, y ont souscrit aussitôt.

Les participants

Les adolescents : Au vu du texte de présentation édité par les Centres de Loisirs, 60 % se sont inscrits en fonction du projet. Les inscriptions se répartissent de la façon suivante : 50 % individuels, 30 % comités d'entreprises, 20 % DDASS. Les parents sont ouvriers, employés, cadres ou de profession libérale, dans des proportions égales. A part quelques frères et sœurs, les jeunes ne se connaissaient pas.

Les personnes âgées : quatre couples et deux personnes seules sont venus par le biais de la Caisse de Retraite IRCI-Nord. Anciens salariés, ouvriers ou agents de maîtrise, ils travaillaient dans diverses branches professionnelles (transports, mécanique, chaussure, menuiserie). Ils ne se connaissaient pas non plus.

L'équipe d'animation : nous avons recruté deux animateurs et deux animatrices ; ceux-ci avaient déjà eu des contacts avec des personnes âgées, des expériences d'animation de fête locale et avaient des compétences dans les techniques d'expression et de spectacle.

Les moyens matériels et financiers

A la maison d'accueil, le régime est celui de la pension. Le seul budget géré directement par nous concerne les activités. Nous avons disposé d'une somme de 3.000,00 F soit environ 3,50 F par jour et par personne.

Une grande partie du matériel a été mis à disposition par l'équipe d'animation. Il complétait celui prêté par l'organisateur. Quelques habitants et la municipalité de Lesneven ont participé eux aussi à ce complément.

NOTRE CONCEPTION DU CENTRE DE VACANCES

La conception que nous avons du centre de vacances ne va pas au-delà des caractéristiques qui se dégagent de la définition même : il est un rassemblement de personnes (enfants, adolescents, jeunes, adultes et personnes âgées, pourquoi pas), vivant dans un cadre inhabituel, le plus souvent implanté dans un site « naturel », pendant une durée déterminée, dégagee, dite de « vacances ».

Nous repérons là les trois caractéristiques, dont chacune, à elle seule, n'est pas suffisante :

1. la collectivité : la réunion d'un certain nombre d'enfants, de jeunes, d'adultes et même de personnes âgées, sans aucun lien de parenté
2. l'espace : l'implantation du centre dans un cadre inhabituel et le déplacement qu'il oblige : un autre décor
3. le temps : la durée déterminée sur un temps de vacances, qui est celui de la suspension des activités ordinaires, que sont l'école, le travail ou la retraite : un temps « hors quotidien ».

Pour ne prendre que quelques exemples, nous remarquons que c'est l'espace qui distingue le centre de vacances des autres formes de vacances collectives, tel le centre de loisirs sans hébergement, que c'est le temps qui le différencie des classes de neige ou des classes vertes, que la composition de la collectivité diffère de celle de la famille, de l'école...

Il en résulte que ce ne sont pas les activités qui caractérisent directement le centre de vacances. Elles sont le produit du rapport de la collectivité avec l'espace et le temps.

L'espace et le rapport à l'espace ont souvent déterminé la gamme des activités : aux objectifs sanitaires d'autrefois, correspondaient les marches et les « grands jeux », aux objectifs pédagogiques d'hier, les initiations aux sports de plein air (voile, escalade...), aux objectifs touristiques d'aujourd'hui correspond la découverte des régions à bicyclette ou en roulotte. Nous devinons celles qui correspondront aux objectifs écologiques d'aujourd'hui et de demain.

Certes, tous les objectifs, sanitaires, pédagogiques, touristiques, écologiques restent justifiés et subsistent simultanément, mais chaque période de l'histoire a pu mettre l'accent sur tel ou tel aspect dominant en fonction du rapport à l'espace. Si le choix des lieux d'implantation est limité, malgré les déplacements à l'étranger, certains centres ont déjà choisi l'itinérance. Cependant il reste bien d'autres rapports à inventer.

Le temps des vacances suspend le quotidien mais n'est pas caractérisé par un type d'activités qui lui seraient propres : nous savons qu'elles peuvent être multiples : du repos au chantier, du voyage à la cure...

Le centre de vacances a souvent développé des activités que de nombreuses familles ne pouvaient offrir à leurs enfants et que l'école ne connaissait pas encore.

La floraison des activités manuelles a été antérieure à l'existence du tiers temps pédagogique, l'initiation aux sports de plein air l'a été pour les classes vertes et classes de neige. Se développent aujourd'hui les classes linguistiques, à la suite des centres de vacances. Si ceux-ci se lancent dans l'audio-visuel, l'école fera taire ses hésitations en ce domaine.

Si les activités se sont donc bien souvent situées « hors quotidien » le centre de vacances est néanmoins devenu une véritable institution avec sa « vie quotidienne ». Pour un grand nombre, il ne connaît plus de mystères, ni de secrets. Pire, il fait sourire.

Selon nous, le caractère « hors quotidien » peut être affirmé avec plus de vigueur par la réhabilitation du jeu, de la festività, de l'exception.

La seule réussite que l'on puisse concevoir dans le jeu, c'est la réussite immédiate de son ambiance, et l'augmentation constante de ses pouvoirs. Son but doit être de provoquer des conditions favorables pour vivre directement. Dans ce sens, il est lutte et représentation : lutte pour une vie à la mesure du désir, et représentation d'une telle vie. **Par une utilisation différente du temps et de l'espace, il introduit une certaine distance et permet le divertissement et la récréation.**

Selon nous, la nouvelle phase d'affirmation du jeu semble devoir être caractérisée par la disparition de tout élément de compétition au profit d'une conception plus collective : la création commune des ambiances ludiques choisies dans une situation donnée qu'il faut construire.

La situation est collective par la préparation et son déroulement. Cependant, il semble au moins pour la période des expériences primitives, qu'un individu (ou plusieurs) doit exercer une certaine prééminence pour une situation donnée : en être le metteur en scène.

Notre rôle peut donc se définir ainsi : connaissant les caractéristiques de l'enfance et du troisième âge, connaissant les nôtres et celles de l'équipe d'animation, notre rôle est de permettre, par la construction des éléments préalables et conditionnels, la création et la réalisation du projet collectif, et de stimuler l'expression de chacun, dans l'espace et le temps imparti, à partir du jeu, du rythme, de la relation de groupe, et avec les moyens et techniques privilégiés que possède l'équipe d'animation.

« Estivant » et « touriste », le centre de vacances doit découvrir le nouvel espace, la ville d'accueil et la population. Connaissant le temps limité, et désireux d'aller au-delà du « superficiel », nous pensons que c'est par le dialogue, l'échange et la coopération avec la ville d'accueil que nous parviendrons au mieux à notre objectif. Pour ce, il ne suffit pas d'être là, de dire qu'on est là, il faut être vu et questionner. S'il faut se présenter, le centre fera connaître son existence et son originalité par des manifestations publiques : le spectacle est un moyen d'engager la conversation. Les festivités divertiront le quotidien de la ville d'accueil et inviteront les habitants à l'expression de leur vie quotidienne, leur musique, leurs chants et danses, leur parler et leurs histoires, leur regard et leurs peintures...

PRINCIPES D'ACTION

Rapport à l'espace : Par la nature même du projet, le terrain de jeu n'est plus le simple enclos du centre de vacances, mais tout le nouvel espace à découvrir. C'est l'ensemble des lieux publics de Lesneven qu'il faut utiliser : les places, les rues... partout où il y a du monde. Il faut aller au devant de toutes les catégories d'âge, sociales, professionnelles... L'hôpital, la garderie, les magasins, les cafés... deviendront des lieux de contact. Si l'échange implique la réciprocité, le centre de vacances devient par conséquent ouvert à l'ensemble de la population. S'agissant de rapports entre deux collectivités dont l'une est une commune, les activités de jeu devront se produire concrètement par des manifestations publiques et semi-publiques (lorsqu'il s'agit d'endroits plus institutionnalisés tel l'hôpital). Capables de divertir, les activités doivent surprendre le regard de la population, aux lieux où elle se trouve, au marché lorsque c'est le jour, sur la grand-place aux terrasses de café, le week-end et les jours fériés... Les clins d'œil se doivent d'être multiples, répétitifs, mais capables d'étonnement chaque jour ; les formes des manifestations doivent donc se renouveler.

Nous retiendrons donc le principe de la manifestation publique, celui de la diversité de ses lieux et de ses formes, et par réciprocité l'ouverture du centre à la population locale et estivale.

Rapport au temps : le temps du rêve, du rire n'est pas permanent mais il est celui de la rupture et de la brièveté. Pour conserver toute sa force d'évocation, il se doit de surgir à certains moments, de se taire et de s'éclipser pour renaître ailleurs. C'est le **principe de l'alternance** de la présence et de l'absence vis à vis de la population locale, de la manifestation et des activités de repli pour les participants du centre, ces dernières pouvant être consacrées alternativement à la préparation de nouvelles manifestations et à des activités de détente. Tous ces moments différents doivent être équilibrés dans la journée, dans la semaine, dans la durée totale du séjour. Luttant contre le quotidien possible du centre lui-même, ils alternent de manière différente selon les jours, selon les projets de manifestations publiques. C'est le **principe de la programmation progressive**, faisant connaître les prévisions des deux à trois journées à venir. Une sollicitation extérieure ou un désir interne doivent pouvoir toujours trouver satisfaction.

Caractéristiques propres à la collectivité : Les catégories d'âge imposent des emplois du temps et de l'espace différents. Les activités communes alternent avec des activités spécifiques, aux lieux collectifs correspondent des lieux propres. Cependant, il importe que le voyage soit une aventure vécue ensemble, que les repas soient partagés, et que les chambres soient voisines.

L'expression propre à chacun est le résultat des caractéristiques individuelles et de ses différences avec les autres. C'est ici le point de départ du centre de vacances où les activités sont justement et essentiellement des activités d'expression. Il est particulièrement du ressort de l'équipe d'animation de repérer au plus tôt les capacités d'expression ainsi que les limites et les blocages. Ceux-ci peuvent être dus à la dimension publique des manifestations. Mais il y a place pour chacun, à la régie ou dans les coulisses, au laboratoire photo ou à la fabrication des décors avant de se mettre sous les feux de la rampe.

Conséquences pour les activités et les manifestations publiques : Le choix des activités n'est pas plus le problème de l'équipe d'animation que celui de tous les participants. Celle-ci vient avec ses compétences, ses capacités d'expression, ses moyens et ses outils comme les adolescents et les personnes âgées. C'est l'ensemble des compétences et des moyens qui permettront aux uns et aux autres de s'exprimer. Puis, c'est de l'ensemble des expressions individuelles et des expressions par petits groupes qui prendront forme, que va naître le style de telle ou telle intervention, selon le degré de préparation, l'envie, la sollicitation extérieure, le temps qu'il fait...

Si le clin d'œil au passant veut être efficace, le caractère public de la manifestation la contraint à se présenter dans des formes perceptibles, repérables et donc construites, d'autant plus quand elles sont réalisées collectivement. La construction nécessite une préparation d'autant plus rigoureuse, si l'on souhaite que rien ne soit laissé au hasard.

Etant donné l'exigence de l'équipe d'animation, la préparation de la manifestation doit être suffisamment sérieuse pour laisser présager que le clin d'œil sera repérable et évocateur. L'équipe d'animation n'intervient pas sur le contenu de l'expression, toutes les productions sont d'abord soumises à la **critique interne de l'ensemble des participants** qui, eux, peuvent apprécier la forme et le contenu. Sont écartées ou soumises à une nouvelle préparation les productions qui n'ont pas l'assentiment de l'ensemble

des participants. Par cette critique, toutes les manifestations sont ainsi signées par le centre, même s'il n'est pas représenté dans sa totalité.

La vigilance des animateurs s'exerce sur l'impact que les productions peuvent avoir sur le public, compte tenu qu'elles sont réalisées par des amateurs : adolescents et personnes âgées ; **les animateurs veillent à la conduite du projet dont ils sont les garants.**

Les activités d'expression sont nombreuses et mettent à contribution maintes capacités : physiques, intellectuelles, sensibles... Elles surgissent du corps, tout ou partie, utilisant ou non des moyens dont la technique, plus ou moins élaborée, peut nécessiter un apprentissage plus ou moins long.

Une dizaine d'ateliers ont été proposés quasi-journallement : les uns sont axés davantage sur la recherche et la création de chorégraphie, d'histoires contées et mimées, de gags clownesques ... les autres, par l'acquisition d'une technique, débouchent sur la création d'objets (photographie, costumes, décors, marionnettes...) d'autres enfin aboutissent à un répertoire de danses folkloriques et de musique avec différents instruments (guitare, flûte, harmonica, percussion...).

La possibilité de tester ses capacités et ses goûts dans différents ateliers est laissée à chacun pendant plusieurs jours, avant de se fixer sur deux puis trois ou quatre ateliers avec l'engagement d'une production susceptible d'être présentée.

L'activité finalisée par le projet induit l'assentiment à l'engagement et à l'assuidité dans l'atelier, jusqu'à la première présentation publique au moins.

L'animation de ces ateliers exige compétence et rigueur.

Echange avec la ville d'accueil : Les manifestations publiques ne sont pas la finalité du centre mais un moyen pour provoquer les habitants à s'exprimer et à répondre à l'invitation à l'échange. Si le temps du centre est « hors quotidien », celui de la population locale connaît la grande période de travail propre à la saison touristique.

Pour être mené à bien, le projet nécessite d'abord l'accord préalable des représentants locaux et doit rechercher le plus vite possible la collaboration des élus municipaux, des représentants et des associations locales, du syndicat d'initiative, du comité des fêtes. Parallèlement à ces contacts entre responsables doivent être développées rapidement les relations directes entre les participants du centre et les habitants.

L'invitation à l'échange doit être annoncée publiquement : il est donc précieux **d'user des moyens de communication** pouvant atteindre le plus rapidement la population. Il est nécessaire de travailler avec la presse. L'affichage et la voiture-annonce sont autant de moyens complémentaires.

Si l'échange trouve une forme particulière lors des manifestations publiques, il se complète et s'approfondit dans d'autres formes plus réservées, plus simples, plus intimistes... Un spectacle peut être prolongé chez un particulier ou au café et d'une conversation privée peut naître un projet de manifestation publique.

Un reportage sonore « A la découverte de Lesneven » (prix concours radio-cassette FR3) a pu être effectué facilement et de manière très intéressante grâce aux nombreux contacts engendrés par la dimension publique du centre.

La participation concrète de la population n'est pas un pari simple mais n'est pas une utopie, au regard des résultats que nous avons connus : des prêts de matériel aux participations effectuées dans certains spectacles, des veillées lors d'invitations réciproques aux accueils en famille.

CONCLUSION

La composition caractéristique du centre et la nature du projet ont modifié un certain nombre de regards et de rapports :

- la rencontre de catégories d'âge différentes (adolescents et troisième âge) au sein d'une réalisation commune modifie les images qu'elles se portent mutuellement : l'image du jeune oisif, blasé, perturbateur... est secouée comme celle du vieux, gâteux, radeur... Chaque génération découvre en l'autre des aspects insoupçonnés ; c'est l'ébranlement des stéréotypes.
- le centre par ses manifestations, crée différents foyers d'animation, complémentaires à ceux mis en place par les structures locales et en aucune façon concurrentiels. Ils constituent les points de départ de la découverte qui devient un processus actif. Si le Syndicat d'Initiative propose des circuits tout-faits, le centre propose d'autres pistes et un tourisme différent.
- Etonnée et curieuse, la population d'accueil dépasse progressivement les réflexes de réserve (face à l'estivant « étranger »), économiques (l'estivant « consommateur ») pour arriver à un rapport d'échange « culturel ».
- La priorité donnée aux activités d'expression et aux ambiances ludiques stimule les participants comme la population et met en valeur les formes sensibles de communication (en opposition aux « études de milieu ») et procure un réel divertissement.

Si le centre de vacances devient une situation privilégiée de découverte, il doit maintenant se préoccuper davantage de ses rapports avec l'espace et le temps, autrement dit de ses dimensions touristique et ludique. Que l'on ne voit pas là le rapprochement avec certaines formes de vacances que nous vantent maints catalogues colorés. Les objectifs « éducatifs » sont réaffirmés : si le décor change, les participants du centre de vacances retrouvent tous les partenaires du quotidien mais leurs rapports se transforment dans le « grand jeu » qu'est le centre de vacances. Celui-ci n'est plus un ghetto où se retire une collectivité d'enfants ou de retraités, mais il est une partie de ce monde qui connaît un temps de renversement. Le centre de vacances devient alors un grand coup d'aération, de ré-création, de distanciation, tout le contraire d'une fuite, d'une évasion, d'un vase clos.

L'expérience que nous avons vécue est une recherche-action qui se prolongera : de nouvelles hypothèses vont être mises à l'épreuve.

Jean-Luc DURNEZ
Jean-Pierre MIROUX
Directeurs du centre

**L'EDUCATION DES ADULTES
ET L'EDUCATION COMMUNAUTAIRE EN GRANDE-BRETAGNE**

par Colin TITMUS

Document de l'I.N.E.P., numéro XX, réalisé par Claudine KRISHNAN, 1977

Ce document a été réalisé à partir des exposés qu'avait faits Monsieur Colin TITMUS, Professeur à l'Université de Glasgow ("Department of Extra-Mural and Adult Education"), au cours de journées d'études sur l'Education des Adultes en Grande-Bretagne, organisées en 1975 à l'Institut National d'Education Populaire. Outre les informations et les analyses concernant ce secteur important du système éducatif (et socio-éducatif) britannique que constitue l'Education des Adultes, quelques aspects de l'éducation communautaire en Grande-Bretagne sont également présentés.

Sommaire

– **L'éducation des adultes en Grande-Bretagne**

Introduction

- Quelques aspects historiques
- Organisation de l'éducation des adultes
- Objectifs, contenus, participants
- L'éducation des adultes dans la perspective de l'éducation permanente
- Le mouvement d'éducation communautaire

– **Organisations et animateurs de jeunesse**

- Les services de jeunesse
- Animateurs de jeunesse et directeurs de centres communautaires

– **Quelques recommandations des rapports RUSSEL et ALEXANDER**

- Résumé des dispositions législatives touchant à l'éducation des adultes
- Typologie des agences qui offrent des possibilités d'éducation aux adultes
- Typologie de l'éducation des adultes en Grande-Bretagne selon les objectifs qu'elle offre aux participants

On peut se procurer ce document en s'adressant à :

INSTITUT NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE

Service des Publications

78160 MARLY-LE-ROI

et en joignant à la commande un chèque à l'ordre de M. l'Intendant de l'INEP
Prix : 20 F (+ 3 F de frais)

UNE ACTION DE PREANIMATION QUARTIER LA ROUSSE A MIRAMAS

L'action de pré-animation de l'Antenne Sociale résulte d'une convention entre trois partenaires :

- La Collectivité Locale à travers le Syndicat Communautaire d'aménagement de la ville nouvelle de Fos (S.C.A.)
- L'aménageur de la ZAC de la Rousse (Office Public d'Aménagement et de Construction).
- L'Association pour le logement familial et l'animation des grands ensembles (ALFA).

Cette convention a une durée limitée : 3 ans.

Elle débute au cours du 3ème trimestre 1974 et se termine fin décembre 1977.

La mission dévolue à cette Antenne Sociale peut-être résumée ainsi :

« Réaliser sur le quartier la Rousse à Miramas, une action de développement de la vie sociale afin de faciliter l'autonomie des individus des groupes et des collectivités et par là même contribuer à la naissance et au développement d'une vie sociale et culturelle de quartier ».

De cette mission globale découle un ensemble d'actions spécifiques :

- Accueil de la population, étude des besoins, promotion de l'information, aide à la vie associative, recherche de réponses satisfaisantes aux besoins exprimés ou latents, concertation dans la programmation des équipements, aide à la prise de responsabilité des groupes et individus en vue d'aboutir à la constitution d'une Association démocratique de gestion et d'animation des équipements sociaux du quartier.

Pour ce faire, l'Antenne Sociale ALFA va se composer d'un travailleur social à temps complet, d'une femme de ménage et d'une secrétaire d'accueil à temps partiel. L'Antenne Sociale s'est voulue dès le début de son action modeste et attentive.

Modeste : son financement ne permet à l'origine que la rémunération du personnel et l'achat de quelques fournitures de bureau.

Aucun local n'étant réalisé ni prévu pour l'exercice du travail à effectuer, l'appartement personnel du travailleur social servira de local de réunion pendant les premiers mois.

Aucun financement pour l'équipement n'étant prévu l'opération de pré-animation démarre sans aucun matériel (ni table, ni chaise, ni machine à écrire). Un rigoureux effort de recherche de financement auprès des différents partenaires permettra très lentement une « installation » de l'Antenne Sociale :

- le travailleur social choisit d'habiter sur la ZAC : son appartement est le premier lieu de rencontre (Association de locataires, association familiale, EPAREB, travailleurs sociaux).
- 1ère Convention pour l'utilisation du LCR (1) de Logirem en cours de finition (56 m² 1 Salle).
- Achat d'une table à tréteaux et d'une chaise.
- Equipement du LCR de Logirem de 20 chaises et 4 tables. (1er local de réunion du quartier).
- Dotation par le SCA d'une machine à écrire, par l'Opac d'un bureau.
- Convention avec l'Opac pour la mise à disposition d'un pavillon F6 sur le quartier à titre provisoire. Premières permanences sociales.
- Dotation par le SCA d'un budget d'équipement de 26.500 F. Achat du mobilier complémentaire.
- Equipement par le SCA et l'Opac d'un nouveau LCR de 90 m².
- Nouveau déménagement de l'Antenne Sociale dans un appartement d'immeuble en remplacement du pavillon F6.
- Aménagement du 3ème LCR du quartier par le SCA (205 m²).
- Nouveau budget d'équipement par le SCA de 30.000 F.
- 4ème déménagement de l'Antenne Sociale dans le nouveau LCR plus central... etc.

Cette expérience de modestie de l'Antenne Sociale amène les observations suivantes :

- l'Antenne a toujours été vécue comme un élément du quartier la Rousse, né en son sein et à son service : le développement de l'Antenne sociale n'a jamais été vécu par les partenaires – y compris et surtout par les habitants du quartier, comme « parachuté » mais modeste, avec d'immenses difficultés, difficultés au même titre que celles de l'Association de locataires qui se « réunissait sous le porche du côté où il y a le moins de vent ».

A chaque gain en matériel, en local, en connaissances, par l'équipe de l'Antenne Sociale, ce gain a été celui des habitants de plus en plus nombreux qui s'organisaient et qui avaient de multiples difficultés (Amicales de locataires, APE, Club de Boule, Centre espagnol, etc...).

Attentive nous disions également – par opposition à activiste – l'Antenne Sociale s'est voulue pendant ces 3 années réaliser un travail en profondeur.

A – ACCUEILLIR LA POPULATION

- Développement d'un journal de quartier Le Petit La Rousse. Diffusé gratuitement dans 2 000 foyers, il est un instrument de cet accueil, d'information, et de communi-

(1) Local Collectif Résidentiel

cation (19 N^{OS} en 3 ans). Il est l'instrument des associations et groupes divers qui s'y expriment librement. Porté, par les uns et les autres, aux familles du quartier, il est une occasion de rencontres, de contacts, d'accueil.

— Ouverture de l'Antenne Sociale pour des services multiples; individuellement : un renseignement bien sûr mais aussi pouvoir téléphoner, lire les quotidiens, rencontrer quelqu'un, consulter les programmes des manifestations régionales, les panneaux de revue de presse locale, utiliser la machine à coudre, ou une perceuse à percussion, faire une photocopie... Collectivement : pour se rencontrer, bénéficier d'un conseil technique, faire un stencil, tirer des tracts sur la gestetner de l'Antenne avec l'aide de la secrétaire.

Une vingtaine d'occasions journalières de rencontres qui sont essentielles et permettent d'apprécier le poul réel du quartier et qui ont été l'amorce d'actions ultérieures intéressantes. Il s'agit de ressentir et de vivre avec la population, avec la volonté d'être sensible aux signes, ouvert aux nombreuses difficultés de la vie familiale et personnelle du quartier, en acceptant de « perdre beaucoup de temps » à écouter les gens. Enfin mise à disposition de tous les locaux disponibles en fonction d'un planning d'utilisation, pour mariage, anniversaire, surprise-partie...

— Développer la connaissance de la population : Au cours de ces 3 années l'Antenne sociale a mené 2 études socio-démographiques (1975-1976-1977). Analyses rigoureuses et exhaustives de la population, aussi scientifiques que possible.

Ces études réalisées par l'Antenne Sociale ont été largement diffusées tant aux Associations se développant sur le quartier, qu'aux divers intervenants (décideurs, travailleurs sociaux etc...). L'Antenne Sociale ne fait rien elle-même mais tout pour les « autres ».

B — FAIRE NAITRE UNE VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE DE QUARTIER

— Depuis son implantation sur la ZAC de la Rouse, le projet d'animation de l'Antenne Sociale vise au développement de la vie associative et de la vie sociale sur le quartier : c'est la deuxième dominante des actions de préanimation.

Cette volonté de promouvoir et d'aider un développement qui soit le fait des habitants du quartier peut s'apprécier par le nombre et la variété des associations et des groupes non structurés, par les actions ludiques, les permanences socio-politiques, par l'existence enfin d'une Association de gestion du quartier et d'une action de formation.

L'action menée par l'Antenne Sociale en direction des Associations est double : favoriser l'implantation des associations miramasséennes en leur permettant de constituer des sections propres sur le quartier en palliant notamment à leur pauvreté en moyens matériels et humains ; susciter en parallèle la naissance d'autres groupes ou associations correspondant aux problèmes particuliers des habitants du quartier.

Pour l'ensemble de ces associations l'Antenne est l'outil de coordination, d'aide technique (secrétariat, diffusion de tracts, aide à la gestion, conseils juridiques...) favori-

sant leurs nouvelles initiatives et leurs informations (journal de quartier...), éveillant les bénévoles à la connaissance des rouages administratifs (demandes de subventions, mise en relation avec les décideurs...), mettant à leur disposition des locaux (planning des utilisations des locaux) et du personnel vacataire.

Les Associations :

- *L'Amicale des Locataires* : Permanence tous les vendredis, réunions multiples. Rattachée à la CNL, Confédération Nationale du logement, cette association est la plus ancienne du quartier (créée en 1964) avec 600 adhérents, orientée sur la défense du droit à un logement décent, avec des actions efficaces (rénovation d'appartements insalubres, amélioration des cellules d'habitation en isolation, contrôle des charges), et des méthodes d'action de lutte (action en justice de deux années contre Logirem, blocage des loyers et des charges sur un compte bloqué jusqu'à satisfaction des revendications par les promoteurs, empêchement des saisies mobilières, organisation d'une information sur le logement et réalisation d'un montage audio-visuel). C'est une association très active, bien implantée dans chaque immeuble du quartier.
- *Association des Parents d'Elèves Cornec* : Permanences et réunions tous les mardis. Cette Association très active concerne environ directement 50 personnes du quartier. Avec un effectif de 600 adhérents : sur Miramas, ses activités sont celles de la défense de l'enseignement, les problèmes des équipements scolaires avec surtout le problème de leur mauvaise implantation.
- *L'Union des Femmes Françaises (UFF)* : Association très active, très structurée, créée en 1969 sur Miramas et implantée progressivement sur le quartier, avec 5 animatrices bénévoles, orientée vers des activités 3ème âge, des activités diététique-cuisine, des activités coupe-couture, tissage, crochet, des réunions débat avec des professionnels et des campagnes de signatures pour l'amélioration de la politique familiale; elle compte environ 300 adhérents sur toute la ville dont une centaine sur la Rousse.
- *Association Espagnole* : Association très active composée de gens du quartier à 80 % qui propose de nombreuses activités : tous les soirs foyer et bibliothèque, réunions familiales tous les dimanches, cours d'économie sociale et familiale 3 fois par semaine, cours d'espagnol enfants et adultes, club d'échecs et de tennis de table, cours de musique 2 fois par semaine (guitare et accordéon) atelier du mercredi, sorties et voyages...
- *Chanterie l'Oiseau Bleu* : Atelier de musique à percussion (vibraphone, tambourin) et chorale pour une trentaine d'enfants dont le tiers d'immigrés, deux fois par semaine.
- *Les Cigales* : Réunion des majorettes de la ville de Miramas.
- *Association Paroissiale* : Cathéchisme et réunions.
- *Assemblée de Dieu* : Réunions culturelles confessionnelles une fois par semaine.
- *Amicale Marocaine* : Rattachée au Consulat, activités de prières et discussions une

fois par semaine.

— *La Boule Rousse* : Club bouliste, réunions de bureau.

— *Groupes divers* : Mais l'Antenne sociale ne se contente pas d'agir seulement en direction des associations.

Elle favorise encore le développement de groupes non structurés ou en voie de structuration, prenant l'initiative avec diverses personnes concernées, apportant une aide matérielle et finançant les activités.

C'est ainsi qu'il existe aussi sur la ZAC de la Rousse :

— *Groupes Maghrébens* : Cours d'alphabétisation (AEE) trois soirs par semaine; Cours de langue arabe pour 60 enfants à raison de 6 h par semaine ; activités de lavage, tissage et filage de la laine avec des femmes Algériennes; activités d'économie sociale et familiale. Aide scolaire aux enfants immigrés (3 soirs par semaine).

— *Groupe Femmes* : prenant en charge un atelier du mercredi chaque semaine, animant un atelier communautaire de peinture sur soie. Rencontres et réflexion sur des thèmes divers. Organisation de journées sur la femme.

— *Photo-Club* : groupant une douzaine d'adultes du quartier qui utilise le petit matériel de l'Antenne sociale.

En outre les locaux de l'Antenne ont accueilli hebdomadairement les permanences et les réunions des divers partis politiques représentés au niveau de la ville de Miramas : la vie politique est un élément important de la vie sociale. Mais aussi, dans une optique d'aide et de service à la population, de nombreux organismes sociaux tiennent des permanences à la ZAC de la Rousse :

— La Caisse d'Allocations familiales
permanences sociales 2 fois par mois
permanences administratives 1 fois par semaine

— UDAF - Services des tutelles :
permanence une fois par mois

— Croix Rouge Française :
permanence une fois par mois

— Planning familial :
permanence une fois par mois.

FORMATION

Par ailleurs l'Antenne Sociale a pris l'initiative d'une formation BAFA sur le quartier de la Rousse. Cette formation d'une durée de soixante et douze heures a été suivie par une vingtaine de femmes du quartier :

— Répartie sur 2 jours par semaine pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1977 pour la formation de base.

— Cette formation entièrement financée par l'Antenne, seule une inscription de 12 F ayant été demandée aux mères de famille, et organisée par 2 instructeurs de l'U.F.C.V., partait des besoins exprimés par des participantes : réflexion sur la place et le rôle de la mère de famille, développement psychomoteur de l'enfant, ateliers théâtre, journal, vidéo et peinture sur soie... Tout un travail et toute une attitude ébauchés et poursuivis avec l'aide de l'assistante sociale au-delà du cycle de formation.

— La formation de ce groupe de femmes sur le quartier semble un élément extrêmement positif et laisse envisager une nouvelle formation compte tenu de la demande qui s'exprime pour l'année prochaine.

— Dernièrement un stage d'initiation aux arts de la laine a été l'occasion d'une semaine de travail (30 h de formation) suivie par 34 femmes du quartier (8 femmes adhérentes de l'UFF - 6 femmes algériennes - 7 personnes âgées - 4 travailleurs sociaux - 9 femmes du quartier « qui n'avaient rien fait jusque là »).

Ce stage comprenait l'acquisition de techniques diverses : tissage, macramé, crochet, tricot, et fut aussi une occasion de contact et de rencontre, l'occasion de faire quelque chose ensemble.

Suite à ce stage 3 nouveaux ateliers démarrent sur le quartier à l'initiative de groupes différents.

En outre, et c'est devenu au fil des ans une tradition, l'Antenne Sociale coordonne l'organisation d'une fête de l'enfance sur le quartier de la ZAC au début du mois de juin.

Baptisée « FETE DU PITCHOUNET » cette fête centrée sur l'enfant est l'occasion sur le quartier d'une manifestation à caractère global réunissant l'ensemble des groupes et associations du quartier, les enseignants et les élèves de ces groupes scolaires.

Réunissant un millier de personnes sur la place du quartier au milieu des tours pour un spectacle de plein air, elle est l'occasion d'échanges intenses entre les différentes composantes sociales et ethniques, entre les classes d'âges de la zone urbaine.

Pour donner un petit aperçu de ces deux jours de fête il faut savoir que le programme s'est composé comme suit en 1977 :

— Développement d'ateliers créatifs divers (peintures, marionnettes, percussion, masques, expression corporelle, danses, heure du conte...)

— Expression par les enfants et adolescents de la ville à travers différents spectacles (une pièce de théâtre écrite montée et réalisée par les élèves de 4^e et 3^e du CES voisin, défilé d'une immense tarasque fabriquée par les enfants et accompagnée par des clowns et musiciens d'un jour...)

— Sensibilisation des adultes aux problèmes éducatifs, créatifs, pédagogiques, et psychologiques de l'enfance à travers des débats et activités organisés avec le concours de l'association culturelle de la ville de Fos, de la bibliothèque centrale de prêt et de la Maison pour Tous de Miramas.

— Organisation de bals pour les adultes et les adolescents avec le limonaire et divers groupes locaux.

— Participation des Algériens, Marocains, Espagnols et Portugais à la confection d'un repas et d'un café-concert où s'expriment divers groupes musicaux de nationalités étrangères.

Les retombées de cette manifestation sont considérables chaque année. J'en veux pour preuve l'immense fresque de plus de 100 m de long qui précéda cette immense fête de l'enfance en 1976, action picturale réalisée par les enfants grâce au financement de l'Opac et la participation des groupes et associations du quartier, préparant la fête, prolongeant les actions de conception des espaces de jeux et annonçant la création d'ateliers du mercredi, ou encore la création du groupe de tissage maghrébin et la formation BAFA qui découlent directement de la fête.

AFFINEMENT DE LA PROGRAMMATION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS

Outre la participation à de multiples réunions concernant l'amélioration d'équipements divers programmés et financés, l'Antenne Sociale a été l'instrument permettant la prise en charge par le SCA de la finition de divers LCR du quartier (80.000 F pour le LCR du Levant - 230.000 F pour le LCR des Vents Provençaux). Grâce à un travail passionnant avec l'Amicale des locataires et d'enseignants et des enfants du CES voisin, les définitions d'un espace de jeux et d'un espace vert non programmé ont pu être donnés et aboutir au financement par le SCA d'un équipement de plein-air de 3 ha (1.300.000F) comprenant jeux pour petits, moyens et grands, mini-foot, lieu de promenade et de rencontre qui faisaient cruellement défaut au quartier.

L'Antenne Sociale a joué un rôle essentiel de promotion et de prise en compte du quartier de la Rousse, durant ces 3 années, par les différents décideurs.

ACTION AUPRES DES ELUS LOCAUX

Au cours de ces trois années de pré-animation, le rôle de l'Antenne Sociale vis-à-vis de la Collectivité Locale fut déterminant : rôle d'analyse, d'information, de communication, de réflexion...

Face aux problèmes multiples qu'offre une opération d'urbanisme telle que la Z.A.C. de la Rousse, le travailleur social, par sa situation privilégiée, en contact avec l'ensemble des acteurs, habitants organisés ou inorganisés, promoteurs immobiliers, entreprises, aménageurs, peut jouer un rôle d'information et d'aide pour une meilleure connaissance des problèmes concrets.

De plus, grâce à ses méthodes originales d'approche et d'analyse des problèmes, il peut permettre d'en mieux saisir toutes les composantes et la complexité.

La Collectivité Locale, mal informée, peu insérée sur le quartier (aucun élu) a trouvé, dans l'Antenne Sociale l'outil adapté pour l'analyse de la situation, la mise en relation d'interlocuteurs qui s'ignoraient jusque-là, la recherche de solutions et la prise de décision éventuelle.

Ainsi, des réunions de concertation, sont nées les décisions de prise en compte de

l'aménagement des locaux collectifs résidentiels, la réalisation de plusieurs hectares d'espaces verts et de jeux, l'entretien du quartier, la création d'une Association syndicale de copropriétaires, etc...

Il faut également souligner l'originalité de l'approche du travail de l'Antenne Sociale qui se veut dès son origine, « promoteur de la vie sociale » ; ce qui est important, ce sont les personnes et les relations qui peuvent s'établir entre ces personnes, sans aucun souci électoraliste, partisan ou de rentabilité.

Cette attitude claire permet une grande indépendance qu'aucun autre acteur ne peut vraiment avoir.

D'autre part, l'Antenne Sociale est « dans » le quartier, intégrée dans un tissu humain dont les fils se tissent un à un ; il est précieux pour la Collectivité Locale d'avoir un interlocuteur bien situé dans cette trame complexe.

Le travailleur social peut ainsi susciter une réflexion commune avec les divers élus chargés aussi bien de l'urbanisme que des questions sociales ou scolaires, les services administratifs locaux et tous les acteurs concernés par le développement du quartier. Il peut aider à abattre les multiples cloisons qui font une ville « en miettes », que chacun, par marché, compétences ou intérêt interposé, se partage au détriment des habitants.

LE TERME DE L'ACTION DE PRE-ANIMATION

La fin de la gestion par l'Alfa de l'Antenne Sociale - l'Alfa passe le relais à la Harpe.

Les habitants du quartier gèrent directement leurs équipements sociaux avec les autres intervenants (Commune, promoteurs, etc...).

« LA HARPE » c'est la conclusion ouverte de ces trois années de pré-animation sur la ZAC la Rousse.

Elle ouvre une seconde phase, issue directement de l'effort de développement de la vie sociale entreprise sur le quartier.

« LA HARPE » c'est l'Association des Habitants de Miramas La Rousse pour la Cogestion, la Promotion et l'Animation des Equipements Sociaux.

Cette Association, loi 1901, constituée en mars 1977 se veut démocratique et représentative de l'ensemble des forces vives du quartier.

Elle est née d'une triple volonté : volonté d'une coordination entre les différentes associations du quartier, volonté de gérer les équipements sociaux, dont le Centre Social, volonté de poursuivre l'action entreprise par l'équipe de l'Antenne sociale ALFA, en maintenant et en élargissant l'équipe d'animation en place.

« LA HARPE » devient par là-même gestionnaire d'un budget important : budget

élaboré au fil de ces 3 années de préanimation et dans lequel le pluri-financement de partenaires multiples est le meilleur garant de son indépendance (CAF - CNAF - Ministère de la Santé - Promoteurs immobiliers - Collectivité Locale - Caisse d'Épargne - EPAREB, etc.).

Par convention le SCA met à disposition de la Harpe le Centre Social (courant 1978) et les divers LCR qui lui ont été confiés par les promoteurs, l'équipe d'animation (équipe d'animation ALFA par convention pour 5 ans + personnel du SCA).

La collectivité locale s'engage financièrement à soutenir l'action de gestion, de promotion et d'animation de la Harpe par subventions annuelles.

CONCLUSIONS

Au terme de cette brève analyse il m'apparaît que dans une large mesure les objectifs assignés à l'Antenne Sociale ALFA pour cette phase de pré-animation de 3 ans ont été atteints.

Ceci ne veut pas dire que les problèmes du quartier sont pour autant résolus :

— La forte migration de la population du quartier, l'appauvrissement des catégories sociales, l'accroissement de la population étrangère, la ségrégation sociale qui se développe par là-même, tendent à marginaliser ce quartier malgré les efforts d'animation entrepris.

La HARPE apparaît aujourd'hui, face aux multiples problèmes qui se posent au quartier la Rousse, l'outil privilégié pour trouver les réponses nécessaires à la promotion sociale des groupes et individus de ce quartier.

Bernard CORNET
Travailleur social ALFA
Responsable de l'Antenne Sociale
du quartier La Rousse

LES CAHIERS DE L'ANIMATION N° 17

(3^e trimestre 1977)

LES LOISIRS A L'ECOLE

Par analogie avec la vie de l'adulte, les loisirs de l'enfant sont souvent opposés au temps scolaire. Le titre même de ce numéro, "Les loisirs à l'école", peut paraître insolite. Cette contradiction dans les termes, trop souvent admise, peut être dépassée, comme l'attestent des tentatives actuelles d'articulation entre l'animation culturelle et l'école.

Y aurait-il une culture scolaire d'une part et une culture pour "l'animation culturelle" à l'école d'autre part ?

Où en sont les foyers socio-éducatifs des établissements du Ministère de l'Éducation et du Ministère de l'Agriculture ?

Où en sont les Centres de Loisirs Associés à l'École ?

Que fait-on aux Ateliers Jean de Bologne de Douai pour la formation des enseignants aux pratiques artistiques ?

Quels sont les principaux groupes d'animation musicale en milieu scolaire et quels sont les principes qui guident cette animation ?

A travers ces réflexions et ces analyses, ce numéro spécial des "Cahiers de l'animation" tente de se situer à la charnière entre deux mondes dont les rapports ne sont pas exempts de malentendus mais qui peuvent se rencontrer et s'articuler : celui de l'école et celui de l'animation socio-culturelle pour les jeunes.

On peut se procurer ce numéro en s'adressant à :

INSTITUT NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE

Service des Publications

78160 MARLY-LE-ROI

en joignant à la commande un chèque de 15 F à l'ordre de M. l'Intendant de l'Institut National d'Éducation Populaire.

LA QUALITE DES EMISSIONS DE RADIO ET DE TELEVISION POUR LES JEUNES

La commission chargée d'apprécier la qualité des émissions de radio diffusion et de télévision (1), a publié son rapport annuel concernant la saison 1976-1977. Ce rapport comporte cinq chapitres que nous présenterons brièvement, mais dont nous reprendrons de larges extraits lorsqu'ils concernent plus particulièrement nos préoccupations à savoir les jeunes et les media.

Le premier chapitre rappelle les critères généraux d'appréciation sur lesquels la commission se base pour évaluer la qualité des émissions et pour attribuer une note à chacune des chaînes de télévision et à Radio-France. Rappelons que cette note a d'importantes incidences financières puisque c'est elle qui sert de base à la répartition de la redevance entre les différentes sociétés. Parmi les critères de qualité, on retiendra surtout la qualité des objectifs qui insiste sur la notion de public différencié : "S'il ne convient que de plaire au plus grand nombre en lui fournissant un passe-temps sans portée, comme sans substance, il ne peut s'agir d'un véritable service public... Mais, si l'on souhaite favoriser l'accès de chacun à une vie plus responsable, il ne suffit pas de s'adresser au public moyen et anonyme dans lequel auditeurs et téléspectateurs ne retrouvent qu'une image appauvrie de leur propre existence. Il convient aussi de s'adresser à des publics divers, de répondre à des préoccupations spécifiques. La visée de publics différents apparaît donc comme un élément moteur et comme un critère de qualité important pour une chaîne de radio-télévision".

Le second chapitre précise les huit critères qui ont été retenus plus précisément pour la saison 1976-1977 parmi lesquels on note "l'attention portée à **l'auditoire jeune**, non seulement dans les émissions proprement destinées à la jeunesse mais aussi dans la conception générale des programmes".

Dans le chapitre III, chaque critère précédemment présenté est pris comme support d'analyse des politiques des différentes sociétés. On note des remarques sévères sur la programmation "la programmation des week-ends est trop souvent affligeante par sa banalité et parfois sa vulgarité" ou encore "la commission regrette une programmation à la fois compliquée et rigide qui semble faite davantage pour la commodité et la sécurité des producteurs que pour celle des téléspectateurs".

(1) FRANCE, Premier Ministre.- Rapport annuel : saison 1976-1977, Commission chargée d'apprécier la qualité des émissions de radio diffusion et de télévision.- Paris : Hôtel de Clermont-1977.- (48 p.) ; 30 cm.

Hôtel de Clermont, 69, rue de Varenne, 75700 PARIS - Tél. : 556-86-87.

Sont ensuite évoqués les problèmes posés — et aussi quelquefois les solutions apportées — sur des points comme la création, la décentralisation, l'information, les apports du cinéma, l'harmonisation des programmes, la promotion et critique de la télévision et la jeunesse : "En ce qui concerne la jeunesse, la commission n'a pas noté d'amélioration appréciable et le regrette vivement.

Pour la **production**, il semble que le souci de la jeunesse appartienne à d'autres pays pour le meilleur : "Les Muppets", ou pour le pire (policiers américains, westerns, etc.) en exploitant jusqu'à l'usure le goût apparemment innocent des enfants pour la fusillade. Reste le recours aux animaux, le seul, semble-t-il, que pratiquent les Français, tandis que le cosmos vient d'ailleurs, par un transfert des mythologies américaines : voyageurs de l'espace, pourfendeurs de planètes. Autrefois, et encore aujourd'hui, c'est Jules VERNE que la France exportait. Par chance, A2 redonne un feuilleton en seconde diffusion, celui de "Michel Strogoff".

Dans ce domaine, c'est TF1 qui semble faire le plus d'efforts avec l'émission "Les Visiteurs du Mercredi" qui comprend, en particulier, un "Journal des Jeunes" souvent bien fait.

Mais dans l'ensemble, les jeunes, tant comme public concerné que comme participants, ne semblent pas, à quelques exceptions près, être la préoccupation dominante des chaînes.

La crise de l'université, les programmes scolaires, l'orientation professionnelle, le chômage des jeunes ne sont-ils pas d'actualité, exigent-ils des approches trop difficiles ou concernent-ils un public négligeable ?

La commission ne peut, à cet égard, que réitérer ses critiques avec la plus grande netteté.

Quant à la **Programmation**, il importerait encore davantage, faute d'émissions spécifiquement jeunes, de permettre à ce vaste public durant les jours de congé ou les veillées précédentes, de regarder avec profit et intérêt un programme tout entier, sans avoir à redouter des émissions bêtifiantes ou scabreuses, presque constamment violentes. Or, pendant le week-end, et parfois le mercredi, se manifeste précisément sur les trois chaînes l'émulation pour le programme le plus facile, le moins éducatif, le plus chargé d'importations américaines. Tout se passe comme si les chaînes visaient non pas la jeunesse de ce pays, mais, dans l'auditoire français tout entier, le téléspectateur enfantin. Ce paradoxe mérite d'être signalé tout particulièrement par la Commission de la Qualité dont le rôle n'est pas d'encourager ce genre d'aspiration. La commission souhaite qu'une chaîne sur trois, à tour de rôle, les mercredis, samedis et dimanches, s'estime responsable d'un tour de garde pour des millions de jeunes, afin que leurs familles puissent les confier à la vigilance d'un éducateur intelligent, inventif et distrayant nommé télévision.

Elle serait sensible au fait que les trois chaînes veuillent bien prendre en considération ce vœu qu'elle avait déjà exprimé dans son précédent rapport".

Le Chapitre IV présente l'analyse des programmes de radio diffusion de France-Inter, France Culture et France Musique.

Enfin le **Chapitre V** comporte la notation des sociétés et les remarques de la commission sur le système de notation car la "commission soucieuse des incidences finan-

cières des notes qu'elle attribue souhaite que ce mode de sanction fasse l'objet d'un nouvel examen".

La seconde partie de ce rapport donne la parole aux sociétés de radio et de télévision qui réagissent, d'ailleurs assez vivement, aux remarques formulées par la commission.

Nous isolerons de ces réponses, comme nous l'avons fait précédemment, ce qui concerne la jeunesse.

Pour TF1, Jean Cazeneuve se borne à faire remarquer : "En ce qui concerne les émissions sur la jeunesse, signalons que le feuilleton "Michel Strogoff", dont on crédite avec éloge la chaîne Antenne 2 a été en réalité diffusé et rediffusé par TF1".

Pour sa part, A2 répond point par point à certaines affirmations. A la remarque "En ce qui concerne la jeunesse, la commission n'a pas noté d'amélioration appréciable et le regrette vivement".

Le Conseil d'Administration de la seconde chaîne répond : "Antenne 2 ne méconnaît pas les problèmes posés par la production et la programmation d'émissions spécifiquement conçues pour la jeunesse.

Il est en effet difficile de donner satisfaction simultanément à des publics aussi différents que les jeunes de 5 à 18 ans ; par ailleurs, l'expérience enseigne que les jeunes sont, de façon très profonde, réfractaires aux "émissions pour la jeunesse" et préfèrent largement suivre les programmes généraux, à condition que ceux-ci ne leur soient pas "fermés".

C'est pourquoi Antenne 2 s'efforce de rendre la plupart de ses programmes accessibles aux jeunes et adaptés à leurs préoccupations. Elle n'en diffuse pas moins, chaque mercredi, une émission de 2 h 30 consacrée aux jeunes et intitulée "UN SUR CINQ".

L'examen des programmes d'ANTENNE 2, pour le mercredi après-midi suffit à montrer qu'il n'est en aucune façon chargé d'importations américaines.

On peut, au contraire, se demander si l'émission précitée "UN SUR CINQ" — dont la qualité n'est pas contestable — ne souffre pas du grand nombre de séries étrangères diffusées aux mêmes horaires".

Le souhait formulé par la commission à savoir "qu'une chaîne sur trois, à tour de rôle, les mercredis, samedis et dimanches, s'estime responsable d'un tour de garde pour des millions de jeunes", provoque une mise au point suivante de A2. "ANTENNE 2 pour sa part, s'est efforcé de répondre au vœu formulé par la commission dans le dernier paragraphe de cette page. C'est ainsi que, tenant compte de ce que le congé scolaire est désormais fixé au mercredi, elle a spécialement composé son programme du mardi soir à cet effet, ainsi que le relève d'ailleurs le rapport de la commission"

Par rapport aux problèmes de la jeunesse, le Conseil d'Administration de FR3 réagit aux remarques de la commission en rappelant son effort de création dans le domaine des émissions pour les enfants et les jeunes et en soulignant les difficultés rencontrées par FR3 étant donné son obligation de relayer TF1 dans l'après-midi.

"Pour la commission, "sur les 3 chaînes se manifeste pendant les week-ends et le

mercredi l'émulation pour le programme le plus facile, le moins éducatif, le plus chargé d'importations américaines".

Un tel jugement, qui semble englober FR3, est d'autant plus injustifié que la société a mis en œuvre une politique systématique en faveur des jeunes en consacrant 20 minutes de programme, tous les jours de la semaine, aux téléspectateurs de 8 à 12 ans, avec un programme hebdomadaire touchant à tous les centres d'intérêt, complètement décentralisé (émissions tournées en région) et faisant appel à la participation des enfants. Des émissions comme "Flash" conçues et réalisées par les enfants, "la chronique du mois", tentative bi-mensuelle d'explication de l'actualité, "des livres pour nous" seule émission littéraire à l'intention du jeune public, semblent complètement ignorées des membres de la commission.

D'autre part, un effort a été fait par les responsables de la programmation pour que les films du mardi soir dans la série "westerns, Policiers, Aventures" soient visibles par les jeunes; c'est ainsi notamment qu'a été diffusée la série des "Tarzan" qui a remporté un très grand succès. De même, les programmes du samedi soir à 20 h 30 dont nous avons déjà fait mention (histoire, théâtre ou opéra) s'adressent particulièrement au public des adolescents.

Cette politique de FR3 a d'ailleurs été appréciée tant par le Haut Comité de la Jeunesse et des Sports que par la Commission de la Qualité elle-même, qui avait retenu l'an passé comme critère essentiel d'appréciation les émissions pour la jeunesse. En outre, la commission semble avoir perdu de vue que FR3 ne peut émettre que 4 heures par jour et que, le mercredi après-midi, elle ne peut présenter d'émissions spécifiques "jeunesse" puisqu'elle relaie TF1 l'après-midi, comme tous les jours.

Si l'on veut établir ce roulement des 3 sociétés, le mercredi, il faudrait que FR3 soit autorisée à émettre le mercredi après-midi et obtienne des crédits en conséquence".

On le voit, ce rapport ne se limite pas à la critique négative des programmes et des émissions. La commission juge d'après des critères qu'elle définit et dont elle justifie le choix. Les observations sont faites sans complaisance, les propositions constructives et un "droit de réponse" est accordé aux sociétés de programmes: pourquoi dans ces conditions ne pas faire connaître davantage aux téléspectateurs les conclusions de ce rapport annuel qui bénéficie de peu d'information de la part de la presse écrite, de la radio et de la télévision? (1).

Annie OBERTI

(1) On peut consulter le rapport annuel (Saison 1976-1977) de la Commission chargée d'apprécier la qualité des émissions de radio diffusion et de télévision au Centre de Documentation de l'Institut National d'Éducation Populaire (page 2 de couverture).

LE FONDS D'INTERVENTION CULTUREL

Mme Michèle PUYBASSET, sous le titre "un outil original et efficace" présente ainsi le Fonds d'Intervention Culturel dans un numéro spécial des "Cahiers de la Culture et de l'Environnement" (1) dont nous donnons ici de larges extraits :

Créé en 1971, avec double mission d'établir des liaisons entre les administrations qui jouent un rôle dans le domaine de la culture ainsi qu'entre ces administrations et les collectivités locales et de lancer ou soutenir des expériences nouvelles en matière culturelle, le F.I.C. a dans l'ensemble réussi.

Durant ses 7 ans de fonctionnement, il a pu lancer, provoquer, amener à aboutissement maintes actions nouvelles en jouant le rôle de catalyseur d'idées et d'expériences, autant que celui de bailleur de fonds.

Si le F.I.C. a pu remplir la fonction difficile d'aide à l'expérimentation, c'est grâce à la souplesse qui lui était donnée au départ, souplesse marquée par trois traits principaux :

- L'interministérialité qui lui garantit une certaine autonomie comme elle la garantit à ceux qu'il aide et lui donne une grande disponibilité à tous les partenaires ministériels ou locaux intéressés au lancement d'actions nouvelles, en même temps qu'elle lui permet d'échapper aux cloisonnements administratifs et de ne pas se limiter aux "clientèles" habituelles des différents services.
- La soustraction aux "normes" financières qui enferment quelquefois les administrations dans des labyrinthes, et surtout, l'absence de "services votés" qui lui assure chaque année la presque totalité de sa dotation pour des actions nouvelles.
- La soustraction au phénomène bureaucratique : petite équipe de contractuels destinée à se renouveler périodiquement : autonomie et responsabilité de chaque chargé de mission : minimum de formalisme au niveau de la présentation et de l'instruction des dossiers : concertation et dialogue pour aboutir au choix des opérations à subventionner.

A travers ses 695 actions aidées entre 1971 et 1977, le F.I.C. a apporté à la politique

(1) Fonds d'Intervention Culturel, 14 rue Notre Dame des Victoires - 75002 PARIS

culturelle une triple contribution qu'il est difficile d'évaluer mais dont la portée ne saurait être négligée. D'une part, il est parvenu à donner à l'ensemble de l'administration le sens de ses responsabilités dans le domaine de la culture. Qu'il s'agisse de l'Education, de la DATAR, de l'Environnement, de l'Équipement, du Tourisme, de la Jeunesse et des Sports, de l'Action Sociale, ou de l'Agriculture, désormais des crédits et des actions sont prévus par toutes les administrations qui ont appris à travailler ensemble. Cet aspect interministériel de la politique culturelle se traduit dans le coefficient multiplicateur des crédits du F.I.C. qui est de 4.

D'autre part, il a beaucoup contribué à développer l'intérêt des collectivités locales pour l'action culturelle. Dans de nombreux cas, il a rempli auprès d'elles une mission d'impulsion et de conseil qui s'est révélée précieuse dans la politique des chartes et qui devrait lui permettre de jouer à l'avenir un rôle accru dans le cadre de la politique culturelle concertée.

Enfin le F.I.C. a non seulement couvert l'ensemble du champ culturel et il n'y a guère eu d'opérations expérimentales ou novatrices dans ce domaine où il n'ait été engagé, mais il a également permis que se renouvellent les termes dans lesquels étaient posés les problèmes culturels. En accueillant les initiatives les plus diverses, des plus modestes au plus ambitieuses, qu'elles émanent de la plus petite association ou d'un grand établissement public, en étant à l'écoute des idées et des expériences, en rapprochant les initiateurs qui souhaitaient lancer des opérations analogues, en faisant connaître les expériences réussies, le F.I.C. a développé son rôle de conseil d'orientation, de coordination, de réflexion.

Il est clair que le F.I.C. doit continuer à avancer dans la double voie qui lui a été tracée à l'origine, avec l'ambition que l'action culturelle devienne chaque jour davantage l'affaire de tous et de chacun. C'est cette ambition que veulent servir ses nouvelles orientations.

Le statut du fonds d'intervention culturelle

Le statut du fonds d'intervention culturelle, arrêté par un comité interministériel en Mars 1971 est aujourd'hui fixé par décret.

Ce statut comprend trois éléments principaux :

- Un budget d'intervention inscrit au titre IV du budget du ministère de la Culture et qui a oscillé autour de 1 % de ce budget jusqu'en 1975. Réduit depuis 1976 il s'élève en 1978 à environ 14 millions et demi. Mais le budget total des subventions accordées par l'Etat et les collectivités locales aux opérations aidées par le fonds d'intervention culturelle a été en moyenne près de quatre fois plus élevé.
- Un organe de décision : Comité interministériel du fonds d'intervention culturelle. Ce comité regroupe sous la présidence du Premier Ministre tous les ministères intéressés par le développement culturel. Il fixe chaque année les grands axes de l'action du F.I.C. et se réunit trois fois par an (en mars-juin-octobre) pour décider de l'attribution des subventions du F.I.C. et des différents ministères partie prenante aux opérations.

- Un service autonome d'instruction des dossiers : le secrétariat général du F.I.C.

Ce service placé sous l'autorité d'un secrétaire général nommé par arrêté conjoint du Premier Ministre et du Ministre de la Culture est composé de six chargés de mission à compétence principalement géographique et accessoirement sectorielle, et d'une cellule de gestion.

Les nouvelles orientations du fonds d'intervention culturel

Le fonds d'intervention culturel a dès l'origine tenté, dans ses expériences, de mettre la culture à la portée de publics de plus en plus larges et de plus en plus diversifiés; aujourd'hui comme l'a fait ressortir le rapport du groupe Culture du 7^e plan, la démocratisation culturelle ce n'est plus seulement de mettre le plus grand nombre au contact des œuvres de culture, mais plutôt d'aider la démarche personnelle et diversifiée que chacun peut faire vers une culture au pluriel.

Dans la ligne des grandes orientations du 7^e plan qui préconise une politique de réduction des inégalités culturelles, le comité interministériel a défini pour 1977 trois orientations principales qui ont été reconduites pour 1978.

— **Favoriser la démarche de chacun vers la culture** : tant en aidant au développement et à la valorisation des pratiques amateur qu'en insérant mieux la culture dans le quotidien.

Développement et valorisation des pratiques amateur : le développement de ces pratiques, même modestes (lecture, photo, bricolage, expression corporelle, danse, cinéma, vidéo, théâtre, musique, chanson) pourrait être assuré à l'école, dans les institutions de quartier (maisons de quartier, M.J.C., locaux communs des grands ensembles) dans les foyers ruraux, dans les bases de plein air et les centres de vacances ou de loisirs, dans l'entreprise en collaboration avec les comités d'entreprises.

La valorisation de ces pratiques peut passer par :

- l'ouverture des institutions culturelles au domaine de la pratique amateur (création d'ateliers d'arts plastiques dans les musées, clubs de lecture et de poésie dans les bibliothèques, stages de théâtre, de cinéma autour des maisons de la culture et des centres d'Action Culturelle).
- le rapprochement entre les animateurs du réseau socio-éducatif et les professionnels du réseau culturel.
- la possibilité offerte à des artistes ou à des créateurs, d'animer des stages ou des ateliers ou de tenter des expériences de création collective.

Insertion de la culture dans le quotidien : les expériences à promouvoir peuvent se regrouper autour de trois thèmes principaux :

- la télévision, devenue l'outil de diffusion culturelle le plus populaire. Il s'agirait de favoriser les actions qui permettent au téléspectateur de sortir de sa passivité : associer davantage certains publics à la conception et à la réalisation de certaines émissions (avec FR3) ou utiliser des rediffusions comme support d'une animation culturelle dans un milieu spécifique (scolaire, travailleurs, personnes âgées, etc...),
- l'esthétique des objets de la vie quotidienne : il s'agit de permettre l'intégration de l'art dans la ville comme au village et surtout de sensibiliser le public à cette démarche d'intégration en privilégiant le rôle que l'artisanat d'art peut jouer.
- l'utilisation pour des manifestations culturelles de lieux collectifs tels que les marchés, les centres commerciaux, les rues, les places, les églises, le métro, les gares. Ceci implique que les institutions culturelles aient le souci de sortir de leurs murs.

— Les domaines d'action privilégiés du Fonds d'intervention culturel

quelques domaines pourraient être privilégiés :

- Les cultures régionales ou locales : il s'agit de découvrir, de redécouvrir ou de sauver une identité culturelle souvent menacée (arts et traditions populaires, culture orale, architecture locale) en utilisant des moyens pour mettre en évidence les éléments du patrimoine ou les spécificités culturelles locales, particulièrement en milieu scolaire mais également auprès du grand public (aide au développement des écomusées, des musées des Arts et Traditions Populaires, des conservatoires régionaux de culture locale, notamment en relation avec les parcs naturels régionaux).
- Les cultures populaires. Notamment les cultures rurale, ouvrière, artisanale. Il s'agit de permettre par des actions appropriées, la prise de conscience de la spécificité et de la valeur de certaines pratiques culturelles (fêtes de village, chanson, pop music) et du lien entre culture et travail.
- Les cultures de certains groupes sociaux particulièrement défavorisés. Les actions visant à la reconnaissance de l'identité culturelle des immigrés, la recherche des moyens d'accès spécifiques des handicapés à la Culture mais aussi la pratique culturelle des personnes âgées, des femmes sans profession, des délinquants, des malades dans les hôpitaux de long séjour pourront être aidées.
- Enfin la culture scientifique et technique n'a pas encore reçu toute l'attention qu'elle mérite. En relation avec le bureau de l'information scientifique et technique, la D.G.R.S.T., les universités, la Jeunesse et les Sports, le Ministère de la Culture, pourront être aidées les actions de promotion ou de diffusion (notamment développement des clubs scientifiques, animations scientifiques).

— **Continuer à favoriser les actions de développement culturel global et concerté au niveau local** : cette concertation se relie notamment à deux préoccupations :

- Celle de mieux intégrer la dimension culturelle dans la politique d'aménagement du territoire (en relation avec la D.A.T.A.R.).

- Celle d'élargir la politique contractuelle avec les collectivités locales à l'ensemble des administrations concernées par le développement culturel dans le cadre des chartes.

Quelques expériences aidées par le F.I.C.

Le numéro spécial de février 1978 des "Cahiers de la Culture et de l'environnement" présente un certain nombre d'expériences d'animation auxquelles le F.I.C. a contribué en collaboration avec d'autres départements ministériels ou collectivités publiques (1).

— Centre culture populaire de Saint Nazaire

L'expérience réalisée par le "Centre de Culture Populaire de Saint-Nazaire" est particulièrement exemplaire parmi les actions menées en milieu ouvrier.

C'est la première fois qu'une association regroupant des organisations syndicales, des Comités d'Entreprise de douze établissements (16 000 travailleurs environ) et le Foyer de Jeunes Travailleurs de Saint-Nazaire, décide de mener une action aussi novatrice en matière culturelle. En 1975, des ateliers pluridisciplinaires ont été ouverts pour les ouvriers dans une maison au bord de la mer, située à la périphérie de Saint-Nazaire. Aujourd'hui pour permettre à un plus grand nombre de venir, ils ont été transférés au cœur de la ville, dans un immeuble municipal. Ces ateliers ont sans nul doute révélé les authentiques pouvoirs de créativité d'une population généralement peu concernée par les pratiques culturelles.

C'est à partir de 1977 que l'action du C.C.P. a pu se développer grâce à l'aide du F.I.C.

- Un atelier-théâtre a travaillé en 1976 et 1977 avec la comédienne Catherine de Seynes et a accompli une recherche régulière sur le corps, la voix, les techniques du masque, du mime, du jeu théâtral... Les résultats furent fructueux et aboutirent, en Juillet 1977, à la création collective d'une pièce "Sud-Afrika" avec la participation des comédiens professionnels de "la Troupe des 4 chemins", et des "amateurs" de l'atelier.
- Un atelier-musique a fonctionné parallèlement avec l'aide du musicien Gilles Petit et a favorisé l'initiation aux instruments (flûte douce, guitare), la fabrication d'instruments de musique très étonnants ("Oreilles" "toits du ciel", barcasse...) et enfin également, la réalisation d'une œuvre collective à partir d'un texte de Rezvani : "Fokouli".

(1) D'autres expériences sont décrites dans ce numéro notamment : l'atelier lyrique du Rhin à Colmar, le muséobus de Besançon, l'expérience de sensibilisation des écoles maternelles à l'urbanisme patronnée par le Groupe pour l'Education Permanente des Architectes (GEPA) à Saint-Etienne, le Centre d'Action Culturelle des Alpes de Haute Provence (Théâtre Demain), la maison du livre et des mots à la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon, "Vivre et créer en Oudaine, l'artiste et la cité à Montbéliard, l'animation globale du parc naturel régional du Pilat, la geste paysanne, animation rurale en Poitou-Charente, l'expérience déjà décrite dans les **Cahiers de l'animation** n° 8 consacré aux Stages de réalisation, les vidéobus d'Education et Vie Sociale et l'atelier de création audio-visuelle de Saint-Cadou.

- Un atelier-Arts plastiques s'est mis sur pied spontanément à la demande des ouvriers en 1976, cet atelier a également permis de mener un travail approfondi sur le dessin, la peinture et l'approche des formes et de l'espace. Une exposition des œuvres réalisées dans le cadre de cet atelier "Les Travailleurs créent et exposent" (février 1976) a attiré plus de 5 000 Personnes.

Le "Centre de Culture Populaire" compte cette année ouvrir de nouveaux ateliers destinés aux enfants, et aussi organiser des stages de formation aux différentes techniques d'expression artistique.

IL doit également mettre en place un Atelier de production cinéma-super 8 et mener une action de sensibilisation, d'animation et de création à partir de la technique vidéo au sein des entreprises. Les interventions sur les lieux-mêmes de travail, toujours difficiles car forcément limitées, seront néanmoins intensifiées.

Enfin une enquête sur la culture ouvrière régionale sera entreprise en liaison avec d'autres établissements d'action culturelle (notamment l'Office d'Action Culturelle de St-Brieuc) et une réflexion sera approfondie sur le thème de "l'affiche", son histoire, ses moyens, son impact.

Le "Centre de Culture Populaire" a entrepris un remarquable travail visant à casser les cloisonnements traditionnels de l'animation/création/formation, et, jusqu'à ce jour, il poursuit avec succès son pari : effectivement, tout individu recèle des richesses qu'il peut, si on lui en donne les moyens, révéler pour son propre plaisir et pour celui des autres.

Ont participé à l'opération F.I.C. outre la ville de St Nazaire, le Ministère de la Culture (Direction du Théâtre et Direction de la Musique) le secrétariat d'Etat à l'Action Sociale, le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, le C.N.A.A.V. (Centre National d'Animation Audio-Visuelle).

— Les enfants animateurs de Sèvres

En 1978, les enfants animateurs de Sèvres viennent d'être reconnus officiellement : 8 ans après le début de leur histoire, 6 ans après leur constitution en Association loi 1901, 2 ans après qu'une aide du F.I.C. leur ait permis de prendre un réel développement. Après un vécu de 8 ans, il semble possible de dégager de "l'histoire", les traits originaux qui ont conduit l'association à cette situation.

Cette histoire peut se résumer ainsi : à Sèvres, en 1970, un groupe d'enfants de 10 ans remarque l'air morne des passants : "Ils sont tristes parce que personne ne se connaît dans la ville. On va faire des fêtes dans les quartiers. On les fera jouer au "jeu du voisinage"" A travers l'école, tous les enfants qui ont environ leur âge sont informés du projet et participent en juin 1970 à une exposition de dessins d'enfants (700), s'adressant aux adultes pour leur faire part de l'idée. Les visiteurs sont nombreux, l'accueil chaleureux. Les guides sont les enfants : un de chaque classe ayant participé à ce qu'ils appellent "La Fête des Dessins" soit une quarantaine. Ils constituent le premier noyau du groupe des Enfants Animateurs.

En septembre 1970, ils se retrouvent et le projet de la première fête prend corps. Les habitants de 3 tours du centre de Sèvres, des 2 premières tours du quartier Danton, et les familles des guides y sont invités. La fête s'intitule "Foire aux Enfants". Elle se termine dans la salle à 21 h, mais se prolonge dans la rue où un cortège traverse Sèvres en chantant, enfants et adultes mêlés (janvier 1971). La préparation de cette fête mérite une explication plus détaillée, car l'esprit qui l'anime détermine la suite.

Les éléments de la réussite sont : l'enthousiasme des enfants.

L'adhésion à leur projet d'une adulte qui met tout en œuvre pour permettre sa réalisation.

La participation d'un jeune, Dominique, qui sans souci des réactions adultes, amène les enfants à vivre cette "Foire aux Enfants" en toute spontanéité et liberté d'expression.

Accueil, farandoles spontanées, clowneries sur la scène ou dans la salle, rires, joie, c'est pendant des heures, un mouvement tourbillonnant, irrésistible, dans lequel, petit à petit, chacun se laisse entraîner.

Ce mouvement reste fondamental dans toutes les interventions qui suivent : fêtes aux bois, au marché, où des enfants clowns font danser les gens le 31 décembre - cadeaux portés aux "gentils voisins", découverts en questionnant les passants dans la rue : "Avez-vous un gentil voisin ?" - affiches peintes par les enfants, accrochées aux poteaux pour annoncer les fêtes, ou pour proposer "mettez des fleurs à vos balcons" - proposition appuyée par une distribution gratuite, - "fête du passé" construite avec les personnes âgées d'après le récit qu'elles font aux enfants de leur propre enfance à Sèvres, vers 1900, - "fêtes autour du monde", où la liaison s'établit avec les familles étrangères de Sèvres, invitées à formuler avec les enfants des animations "à la mode de leur pays" dans une fête où toute la ville est invitée.

C'est ainsi que petit à petit, beaucoup de Sévriens sont sensibilisés à l'action des enfants et cherchent, chacun à sa façon à y participer : - le blanchisseur donne les housses qui protégeront les affiches ; - un décorateur apporte des métrages incroyables de tissus de toutes les couleurs provenant de stands d'Exposition, etc...

Voilà située l'évolution des manifestations. Il reste à expliquer celle de l'accueil.

Au début, il n'existe aucun lieu fixe de regroupement. La mairie, la paroisse prêtent une salle. Pendant les vacances de Noël précédant la première fête, les enfants se réunissent dans la cave et le jardin d'une maison.

C'est seulement en Février 1972, que cette même maison s'ouvrira pour un accueil régulier, les mercredis et sorties de classe. Ateliers au rez de chaussée, jeux dans le jardin et à la cave, où une pièce est installée, telle une salle de judo, pour que tous les jeux, même violents, puissent s'y dérouler sans risque.

A l'atelier, se fabriquent les costumes, les décorations, les cadeaux pour la fête. Les

Les matériaux de base sont tous de récupération, (tissus, emballages perdus, etc...) puisque les fêtes sont gratuites, on ne peut pas dépenser d'argent. Dans l'enthousiasme, la créativité des enfants se développe. En 1973, paraît un livre de bricolage "Joyeux décors" donnant les recettes de leurs inventions en emballages perdus. La vente de ce livre permet de "tenir". Les frais sont alors presque exclusivement la rémunération d'un animateur et l'outillage de l'atelier.

Au début, les enfants sont invités à venir par petits groupes définis. Dès la rentrée 1972, il s'avère que ces restrictions sont inutiles. Dans le cadre d'horaires indiqués, les enfants viennent quand ils veulent passer le temps qui leur convient à faire... ce qu'ils veulent. D'autres jeunes rejoignent le premier animateur ; un d'entre eux explique comment il est devenu moniteur : "ce jour-là, contrairement à l'habitude, j'ai regardé au delà de la main qui me donnait le tract, qui était là : une frimousse avec un sourire timide et une petite voix "vous viendrez, m'sieur, c'est les enfants qui font ça ! " ça fait un choc, c'est pour ça que j'ai rejoint les enfants."

En 1974, le nombre des enfants a grossi. Les 10 ans de 1970 en ont 14, les petits se sont renouvelés. Augmente en même temps la proportion des enfants venant d'un quartier où le caractère rude de la vie les met en difficulté. Ce sont les enfants des 2 immeubles du quartier Danton invités à la première fête. Malgré la présence de jeunes qui viennent participer à l'accueil bénévolement (donc irrégulièrement), il se révèle que l'on ne peut maintenir l'atmosphère totalement libre de l'accueil, un jeune animateur et une adulte étant quelquefois seuls au milieu de dizaines d'enfants (jusqu'à 60) de 7 à 14 ans ou plus, dont certains ont du mal à s'apaiser. C'est alors que naît l'idée de demander une subvention. Elle sera obtenue par l'intermédiaire du Fonds d'Intervention Culturel en 1975. Ont participé à cette subvention outre le F.I.C. : la ville de Paris, le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, le Ministère de l'Education, le Ministère de la Culture (direction du Théâtre), le Secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés. Cela permettra un nouveau fonctionnement à partir du 1^{er} octobre de la même année.

Cette subvention autorise plusieurs salaires. Ainsi, le groupe d'accueil s'étoffe, et ainsi s'ouvre l'atelier du "14". Seront invités à s'y rendre, parmi les enfants plus âgés, ceux qui, mêlés aux petits, ne permettent pas de préserver l'atmosphère qui leur convient. Au delà des travaux divers, l'atelier du "14" se veut occasion d'aborder avec les enfants, une réflexion sur le monde du travail. Des adultes capables d'expliquer aux jeunes leur travail y sont invités.

Y viennent surtout les jeunes du quartier Danton. Les animateurs se rendent dans les familles pour mieux cerner les problèmes des jeunes. Il s'avère que la chaleur des contacts établis avec ces familles, lors de la première fête "Foire aux Enfants" permet tout de suite une relation de confiance réciproque ; une action réellement éducative s'établit progressivement.

Commencent des sorties de groupes en week-end puis des vacances plus longues. Un projet aidé par la Qualité de la vie, la Caisse d'Allocations Familiales, est en cours pour acquérir un terrain et y créer un lieu qui vivrait en économie autonome ; les jeunes viendraient vivre en groupe durant les vacances ou individuellement, durant les périodes de rupture d'école ou de travail, temps alors habituellement passé dans la rue puis en prison....

— Animation du Nord-Est Jura

Le Nord-Est Jura, en Franche-Comté, se trouve encadré par les départements du Doubs, de la Haute-Saône, de la Côte d'Or. Scindé en 4 cantons d'inégale importance, il compte 60 communes peuplées par 13.000 habitants. Région à vocation essentiellement agricole, bordée par de grands axes de communications desservant les villes proches, sa démographie est, dans l'ensemble, frappée de stagnation, voire de régression.

Cet ensemble constitue aujourd'hui un territoire largement désensibilisé à lui-même dans de nombreux domaines rejoignant la vie quotidienne. Les grands projets d'aménagement (autoroute, canal à grand gabarit) font craindre aux élus locaux un affaiblissement croissant de l'identité de cette petite région.

La création, en 1975, de l'Association pour l'Animation du Nord-Est Jura, s'est donnée pour but de remédier à cette menace. Point de rencontre des différents partenaires du milieu rural considéré (élus, associations, représentants des organisations professionnelles et des différentes administrations concernées), cette association entend tisser l'unité du Nord-Est Jura et susciter sa propre politique de développement, tout en prenant en compte les schémas d'aménagement qui intéressent directement cette région (SDAU de Dôle, Plan d'Aménagement Rural de la Basse Vallée de l'Ognon) et en s'appuyant sur la charte culturelle de Franche-Comté.

L'Intervention du F.I.C. en 1977 devrait être à même de développer l'identité culturelle de ces 4 cantons et de favoriser sa meilleure insertion dans les données de notre temps et dans son environnement régional. Elle vise à rassembler, autour d'objectifs précis répondant à des besoins exprimés, les populations locales, qu'il s'agisse des jeunes ou des adultes, des actifs ou des inactifs.

Trois volets essentiels composent le programme d'activités :

- Opérations de découverte et de sensibilisation au milieu.

Avec le concours des élèves et enseignants des lycées agricoles, il s'agira d'analyser le contexte du Nord-Est-Jura (sociologie, économie, structure et architecture des villages, traditions populaires, paysages...) Les documents recueillis à base d'audio-visuels permettront :

- de structurer une "découverte" du milieu à travers un certain nombre de points forts (d'où publication de documents, animations ponctuelles...)
- d'organiser des expositions légères servant de support à des discussions d'où pourraient naître des projets (au niveau des communautés villageoises)
- d'apporter des éléments d'information aux stagiaires adultes du C.F.P.A. de Chateaufarine.

- Opérations formation-information des adultes : trois actions sont envisagées :

- organisation de "sessions" d'information à la vie communale et régionale.
- élaboration d'un bulletin périodique faisant appel au concours de bénévoles ; il sera l'organe privilégié des associations locales, mais témoignera aussi des problèmes de la vie agricole, économique, locale...
- mise en place d'un "Centre de formation d'animateurs pour enfants". Ce centre aura pour objectif d'assurer une meilleure prise en charge des enfants dans leur temps pré ou non scolaire, grâce à l'intervention d'"animateurs" formés dans les villages avec le concours de techniciens (Marionnettes, théâtre, musique...) et de pédagogues de l'enfance.

- Opération d'animation musicale en école primaire.

Un animateur musical sera mis à la disposition de la cinquantaine de classes concernées. Ses interventions auront un double but : sensibiliser les jeunes enfants aux rythmes et percussions ; former instituteurs et institutrices à la prise en charge, par eux-mêmes, de cette animation (stages).

Le budget global de cette opération s'élève à 510.000 F. Outre le F.I.C. (qui y contribue à concurrence de 165.000 F) et les collectivités locales (160.000 F) participent au financement le Ministère de la Culture et de l'Environnement, les Ministères de l'Agriculture, de l'Education, de la Jeunesse et des Sports ainsi que la DATAR.

BILAN DU F.I.C. DE 1971 A 1977

1) De 1971 à 1977, le F.I.C. a effectué 695 interventions correspondant à 565 opérations (130 aidées pendant 2 années, 435 aidées pendant un an). Ces opérations ont été présentées par des associations privées, par des "Institutions culturelles", par des collectivités locales, par des établissements publics (villes nouvelles, parcs naturels, nationaux ou régionaux). Le budget global des opérations aidées ressort à près de 400 millions sur lesquels la part du F.I.C. est d'environ 96 millions.

Le nombre des interventions a crû chaque année (52 opérations en 1971, 106 en 1976, 144 en 1977), parallèlement au budget du F.I.C. de 1971 à 1974 ; malgré la stagnation puis la baisse de ce budget de 1975 à 1977.

2) Au long des sept années, la participation des différents partenaires a crû tandis que celle du F.I.C. diminuait.

3) La plus grande partie des actions lancées avec l'aide du F.I.C. existe encore aujourd'hui. En excluant l'année 1977, on peut constater que :

- 10 % seulement des opérations ont échoué (5 % ont été annulées purement et simplement, 5 % ont échoué au niveau de la réalisation).

- 15 % sont en cours de réalisation (opérations récentes ou retardées dans leur mise en œuvre).
- 65 % des opérations vivent encore ; elles se sont quelquefois développées dans des structures institutionnelles (10 %). Pour les 3/4 d'entre elles les relais ont été pris soit entièrement au plan local, soit à la fois par les administrations et les collectivités locales partenaires au départ. Seulement 1/4 de ces opérations connaissent des difficultés financières pour leur survie.

4) Enfin, toutes les régions et presque tous les départements ont bénéficié de l'action du F.I.C. (1).

L'ensemble des régions de province a bénéficié de 458 interventions, les DOM-TOM de 15, Paris de 53, l'Île de France de 100, 69 ont concerné des opérations à portée nationale.

On peut déplorer le poids trop élevé de la région de Paris ainsi que celui des régions Rhône-Alpes (52 opérations) et Provence-Côte d'Azur (64 opérations). Il s'explique, outre les raisons démographiques, par le dynamisme culturel de ces régions et la présence des villes nouvelles dans lesquelles se sont déroulées de nombreuses expériences culturelles aidées. Il se justifie aussi par le nombre des opérations situées en banlieue parisienne ou dans des départements peu favorisés des régions riches (Savoie, Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes).

A l'inverse, on doit se féliciter que le F.I.C. soit arrivé à détecter, susciter ou soutenir de nombreuses actions dans les régions réputées pour leur faible densité culturelle, par exemple : la Bretagne (24 opérations) ; le Nord Pas de Calais (23), le Poitou Charentes (28).

Les actions aidées ont couvert l'ensemble du champ culturel :

- le théâtre et les autres formes d'expression dramatique (y compris le cirque) : 85 interventions
- la musique, l'art lyrique, la danse : 78
- l'architecture, l'archéologie, l'urbanisme et la protection de l'environnement bâti : 80
- les arts plastiques et l'artisanat d'art : 43
- l'audio-visuel (cinéma, vidéo, télévision photo) : 46
- la lecture et la poésie : 13

(1) On trouvera dans le numéro spécial de février 1978 des **Cahiers de la culture et de l'environnement** la liste des 565 interventions du F.I.C. classées par région.

Les bénéficiaires du Fonds d'intervention Culturel

Condition d'intervention :

- La nature des projets susceptibles d'être aidés : pour être susceptible d'être financée par le F.I.C. une opération doit remplir trois conditions :
 - être expérimentale ou innovatrice soit par son contenu, soit par sa méthode, soit par le public visé ;
 - intéresser soit plusieurs ministères, soit au moins un ministère autre que le ministère de la Culture et une ou plusieurs collectivités locales ;
 - rentrer dans les orientations générales retenues annuellement par le comité interministériel.

Les règles financières qui s'imposent au fonds d'intervention culturel sont au nombre de trois.

- Les crédits du F.I.C. étant des crédits du titre IV ne peuvent être affectés qu'à des dépenses de fonctionnement ou de matériel. Toutefois rien n'empêche que dans le cadre d'une opération aidée par le F.I.C. la part de crédits en provenance des administrations et collectivités locales, soit affectée à des dépenses d'investissement tandis que celle du F.I.C. ira aux dépenses de fonctionnement ou de matériel.
 - La part de subventions du F.I.C. dans le budget total de l'opération aidée est modulable, mais ne peut dépasser 50 %. Elle oscille en moyenne autour de 25 % depuis quelques années.
 - Le F.I.C. étant destiné à lancer des opérations ou à leur permettre de se consolider, son intervention est de courte durée, un an en principe éventuellement deux. Le relais de l'aide du F.I.C. doit, en conséquence, être assuré ultérieurement par les différents organes associés dès l'origine au financement ou par autofinancement.
- Procédure d'instruction des dossiers : les demandes de subventions adressées au secrétariat général du F.I.C. peuvent émaner des organes les plus divers : associations, personnes morales de droit public ou privé, collectivités locales, établissements publics, administrations. Les directeurs régionaux des Affaires culturelles et les responsables des services extérieurs des autres administrations de l'Etat intéressés par l'action culturelle peuvent proposer les projets qui leur paraissent susceptibles de faire l'objet d'une intervention du F.I.C.

Le secrétaire général étudie les demandes. Il refuse celles qui ne sont pas conformes aux conditions d'intervention du F.I.C. et remet les autres pour instruction à l'un des chargés de mission.

Le chargé de mission prend contact avec les promoteurs du projet et joue un rôle de conseil et de coordinateur pour son élaboration définitive. Il en apprécie le plan

de financement en se préoccupant notamment des relais financiers. Il associe à l'instruction du dossier tant au niveau central qu'au niveau local les représentants des ministères concernés et plus particulièrement le directeur régional des Affaires Culturelles.

Le secrétaire général du F.I.C. présente au Comité interministériel les dossiers retenus pour chacune des trois sessions. Après que le comité interministériel ait pris sa décision il notifie les subventions. Il les engage après avoir reçu la confirmation formelle des engagements financiers autres que ceux de l'Etat. Les subventions sont mandatées aux organismes supports des opérations par l'intermédiaire des directeurs régionaux des Affaires culturelles. Le secrétaire général s'assure de l'utilisation des crédits, de la nature des résultats obtenus et des chances de développement ultérieur, par l'envoi d'un questionnaire d'évaluation un an après le mandatement de la subvention.

Chaque année, il prépare pour le comité interministériel avec l'aide des administrations concernées et l'appui du service des études et recherches du ministère de la Culture, le bilan de l'action du Fonds.

Comment solliciter une intervention du Fonds d'Intervention Culturel ?

A qui adresser la demande de subvention ? Les demandes peuvent être soit adressées directement au secrétariat général du F.I.C. (14,, rue N.D. des Victoires), soit être présentées au directeur régional des Affaires culturelles. Elles peuvent également transiter par les responsables locaux des autres administrations de l'Etat intéressées au projet ou par la Préfecture.

Comment constituer un dossier de demande de subvention ? Aucun formalisme n'est requis, mais il est souhaitable de préciser, soit lors de la demande initiale, soit dans un envoi complémentaire un certain nombre d'éléments.

- l'identité personnelle ou institutionnelle du promoteur, c'est-à-dire la nature et le statut de l'organisme ou association qui sera le support du projet.
- les objectifs détaillés du projet ainsi que son contenu culturel notamment les méthodes et les techniques envisagées, la compétence des hommes qui le mettent en œuvre, les milieux dans lesquels il se réalisera, etc...
- les partenaires ministériels et locaux éventuels ou déjà intéressés par le projet ainsi que les contacts déjà assurés.
- le budget prévisionnel de l'opération en distinguant dans les dépenses l'équipement lourd, le matériel, le fonctionnement, le personnel et dans les recettes les financements déjà assurés (notamment recettes propres) et les subventions restant à trouver.
- enfin, les perspectives de relais financier au niveau de l'auto-financement, des ressources locales, des subventions d'Etat.

Quels contacts prendre ? Le chargé de mission du fonds d'intervention culturel prend

pour chaque dossier retenu pour étude, contact avec les promoteurs du projet. Le plus souvent il effectue une visite sur place pour les rencontrer. Il n'est donc pas utile que les promoteurs se déplacent jusqu'à Paris pour présenter leur projet.

Au niveau local il est bon cependant que les promoteurs sensibilisent eux-mêmes les élus locaux, surtout si la commune, le département ou l'établissement public régional doivent être sollicités financièrement. Il convient également qu'ils informent le Préfet et, outre le directeur régional des Affaires culturelles, les responsables locaux des administrations d'Etat (notamment Education, Jeunesse et Sports, Agriculture, Action sociale, etc...) qui peuvent être intéressés par le projet.

Au niveau central, le chargé de mission du F.I.C. indique aux promoteurs quels sont les responsables qu'il convient de solliciter, en leur envoyant un double du dossier ou en prenant directement contact avec eux.

Au plan local comme au plan central, le chargé de mission du F.I.C. peut provoquer les réunions de concertation qu'il estime nécessaires pour l'instruction du dossier, avec éventuellement la participation des promoteurs du projet si cela lui paraît opportun.

ENTRE LA LYRE ET LE COMPAS

(Notes pour une scénographie de l'espace ludique)

Jean HERRMANN.— Document de l'I.N.E.P. numéro XXIII, 1977, 150 p.

Cette réflexion sur l'espace ludique prolonge une démarche engagée dans un précédent "Document de l'I.N.E.P., n° XXII", sous le titre : "l'Espace d'Intéraction".

Cette première étude se limitait à mettre en ordre quelques éléments d'une topologie concernant les lieux d'animation, à partir d'un certain nombre de données empruntées à l'éthologie, à l'anthropologie de la communication. Si la notion même d'animation conduit à réclamer une topologie qui lui soit propre, comment ne pas s'interroger sur les rapports de l'espace avec la civilisation qui l'engendre ?

Au terme de cette première recherche, une multitude de prolongements possibles s'ouvraient de toutes parts. Il fallait donc revenir sur cette topologie des lieux d'animation pour tenter de mieux saisir la conception de l'espace dont elle se réclame, et les rapports qu'elle institue avec cette culture en transformation.

VIE ASSOCIATIVE**L'U.F.C.V. A LIVRE OUVERT**

Pour marquer son 70^e anniversaire, l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs consacre le numéro 150-151 de Décembre 77/Janvier 78 de sa revue à un panorama de son action : «L'U.F.C.V. à livre ouvert».

La perspective historique n'est pas l'objectif principal de ce numéro. Mais de l'article très complet de Jean CAVIALE, on retiendra les étapes de la constitution de l'association : l'Union Parisienne des Colonies de Vacances (regroupant au départ une centaine d'initiatives dispersées en matière de loisirs pour enfants), qui devient l'Union Nationale des Colonies de Vacances et Oeuvres du Grand Air, avant de prendre, en 1934, son sigle actuel. On pourra également saisir l'évolution de l'Association à travers les soubresauts de l'Histoire : période de l'entre-deux guerres où l'on affirmait que les colonies de vacances aidaient à «développer la vigueur de la race qui en a tant besoin après la saignée douloureuse que lui ont faite quatre années de luttes incessantes et mortelles» (Conseil d'Administration d'Avril 1920) ; ou plus récemment, à travers l'accueil des enfants rapatriés d'Algérie. On pourra aussi comprendre comment l'U.F.C.V. élargit progressivement son champ d'activité aux loisirs en milieu urbain, aux problèmes d'outre-mer, aux échanges avec l'étranger et crée sa propre formation d'animateurs permanents.

Mais la majeure partie de ce «livre ouvert» est écrite au présent. On y trouve un échantillon des collectivités actuellement adhérentes à l'U.F.C.V. : des associations en majeure partie (88 %), suivies de fort loin par les comités d'entreprise, les municipalités et des organismes sociaux. Quelques tableaux chiffrés soulignent l'ampleur des activités déployées : 7.000 directeurs, 70.000 animateurs, ont touché en 1977, 600.000 participants aux activités. La structure de base se situe au niveau départemental, et elle est elle-même regroupée en 25 régions.

Les chiffres sont loin de constituer l'essentiel de ce panorama. Renonçant à la tentation d'exhaustivité qui satisferait le lecteur occasionnel, refusant d'autre part de reconduire, dans ce numéro spécial, un type de documents généraux bien connu de l'habitué de la revue, ce numéro a préféré montrer les aspects méconnus de l'U.F.C.V. : les acteurs qui travaillent à la base, les hommes qui en constituent la structure administrative et pédagogique. Témoignages, reportages, interviews situent au niveau du concret leur action quotidienne. L'instructeur non permanent, le président d'un comité départemental, un responsable permanent de la formation offrent une image ponctuelle mais diversifiée de leurs fonctions.

A travers cette vision fragmentée mais chaleureuse de ses militants, l'U.F.C.V. apparaît comme un ensemble homogène mais non monolithique. A travers les orientations

principales d'une politique de formation, la détermination des enjeux concernant l'animation des loisirs des enfants et des adolescents, les choix décisifs concernant la société de demain, les enjeux pris en compte, se dessinent les lignes de force, la dynamique d'une politique de la jeunesse, d'une conception de la vie associative et du progrès social.

Geneviève ZARATE

*
* *
*

L'U.F.C.V. ORGANISE POUR LES JEUNES :
un jeu-concours : « ce pays qui nous entoure »

- . La découverte de l'environnement constitue une activité essentielle pour les centres de vacances.
- . La maîtrise de l'audio-visuel est un des enjeux pédagogiques les plus importants du monde contemporain.
- . L'accès aux mass-media est de plus en plus nécessaire pour mettre en valeur l'action des associations à but éducatif.

Ces trois raisons ont amené FR3-Radio et l'Union Française des centres de vacances, en collaboration avec la Fondation de France, à reconduire en 1978 le jeu-concours «vacances-cassettes» qui avait rencontré une grande audience l'année dernière dans les centres de vacances.

Ce jeu consiste à réaliser, en équipe de cinq à dix participants, un enregistrement sur cassette de 15 minutes, susceptible d'être diffusé sur les antennes de FR3-Radio. Il est ouvert aux enfants et aux jeunes de six à dix-sept ans, qui participeront à des centres de vacances ou de loisirs du 1er juillet au 1er septembre 1978.

Le thème «CE PAYS QUI NOUS ENTOURE», concerne la découverte de l'environnement. Il peut être traité sous forme de reportage ou d'histoire inventée.

Deux sélections seront organisées : l'une à l'échelon régional, l'autre à l'échelon national. Les meilleurs enregistrements seront diffusés dans les stations régionales FR3. Des prix sont prévus dans chacune des catégories :

- enfants de six à onze ans «histoire inventée» ;
- enfants de six à onze ans «reportage» ;
- jeunes de douze à dix-sept ans «histoire inventée» ;
- jeunes de douze à dix-sept ans «reportage».

Les prix d'un montant global de 30 000 F consisteront en du matériel audio-visuel pour les centres d'accueil. Chaque participant des équipes lauréates recevra également un prix.

Les enfants et les jeunes intéressés doivent s'adresser à leur directeur de centre de vacances ou de loisirs. Le règlement complet du concours peut être obtenu auprès de la délégation U.F.C.V. la plus proche.

Adresse : U.F.C.V. - 54, rue du Théâtre - 75015 Paris.

LA MAJORITÉ A 16 ANS DANS LES ASSOCIATIONS

Circulaire n° 78-90/B du 24 février 1978

Texte adressé aux préfets, aux directeurs régionaux de la Jeunesse et des Sports, aux directeurs départementaux de la Jeunesse et des Sports.

Participation des jeunes de 16 à 18 ans aux assemblées générales et au conseil d'administration des associations de jeunesse, d'éducation populaire, de sports et de plein air.

La prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans, le développement des moyens d'information (presse, radio, télévision) ont entraîné un intérêt accru des jeunes pour la vie sociale et culturelle : leur place dans les activités de toute nature est chaque jour plus importante et ils expriment souvent le désir d'être associés à la prise de décisions dans les associations auxquelles ils adhèrent.

D'autre part, l'abaissement de la majorité à 18 ans demande à la fois une information et une préparation à la vie sociale que les jeunes déclarent insuffisantes.

Les associations constituent un cadre excellent pour cette initiation. Je ne verrais donc que des avantages à ce que les jeunes participent régulièrement à la direction et à la gestion des associations, dès lors que celles-ci le souhaitent.

En examinant les demandes d'agrément qui vous seront présentées par les associations de jeunesse, d'éducation populaire, de sports et de plein air, vous voudrez bien tenir le plus grand compte des indications suivantes sans en faire une obligation :

1. La participation des jeunes à l'assemblée générale pourra se faire dans les mêmes conditions que celles des adultes pour tous ceux qui auront atteint 16 ans à la date de cette assemblée et qui auront acquitté la cotisation de l'année.
2. Les jeunes ainsi admis à participer à l'assemblée générale pourront présenter leur candidature au conseil d'administration dans les mêmes conditions que les membres adultes, sous réserve que 50 % au moins des membres du conseil d'administration soient majeurs. Les membres du bureau (président, secrétaire et trésorier) seront désignés parmi ces derniers.

Je vous prie de bien vouloir porter ces dispositions à la connaissance de l'ensemble des associations.

Le secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports,

P. DIJOURD.

B.O. n° 11 (16-3-78)

*
* *

LU DANS LA PRESSE
(Mars - Avril - Mai 1978)

CENTRES SOCIAUX (n° 153, février 1978)

«Assemblée Générale du 26.11.77»

Des échos intéressants sur les groupes de travail : temps libres des enfants, jeunes et centres sociaux, participation des usagers, migrants, vie associative.

DOCUMENTS SERVICE ADOLESCENCE (n° 18, février-mars 1978)

«Se moquent-ils de la politique ?»

On dit que les jeunes de 1978 sont devenus apolitiques. Qui a changé ? Eux ou la politique ?

L'ÉCOLE DES PARENTS (n° 4, avril 1978)

CHALVON (Mireille) – Télé contre lecture.

Pourquoi lutter pour une cause perdue d'avance ? Il y a pourtant des raisons d'espérer.

FOEVEN (n° 80, Spécial 1978)

Numéro spécial consacré au foyer socio-éducatif.

Textes fondamentaux, statuts, administration interne, sont quelques-uns des problèmes abordés dans ce numéro qui fait un tour d'horizon très complet sur le sujet. Une revue de presse complète ce document.

LE MONDE DE L'ÉDUCATION (n° 37, Mars 1978)

«Les livres d'enfants»

Le point sur le livre et la lecture des enfants. Isabelle JAN explique ce qui fait la spécificité de la littérature pour enfants, comment elle est apparue et a évolué. D'autres articles sur l'animation des enfants dans les bibliothèques et sur les écrivains dits «pour enfants» complètent ce numéro.

POURQUOI (n° 133, Mars 1978)

«A la journée des élus laïques, le combat de la Ligue est reconnu comme une réalité».

Compte-rendu de la journée nationale des élus laïques venus discuter du projet de la Ligue française de l'enseignement et d'éducation permanente «pour de réels changements sociaux : l'éducation permanente pour tous».

«Enfance : les textes de théâtre pour les jeunes»

Une sélection des textes de théâtre destinés directement aux enfants.

REVUE DE L'U.F.C.V. (n° 154, avril 1978)

«Vacances et loisirs des enfants et des jeunes en U.R.S.S.»

L'U.F.C.V. a participé récemment à un voyage d'études organisé par l'association «France-U.R.S.S.» à l'intention des responsables d'organisations de jeunesse française dans le but de faire connaître les réalisations de l'U.R.S.S. en matière de jeunesse et de culture, à l'occasion du soixantième anniversaire de la fondation de l'État.

VERS L'ÉDUCATION NOUVELLE (n° 322, Avril 78)

RESTOIN (A.) – Quand les stagiaires invitent les habitants du village.

Une expérience de rencontre entre des stagiaires et les habitants du village de Bouclans. Une idée d'intégration qui n'est pas nouvelle, mais qui est analysée ici et peut être utile à tous ceux qui organisent de telles rencontres.

ADRESSES DES DOCUMENTS CITÉS

CENTRES SOCIAUX

11, bd de Clichy
75009 PARIS

L'ÉCOLE DES PARENTS

4, rue Brunel
75017 PARIS

LE MONDE DE L'ÉDUCATION

5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09

REVUE DE L'U.F.C.V.

54, rue du Théâtre
75015 PARIS

DOCUMENTS SERVICE ADOLESCENCE

3, rue Bayard
75008 PARIS

F.O.E.V.E.N.

67, rue Vergniaud
75013 PARIS

POURQUOI

3, rue Récamier
75007 PARIS

VERS L'ÉDUCATION NOUVELLE

55, rue Saint-Placide
75272 PARIS CEDEX 06

FORMATION ET ANIMATION

**ESQUISSE D'UN BILAN DES MISSIONS D'ÉDUCATION PERMANENTE
(M.E.P.) DANS LES VILLES NOUVELLES ET DANS LES Z.U.P.**

A la demande du F.I.C., le Service des Études et Recherches du Ministère de la Culture a entrepris une étude destinée à évaluer les dimensions culturelles et socio-culturelles de l'action des M.E.P. Cette étude comportait l'organisation d'une rencontre qui s'est tenue à l'I.N.E.P. entre les animateurs des M.E.P. (1), le F.I.C., le ministère de l'Éducation, le Service des Études de la Culture, l'Agence pour le Développement de l'Éducation Permanente.

La rencontre n'a pas permis l'élaboration d'un véritable bilan, mais bien plutôt la mise en valeur des points communs, des diversités, et des spécificités.

La caractéristique la plus déterminante est sans aucun doute la position même des M.E.P., structures légères traversées par un ensemble d'institutions qu'elles coordonnent ou plutôt – suivant le terme qui semble avoir la préférence des animateurs – qu'elles « impliquent » dans des actions relatives à l'éducation permanente. Qu'est-ce-à-dire ? Sur le plan des structures, la majorité des M.E.P., particulièrement en ville nouvelle, sont des associations Loi 1901 administrées par les élus locaux, les représentants des syndicats, des employeurs, des associations et les administrations. Elles disposent d'un budget considérable dont les sources sont multiples : formation professionnelle, Éducation, collectivités locales. Elles ont toutes bénéficié, au départ, d'un financement du F.I.C. ; elles reçoivent en outre, selon les lieux et les opérations d'autres financements (contrats d'animation concertée, crédits découlant de contrat ville moyenne, etc...

Cette position particulière, carrefour d'institutions et de financements, jointe au caractère réduit de la structure propre (en général 3 personnes) confère aux M.E.P. un caractère tout à fait singulier. Il constitue aux dires de la majorité des participants une des clés principales de leur réussite.

Car de cette amorce de bilan se dégage une impression nettement favorable. La volonté naissante de certains élus de mettre en place des structures analogues aux M.E.P., est un indice qui va dans le même sens.

Quant au point précis qui motivait cette rencontre à savoir, l'évaluation de la part prise par les M.E.P. dans le développement culturel et/ou l'action socio-culturelle, il convient de mettre en relief les points suivants :

(1) Cf. Les Cahiers de l'Animation N° 7, pp. 67 à 69.

INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... IN

— Si, aucune définition commune n'est donnée, aucune n'est recherchée non plus ; on constate qu'à la base de toutes les interventions des M.E.P. se trouvent des conceptions communes dans une acception très large du terme Education Permanente et des références aux concepts et aux vocabulaires où se rejoignent l'action socio-culturelle et l'Éducation Permanente.

— Dans la pratique, il en va de même pour la grande majorité des actions dans lesquelles les M.E.P. sont engagées, qu'elles en soient réalisateurs directs ou non. Citons quelques exemples pour illustrer un propos un peu abstrait (il n'est pas toujours simple de montrer ce que font réellement les M.E.P.) : monter en collaboration avec des associations de quartier ou d'autres, un cycle de formation sur les questions d'urbanisme et de cadre de vie, des cours de code de la route, de langues ou de coupe-couture. Ancrées dans la vie locale, proches des préoccupations quotidiennes des habitants, les opérations montées par les M.E.P., notamment dans les Z.U.P., ont toutes les caractéristiques des opérations d'animation. Il n'est d'ailleurs pas rare de les voir se prolonger par des créations d'associations, des animations de quartier, etc...

— Rayonnant sur une Z.U.P. ou sur un périmètre de Ville Nouvelle, les M.E.P. ont bien quelques actions en direction des entreprises, mais il apparaît de façon très nette que les opérations qu'elles ont initiées ont atteint surtout, et cela est dans leurs objectifs, les «exclus» de la formation permanente : femmes sans emploi, jeunes plus ou moins près de la délinquance, travailleurs migrants...

Enfin, un dernier point fut évoqué longuement : celui des collaborations (ou des «implications») avec les institutions culturelles ou socio-culturelles quel que soit leur statut. L'objectif — il vaudrait mieux sans doute parler même de mission — est de «décloisonner» les administrations et de faire agir ensemble des associations ; faire agir ensemble toutes sortes de structures et en induire par là même des transformations de ces structures. Sur ce point, les résultats paraissent extrêmement divers, en fonction non seulement des situations locales, mais aussi des institutions considérées. On a pu remarquer toutefois et déplorer l'absence quasi générale de l'Action Sociale et de la Jeunesse et des Sports.

Néanmoins, ce premier bilan s'est révélé largement favorable. Nos lecteurs trouveront dans un prochain numéro des Cahiers de l'Animation des éléments plus précis établis à partir de l'étude du Ministère de la Culture.

C. GUÉRIN

*
* *

L'ÉCOLE ET L'ACTION CULTURELLE

Au B.O. n° 11 du 16 mars 1978, deux circulaires intéressant tous ceux que préoccupent les liaisons entre l'école et l'animation culturelle, ainsi que l'ouverture des locaux scolaires notamment pour la vie associative.

1) La circulaire n° 78.106 (9 mars 1978) crée une **commission académique d'action culturelle**, placée sous l'autorité du recteur.

Cette commission a de multiples rôles :

«—elle recense et apprécie, dans le cadre de la procédure d'information préalable, les spectacles de toutes sortes destinés à être joués devant des élèves pendant les horaires scolaires et présentés par des organismes domiciliés dans leur académie ;

— elle peut être appelée par le recteur ou par un inspecteur d'académie en résidence à émettre un avis sur les animations et sur les interventions diverses qui se produisent dans les établissements scolaires de l'académie ;

— elle peut apporter au recteur le concours d'un organisme de réflexion, d'information et de conseil pour l'ensemble des problèmes concernant l'action culturelle en milieu scolaire ;

— elle peut jouer un rôle de promotion pour les spectacles et, d'une façon générale, pour les formes d'action culturelle les plus adaptées aux objectifs du système éducatif en tenant compte des conditions et des ressources locales.

L'animation culturelle est en effet un domaine où les collectivités locales interviennent aux côtés de l'État qui assume dans les établissements scolaires, outre la charge de l'enseignement, une partie du financement de ces activités complémentaires».

La commission doit obligatoirement réunir des membres de l'Éducation et des membres extérieurs à l'Éducation.

«Pour l'Éducation elle doit comprendre des représentants de l'administration académique, des corps d'inspection, (un ou plusieurs inspecteurs départementaux de l'Éducation, un ou plusieurs inspecteurs pédagogiques régionaux ou inspecteurs principaux de l'enseignement technique, dont un inspecteur pédagogique régional de lettres), le directeur du C.R.D.P. ou son représentant, des chefs d'établissement et des enseignants de tous degrés.

Les membres ne dépendant pas du Ministère de l'Éducation seront des représentants du Ministère des Affaires Culturelles, de la Jeunesse et des Sports, des associations culturelles et socio-culturelles, des artistes, des animateurs et des professionnels du spectacle, de manière que toutes ces catégories se trouvent effectivement représentées sans que leur nombre soit supérieur à celui des membres de l'Éducation.»

La suite du texte concerne l'autorisation des «spectacles et des animations culturelles en milieu scolaire» ainsi que la procédure «d'information préalable» sur ces spectacles

et ces animations.

Il convient d'en retenir qu'en tout état de cause, la décision de présenter ou non tel spectacle revient au chef d'établissement, qui doit néanmoins prendre connaissance d'une fiche d'information. Ceci implique que tout spectacle professionnel, pour prétendre à une diffusion scolaire doit avoir été vu par la commission ou avoir fait, au moins, l'objet d'une déclaration auprès de cette commission en attendant la mise au point de la fiche.

«Tout spectacle ainsi déclaré doit faire l'objet d'une fiche d'information établie sous la responsabilité de la commission».

Les spectacles non professionnels, ainsi que les «animations», peuvent être traités de la même manière mais il ne semble pas que cela soit obligatoire. Il faut souligner, enfin, que cette réglementation ne s'applique ni aux films, ni aux montages audiovisuels dont la projection reste soumise à l'agrément du C.N.D.P.

Cependant, le texte ne limite pas le rôle de la commission au seul aspect réglementaire. Soulignant la valeur éducative du théâtre, le Ministre de l'Éducation lui assigne également pour mission de «favoriser particulièrement la création théâtrale pour l'enfance et la jeunesse en restant pour sa part attentive aux rapports entre spectacle et pédagogie, à tous les niveaux de l'enseignement».

Il est enfin précisé «que les spectacles admis à être présentés devant un public scolaire ne doivent être soumis à aucun versement à un organisme comme la Caisse des écoles, l'œuvre des pupilles, etc.» et qu'aucun organisme producteur de spectacles «ne peut se prévaloir d'un agrément ou d'une habilitation accordés par le Ministère de l'Éducation.

2) La circulaire N° 78 103 (7 mars 1978) concerne l'ouverture des établissements d'enseignement au delà des horaires ou périodes scolaires. L'aspect nouveau de ce texte semble résider dans une distinction entre les activités «organisées à la demande d'organismes étrangers à l'établissement et «les activités organisées par l'établissement» celles-ci étant définies de manière très large puisqu'elles incluent les activités organisées par les associations de parents, les réunions consacrées aux prêts et bourses de livres...

La circulaire simplifie la procédure dans ce 2ème cas puisqu'il n'est plus nécessaire d'établir une convention. L'utilisation des locaux pour les activités organisées par des organismes extérieurs reste soumise aux autorisations du directeur des services départementaux de l'Éducation de la collectivité locale le cas échéant, et nécessite l'établissement d'une convention.

Le texte spécifie de manière très nette que la notion de locaux scolaires inclut également «les installations sportives intégrées à un établissement du second degré et gérées directement par celui-ci ; les installations sportives intégrées à une école et placées sous la responsabilité du directeur.»

Néanmoins ce texte n'apporte aucune modification importante sur les questions relatives à la responsabilité du chef d'établissement en matière de sécurité : « Il importe de préciser que la remise de la clé des locaux scolaires au maire de la commune par le directeur d'école, souhaitable sur le plan pratique ne saurait dégager ce dernier de sa responsabilité en matière de sécurité. »

*

* *

AMÉLIORER LA FORMATION DES RESPONSABLES ET FACILITER L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DE LOISIRS

La Consultation Nationale « Pour une politique de la jeunesse » (1) comporte les constatations et les propositions qui suivent. Elles sont reproduites ci-dessous, in extenso.

« La qualité de l'encadrement bénévole et professionnel est bien évidemment la première condition de la qualité de l'animation et des loisirs éducatifs. Mais l'effort de formation s'effectue à la fois à l'égard d'un personnel bénévole qui connaît une crise grave de recrutement et d'un personnel professionnel placé en face d'une profession toute nouvelle. Dans l'un et l'autre cas, il appartient à l'État de contribuer à la recherche des nouvelles perspectives. »

Cette direction de recherche a suscité un très vif intérêt et plus particulièrement deux des problèmes soulevés :

- celui de la formation des animateurs tant professionnels que bénévoles.
- celui du statut des animateurs.

Il est indiqué notamment que l'on ne peut se satisfaire des seules « bonnes volontés » mais qu'il convient de disposer, dans le cadre des loisirs, de véritables professionnels compétents et disponibles.

PAR LA PRIORITÉ DONNÉE A LA FORMATION DES ANIMATEURS

- *Mise en application du diplôme interministériel d'animateur (D.A.P.A.S.S.E.). Ce diplôme élargira notamment les perspectives d'emploi de ses titulaires et facilitera donc leur carrière.*
- *Augmentation du nombre des conseillers techniques et pédagogiques du secteur socio-éducatif.*

(1) Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports. « Pour une politique de la Jeunesse, pour relancer la politique sportive ». Consultation Nationale. Octobre 1977 - Février 1978.

INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... IN

Le souhait de voir les activités, tant de plein air que culturelles, artistiques et socio-éducatives, au sens large, encadrées et prises en charge par des permanents professionnels se retrouve dans pratiquement toutes les réponses. L'exigence est formulée de façon très nette par les jeunes scolaires.

Si le D.A.P.A.S.S.E. est peu mentionné la notion de compétence et de technique sanctionnée par un diplôme se dégage cependant sans ambiguïté.

- *Revalorisation des bourses congés-cadre-jeunesse et élargissement de la portée d'application de la loi congés-cadre-jeunesse.*

Les bourses congés-cadre-jeunesse sont assez largement connues. La revalorisation de ces bourses est souhaitée et surtout leur extension à toutes les catégories socio-professionnelles (stagiaires en entreprises, travailleurs indépendants, chômeurs et même scolaires).

- *Augmentation de la prise en charge par l'État des frais des stages de formation organisés par les établissements de la Jeunesse et des Sports et par les institutions agréées.*

La gratuité de la formation est une revendication mentionnée très largement.

L'on fait souvent remarquer que les diverses formes de remboursement actuellement en vigueur, d'une part ne concernent pas tous les stages, d'autre part, laissent encore à la charge du bénéficiaire des frais trop élevés (transport, hébergement, matériel pédagogique, etc.).

Est évoquée également la nécessité de permettre aux mères de famille de se former pour pouvoir animer des activités à temps partiel.

Cette notion de temps partiel revient d'ailleurs fréquemment. Dans le cadre d'un travail scolaire à mi-temps largement souhaité, les enseignants, les mères de famille, les personnes du troisième âge auraient selon certains, un rôle à jouer pour participer à l'animation des activités de loisirs. Leur rémunération est souhaitée afin que les rapports entre animateurs et jeunes soient plus libres. Certains notent à ce sujet, qu'on ne veut pas «dépendre» d'un bénévole.

PAR LA RÉFORME DE L'INSTITUT NATIONAL D'ÉDUCATION POPULAIRE

- *Un décret statutaire précisera et élargira les missions dévolues à cet établissement de formation de haut niveau.*

- *Les moyens d'accueil et de travail de cet établissement seront accrus.*

Un grand nombre de réponses, sans se référer précisément à l'I.N.E.P., réclament des sessions de formation plus longues permettant une formation plus approfondie.

**INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... IN
PAR LE RENFORCEMENT DES MOYENS DE FORMATION DES CENTRES
RÉGIONAUX DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

- *Ce renforcement s'effectuera en premier lieu à l'égard des établissements accueillant des centres publics de formation.*
- *Des installations nouvelles et complémentaires de formation au centre des villes, seront peu à peu mises à la disposition des centres régionaux de la Jeunesse et des Sports et des associations.*

Une plus grande décentralisation des stages est souhaitée. Les ruraux notamment désirent pouvoir bénéficier de possibilités de formation au chef-lieu de canton ou à la sous-préfecture.

On mentionne peu les centres régionaux de la Jeunesse et des Sports ; en revanche, les écoles spécialisées, les ateliers techniques et en même temps de formation polyvalente adaptée aux réalités régionales, sont souvent cités.

**PAR UNE REVALORISATION DE LA PLACE DES ANIMATEURS DANS LE
STATUT DU PERSONNEL COMMUNAL**

- *La concertation entreprise avec le ministère de l'Intérieur pour la mise au point d'un texte fixant la place nouvelle des animateurs parmi l'ensemble des personnels des collectivités locales devrait pouvoir aboutir très prochainement à une publication de cette réforme.*

L'animateur professionnel, dans le cadre d'un canton ou d'un groupe de communes, est très apprécié par les jeunes d'origine rurale.

Beaucoup estiment d'ailleurs qu'il devrait être pris en charge par l'État et mis à la disposition des communes, à raison d'un animateur pour 10.000 habitants précisent même certains.

C'est un peu le «*Deus ex machina*». On attend de lui l'organisation de fêtes dans chaque village, la coordination entre les diverses associations, la mise sur pied de tournées théâtrales, musicales, etc.

Chacun devrait pouvoir s'adresser à lui pour être intelligemment orienté vers la pratique d'un sport ou d'activités socio-éducatives.

**PAR UNE RECHERCHE D'UNE AMÉLIORATION DU STATUT FISCAL ET DU
RÉGIME DES CHARGES SOCIALES POUR LES INDEMNITÉS VERSÉES AUX
ANIMATEURS DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS**

Si le bénévolat n'est pas rejeté, il n'en ressort pas moins que le professionnalisme est espéré. En tout cas, l'existence du bénévole ne doit pas être un alibi pour retarder la prise en charge par l'État d'un nombre suffisant d'animateurs rémunérés.

INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... IN

Ce souhait peut peut-être expliquer que les améliorations, notamment fiscales, pour les semi-bénévoles que sont les animateurs de centres de vacances, n'éveillent que peu d'échos.

PAR UNE AUGMENTATION DU NOMBRE D'ANIMATEURS PARTIELLEMENT PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTAT (POSTES F.O.N.J.E.P.)

- *Dans le cadre du F.O.N.J.E.P., organisme de cogestion entre l'État et les associations nationales, le secrétariat d'Etat s'efforcera d'accroître l'aide contractuelle qu'il accorde aux associations pour la rémunération de leurs animateurs professionnels.*
- *L'utilisation du F.O.N.J.E.P. par de nouveaux ministères dans le cadre de l'aide qu'ils accordent au développement de l'animation, sera recherchée.*
- *Les conditions d'accès des associations locales au bénéfice des modalités d'aide mises en œuvre par le F.O.N.J.E.P. seront étudiées.*

Un statut pour les animateurs est réclamé dans l'ensemble des réponses.

Un grand nombre de réponses suggèrent une nouvelle série de baccalauréat : le bac - animation - souhaitent un véritable corps d'animateurs intégré dans la Fonction publique, invitent à une polyvalence des professeurs d'éducation physique qui pourraient également être employés comme animateurs de plein air ou socio-culturels.

Le F.O.N.J.E.P. n'est que peu cité mais la formule de financement tripartite-État-Conseil général-Commune est souvent recommandée, notamment en milieu rural.

En conclusion de cette direction de recherche il est très net que l'ensemble des jeunes estiment que l'animation et le domaine de l'extra-scolaire en général doivent être organisés et structurés. On imagine, voire on exige, à côté d'une structure d'éducation une structure de loisirs tout aussi importante et tout aussi gratuite.

Beaucoup pensent d'ailleurs qu'une réforme de l'Éducation devrait permettre d'utiliser sans grande dépense supplémentaire, les bâtiments scolaires, les équipements scolaires et les enseignants, à cette fin. Cette idée est surtout le fait des jeunes scolaires et des urbains.

Les jeunes ruraux, quant à eux, insistent surtout sur la nécessité d'un encadrement permanent et professionnel pour les activités de loisirs au plan cantonal, la revalorisation de la vie de loisirs au village, la disponibilité d'équipements sportifs et socio-éducatifs sur les lieux de vie.»

AUDIO-VISUEL ET ANIMATION

LA VIDÉO, UN NOUVEAU CIRCUIT D'INFORMATION (1)

A l'origine de ce document du Conseil de l'Europe, une étude menée par le C.N.R.S. sous la direction d'A.M. LAULAN avec la collaboration de personnalités extérieures (2). L'étude a été insérée dans la série de documents préparatoires au colloque sur des expériences européennes de télévision par câble et de vidéographie.

La question posée aux auteurs par le C.N.R.S. était : «la découverte d'une nouvelle technique comme le magnétoscope permet-elle une modification du contenu et de la forme de l'information et une expression plus directe de l'opinion publique ?»

La première démarche consiste pour les auteurs à définir les concepts, en particulier ceux d'information et de communication, et à poser les perspectives théoriques et méthodologiques de la recherche.

Dans son acception la plus courante, l'information est conçue comme un des contenus des messages émis par les media, elle est ainsi différenciée de la distraction, de l'éducation, etc...

Pour les chercheurs de la présente étude, il s'agit au contraire d'envisager l'information comme une totalité signifiante : «nous pensons que l'information entendue comme l'ensemble des messages émis par tel ou tel organe de diffusion ne peut être analysée que d'un point de vue global».

De même, le concept de communication est un concept qui véhicule des «a priori» dont il est nécessaire que le chercheur se débarrasse. L'idéologie techniciste considère que dans la société moderne la solidarité naturelle des groupes primaires est brisée. La communication est rompue : pour la rétablir, il suffit d'inventer un moyen technique adéquat. Cette conception sous-entend que deux media différents engendrent des possibilités de communication différentes, des effets différents. Cette conception ne résiste pas à l'analyse des faits et les auteurs rappellent ici les travaux de E. KATZ pour la radio et P. BOURDIEU qui insistent sur les réceptions différentes d'un message selon les conditions économiques, sociales et culturelles des récepteurs. Les auteurs de l'étude prennent le parti de nier la seule détermination technique et affirment que «l'outil, c'est-à-dire ici la vidéo, ne peut être étudié sans qu'on le rapporte au contexte, sans l'insérer dans le processus global».

(1) La vidéo, un nouveau circuit d'information – Strasbourg : Conseil de l'Europe, 1977 – 101 p.

(2) dont : – Gérard NAMER, Docteur ès Lettres et Sciences Humaines qui a rédigé la seconde partie du document : Profil psycho-Sociologique des groupes vidéo.

– Paul ALMASY, Docteur ès Sciences Politiques, Journaliste.

– Claudie BALEYDIER, Professeur de Lettres.

INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... IN

Quatre directions de recherche sont retenues :

- le contexte historique, juridique, économique et politique dans lequel se développe l'usage de la vidéo,
- le langage de la vidéo,
- les artisans de la vidéo,
- les destinataires de la vidéo.

La première piste de recherche a déjà fait l'objet d'un rapport remis en 1975 au C.N.R.S. Les trois autres directions de recherche font chacune l'objet d'une partie du document du Conseil de l'Europe dans lequel sont aussi évoqués les aspects techniques et économiques de la vidéo.

La première partie présente les données techniques, économiques et administratives de la vidéo. On note un paragraphe consacré aux coûts comparés du super 8, du 16 mm et de la vidéo et un autre évoquant la lutte des services, c'est-à-dire les conditions de la compétition commerciale que se livrent les fabricants de matériel.

Les données administratives sont aussi évoquées : «Le libéralisme canadien et le monopole d'État Français en matière de télévision, si différents sur le plan juridique n'ont finalement qu'une incidence très relative eu égard à la pesanteur des structures économiques et administratives au niveau de la production et de la diffusion des messages vidéo».

Les conditions socio-économiques et politiques déterminent la vidéo de façon très radicale. Les auteurs rappellent que la vidéo fit son apparition au Japon où elle fut utile en temps de guerre, que son utilisation est réglementée dans certains pays (Espagne, Amérique Latine) ou cantonnée à certains domaines, tels que l'expression, la créativité dans d'autres (U.S.A., Canada, France).

La seconde partie de l'étude est consacrée aux artisans de la vidéo, c'est-à-dire à l'analyse sociologique et psychologique des groupes vidéo. L'auteur de cette partie du rapport, G. NAMER, a rencontré des difficultés car les groupes ont refusé de se prêter à une investigation. Sa méthode de travail fut donc d'exploiter des études précédemment conduites, études dont il réalise la synthèse sous l'angle de la composition sociale des groupes d'artisans réalisateurs. Il s'agit des analyses de l'expérience du vidéo-bus de Jeunesse et Sports, de l'étude de J. GUISTI sur l'utilisation de la vidéo comme outil d'animation dans les villes nouvelles ou encore d'une étude de A.M. LAULAN. Du point de vue psychologique, l'auteur évoque les notions de plaisir, d'exaltation, de fascination pour une nouvelle technique de la part de la majorité des groupes, pour d'autres que l'on pourrait rapprocher des groupes militants, il évoque le désir d'informer, de dénoncer, suivi ensuite d'une phase de déception, de frustration et enfin d'agressivité.

Au sujet des vidéo-bus, l'auteur reprend et développe la typologie élaborée par H. DROUARD : groupes centrés sur eux-mêmes et groupes attentifs à dévoiler la réa-

lité sociale. Quant aux groupes militants, ils sont caractérisés par un mélange d'enthousiasme, d'agressivité et de méfiance.

La sociologie des groupes vidéo est élaborée par G. NAMER à partir de deux critères : la composition sociale et l'analyse des conflits.

Sociologiquement, ces groupes sont définissables comme appartenant aux classes moyennes et en conflit avec d'autres groupes. Parmi ces groupes, on trouvera des fractions de classes moyennes montantes disposant de moyens économiques et culturels et aspirant à être des notables, ce sont les «notables du pouvoir», fraction appartenant aussi à la classe moyenne, culturellement et politiquement montante mais financièrement descendante.

La situation québécoise fait l'objet d'une analyse spécifique reprenant les thèses de A.M. LAULAN. De l'étude de J. GUISTI sur les villes nouvelles, G. NAMER retient surtout la notion de «privilegiés du temps de loisir», notion qui ne recouvre pas d'ailleurs une stratification socio-économique. Aussi retrouve-t-on dans les privilèges du temps de loisir, différentes catégories socio-professionnelles. L'analyse sociologique des groupes vidéo est complétée par une analyse des conflits : conflits au sein d'un même groupe ou entre deux groupes, ou entre un groupe et des institutions politiques.

La troisième partie présente une étude de l'écriture vidéo à partir de l'analyse formelle des bandes produites. Là encore l'auteur — C. BALEYDIER — s'est heurtée au refus des groupes de laisser analyser leurs réalisations. Finalement, 12 heures de productions ont été prises en compte. Il s'agit de bandes informatives. Par conséquent, ont été exclues toutes les productions des groupes vidéo d'expression artistique, d'animation, de formation et ont été retenues pour l'analyse de l'écriture vidéo :

- les bandes du vidéo bus de Jeunesse et Sports.
- parmi ces bandes celles de Lardy-Janville qui a bénéficié de deux interventions du vidéo bus, ce qui a permis d'évaluer l'évolution de l'écriture de la vidéo.
- la bande d'Etaples : réalisée à l'initiative de la municipalité pour informer les habitants sur l'aménagement d'une ZAC.
- les bandes du XI^{ème} arrondissement réalisées par plusieurs comités de quartier et associations de locataires menacés par des opérations immobilières importantes.

La typologie des bandes vidéo, telle qu'elle est établie à la suite du décryptage de la bande son, de la bande image et de l'analyse formelle de ces bandes permet de dresser quatre types selon le degré d'élaboration du produit.

- le degré 0 est caractérisé par une bande constituée d'interviews d'une durée réelle, c'est-à-dire sans montage.
- le premier degré ou degré moyen, le plus fréquemment décelé comporte une majorité d'interviews et des intermèdes. Le montage apparaît pour supprimer les passages techniquement déficients. L'analyse détaillée de la bande d'Etaples sert d'illustration de la notion de degré moyen.

INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... IN

- le second degré ou degré plein se caractérise par une place moins importante accordée aux interviews, l'utilisation de la musique, de bruits d'ambiance sur le plan du son, le recours au banc-titre, à l'animation, aux dessins sur le plan de l'image. La bande de ce degré est un produit fini diffusable.
- le dernier degré défini comme «subversion des genres» se base sur le refus du genre «télé» et sur la réflexion des possibilités spécifiques de la vidéo.

La quatrième partie se préoccupe des destinataires de l'information vidéo, de l'impact d'une intervention, de l'opinion des différents partenaires et de l'évaluation de l'expérience. En centrant l'étude sur les destinataires, sont analysées les expériences d'Etaples et du XIème arrondissement.

En conclusion, et pour répondre à la question initialement posée, à savoir la relation entre une nouvelle technique et l'information, les auteurs rappellent la nécessité de tenir compte de l'interaction entre le technique et les données économiques et sociales : «Un même message ne suscite pas les mêmes réactions selon les sous-groupes sociaux et culturels par lesquels il est reçu». Pour ce qui est des deux interventions vidéo (Etaples et XIème) qui ont fait l'objet d'une étude poussée, les auteurs insistent sur la «primauté du processus sur celle du produit». Les périls qui guettent la vidéo sont rappelés : prégnance des systèmes commerciaux (première partie), contradictions que vivent les groupes (2ème partie), l'écriture spécifique à inventer (3ème partie) et l'impact sur les destinataires (4ème partie). «Modifier la forme et le contenu de l'information, permettre une expression plus directe de l'opinion publique, cela nécessite un changement et un apprentissage beaucoup plus considérables que l'apparition d'un outil tel que la vidéo. L'illusion techniciste est désormais clairement et cruellement dénoncée».

A l'heure où tant de groupes se tournent vers la vidéo, dénoncer l'illusion techniciste est une démarche courageuse. Il ne faut pas cependant que les groupes de jeunes se détournent de la vidéo en prenant conscience de ses difficultés et de ses pièges. Il semble important, comme le notent les auteurs d'abandonner l'illusion d'une nouvelle communication pour se tourner de préférence vers l'analyse du langage de l'image (ou de l'écriture comme il est dit dans cette étude). A cet effet, la troisième partie du document que propose ici le Conseil de l'Europe est d'un intérêt évident puisqu'elle présente une méthode qui peut être reprise.

Dénoncer l'illusion techniciste, poser les bases d'une lecture de l'image ne sont pas les seuls atouts de ce rapport qui présente une synthèse de différentes études précédemment conduites. Ces études, certes déjà connues, traitent toutes de la vidéo mais il était jusqu'à présent fort difficile d'en comparer les résultats. Avec ce document du Conseil de l'Europe elles sont analysées sous une problématique commune et de ce fait prennent un nouvel intérêt. Un regret cependant : l'absence d'une bibliographie et l'indication précise des sources et références des études que les auteurs utilisent largement et auxquelles le lecteur pourrait souhaiter se référer directement.

Cette étude proposée par le Conseil de l'Europe se présente elle-même comme une succession de rapports d'auteurs différents, chacun étant responsable d'une partie

du document final. Peut-être aurait-il été nécessaire de mieux situer chaque fois l'objectif particulier de chacun des auteurs, de mieux préciser l'angle d'analyse adopté pour répondre à la question initialement posée à chacun : la découverte de la vidéo modifie-t-elle la forme et le contenu de l'information ? Cependant, si l'on a affaire à des éclairages différents d'une même question, celle-ci ne semble jamais perdue de vue et le lecteur qu'il soit praticien ou théoricien de la vidéo trouvera par cette étude une réponse complète et argumentée.

A. OBERTI

*
* * *

AUDIO-VISUEL ET FORMATION CONTINUE Une étude documentaire de Jacques OPPENHEIM

Avec «audio-visuel et formation continue» (1), J. OPPENHEIM propose une étude documentaire qui peut être aussi lue comme un pamphlet.

Le lecteur qui cherche à connaître les chiffres du marché des matériels audio-visuels (allant du rétro-projecteur au magnétoscope) ou qui s'intéresse aux organismes produisant et diffusant des produits audio-visuels, appréciera l'étude documentaire, le nombre des informations, la précision des fiches d'identification des entreprises. Pour notre part, nous voudrions signaler l'intérêt de l'introduction et de la troisième partie. Notons tout d'abord le bilan critique tracé au sujet du marché ouvert par la loi sur la formation permanente : «la loi de Juillet 1971... a donné naissance à quelques 5000 officines publiques et privées qui prétendent, parfois à juste titre et quelquefois frauduleusement, faire de la formation. L'audio-visuel étant considéré comme un gadget à la mode, très peu nombreuses sont les actions de formation qui ne l'utilisent pas au moins partiellement.»

A côté de la multiplication des organismes de formation, se sont développées la fabrication et la distribution de produits audio-visuels, et de programmes audio-visuels didactiques. «L'inconvénient est que sous la poussée des fabricants de matériels, on a développé une mystique de l'outil avant de savoir s'en servir et de savoir ce que l'on voulait en faire». Soulignons aussi les remarques formulées sur le plan pédagogique ; cette étude confirme ce que l'on pense intuitivement : les matériels les plus employés en formation sont les transparents pour rétro-projecteurs et les montages diapositives (sonorisés ou non) ; sans doute parce que l'utilisation de ces supports ne requiert pas de l'utilisateur une formation préalable à l'audio-visuel.

(1) OPPENHEIM (Jacques) – Marché, distributions pratiques : audio-visuel et formation continue : étude documentaire. – 5.1 : Institut National de l'Audio-Visuel, 1977. – 69 p. ; 29 cm (Département de la recherche prospective).

L'auteur insiste, à juste titre nous semble-t-il, sur la nécessité d'une culture et d'un apprentissage du langage audio-visuel : «... une pédagogie à base d'audio-visuel ne saurait s'instaurer ni même se développer sans qu'une culture audio-visuelle soit largement diffusée (démystification de l'outil, de la conception, de la réalisation du produit, initiation aux décodages de l'image et des sons...) ... Une véritable intégration de l'audio-visuel nécessite que l'on se pose le problème de l'apprentissage à l'expression audio-visuelle en même temps que celui de l'apprentissage à la communication audio-visuelle».

Cette étude de J. OPPENHEIM concerne les enseignants et les animateurs. Car on peut parier que la situation décrite et analysée dans le domaine de la formation continue ne diffère pas beaucoup de celle qui règne dans l'enseignement et dans l'animation.

A. OBERTI

*
* * *

CREATION D'UNE COMMISSION DE LA COORDINATION ET DE L'ACTION CINEMATOGRAPHIQUE

Arrêté du 17 janvier 1978

Vu D. n° 77-440 du 26-4-1977.

Article premier. — Il est créé au secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports une commission de la coordination et de l'action cinématographique.

Art. 2. — Cette commission est présidée par le secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports ou par son représentant.

Sont membres de droit :

- le directeur de la Jeunesse et des Activités socio-éducatives ou son représentant ;
- le directeur de l'Éducation physique et des Sports ou son représentant ;
- le chef du service de l'Équipement ou son représentant ;
- le sous-directeur de l'Administration générale ou son représentant ;
- le chef de l'Inspection générale ou son représentant ;
- le chef de la mission Plein air.

Assistent de droit :

- le secrétaire permanent de la commission ;
- le directeur de l'Institut national du sport et de l'éducation physique et le directeur de l'Institut national d'éducation populaire.

Peuvent également assister aux séances de la commission toutes personnes dont il apparaît utile au président de recueillir l'avis.

Art. 3. — La commission de la coordination et de l'action cinématographique a pour mission :

- de conseiller le secrétaire d'État sur le devenir et l'utilisation de l'outil cinématographique au sein de son département et des établissements qui en dépendent ;
- de promouvoir les activités en faveur du cinéma relevant du secrétariat d'État ;
- d'étudier le subventionnement de films et veiller à leur exploitation régulière dans le cadre commercial et non commercial.

Art. 4. — Le secrétaire permanent de la Commission de la coordination et de l'action cinématographique est nommé par le secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports.

Sous l'autorité de celle-ci, il assure la liaison avec les organismes ou les services concernés par les décisions arrêtées par la commission.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Le secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports :

P. DIJOURD.

(J.O. du 23 février 1978)

B.O. n° 11 (16-3-78)

ANIMATION ET VIE LOCALE

L'ANIMATION DES VILLES

En octobre 1975 deux journées d'études et de contacts ont été organisées à Paris par le Ministère du Commerce et de l'Artisanat sur le thème de l'animation des villes, en liaison avec les Ministères de l'Intérieur, de l'Équipement, de la Qualité de la Vie et du Secrétariat d'État à la Culture.

Environ 500 personnes y ont participé (représentants de Chambres de Commerce, de Municipalités, d'Organismes d'Aménagement et d'Urbanisme et animateurs culturels). Les thèmes abordés étaient le rôle du commerce dans l'animation urbaine, les rapports entre activités commerciales et action culturelle locale et la place des commerces et des activités culturelles dans les espaces urbains (en particulier rues piétonnières, Agora d'Evry, secteur Saint-Sever à Rouen).

Une association pour l'animation des villes

À la suite de ces journées de 1975, une Association pour l'Animation des Villes s'est constituée, regroupant à titre personnel des représentants de divers organismes appartenant au monde du Commerce, de l'Aménagement et de la Culture.

L'Association pour l'Animation des Villes diffuse un ouvrage de 216 pages qui rend compte des journées d'octobre 1975. Elle publie un bulletin d'information (6 numéros parus à la date de février 1978). Son siège social est : 3 rue des Moulins, 75001 PARIS, Tél. 073.91.70.

Les 23 et 24 janvier 1978, l'Association pour l'Animation des Villes a organisé à Paris une rencontre sur «l'Animation du quartier» (dortoir ou centre de vie) qui a réuni plus de 200 personnes. Les thèmes abordés ont été :

- Le quartier, mythe ou réalité ?
- Qui peut apporter la vie au quartier ? (une table ronde réunissait des élus et des aménageurs, une autre des commerçants et des animateurs).
- Présentation de quelques expériences françaises et étrangères de quartiers intéressants...

Animation des rues, animation culturelle, animation civique

C'est certainement un signe de la crise actuelle des villes que ce souci de réanimation de la vie urbaine que partagent les élus locaux, les commerçants et les animateurs

culturels. Il part du constat que les fonctions traditionnelles de la ville : le commerce, l'artisanat, les finances, le pouvoir politique, militaire, religieux, l'administration, l'enseignement, les loisirs, etc., ne suffisent plus par elles-mêmes à assurer l'animation des villes. Mais que met-on sous ce terme ?

L'animation des villes n'est pas une notion simple et l'emploi de ce terme peut prêter à confusion, c'est pourquoi il faut tenter de classer les divers ordres de critères que l'on adopte alternativement ou concurremment pour juger qu'une ville est animée ou non.

Premier ordre de critères : une ville est dite animée lorsque les lieux publics, places et rues présentent les apparences de la vie : foule, mouvement, bruit, lumière, ambiance festive, manifestations diverses, événements imprévus, voire insolites.

Second ordre de critères : une ville peut être animée parce qu'elle offre de nombreuses possibilités de spectacles, de concerts, d'expositions, de manifestations sportives.

Troisième ordre de critères : une ville s'anime aussi par la participation des citoyens à la vie associative, par leur prise d'initiative et de responsabilité dans tous les domaines de la vie sociale : enseignement, travail, consommation, loisirs, arts, urbanisme, politique. Quand il ne se passe rien ou peu de choses dans ce domaine on parle de passivité et d'absence de vie sociale.

Aucun des trois ordres de critères proposés n'est étranger à la vie culturelle de la population et ce serait semble-t-il un faux problème que de rechercher ce qui est culturel et ce qui ne l'est pas. Tout dans la vie urbaine a une dimension culturelle et intéresse la sensibilité, la connaissance, le jugement, le besoin de s'exprimer et d'agir des individus, que ce soit l'aspect architectural et la disposition des immeubles, l'affichage sur les murs, les vitrines, et les rayons des magasins, les cafés, les cinémas, les théâtres ou les équipements collectifs de quartier. Bien sûr, tout n'a pas le même intérêt pour le développement culturel, selon les exigences que chacun peut mettre sous ce mot, et c'est là où des confusions et des oppositions apparaissent dans le jeu des divers intervenants de la vie urbaine.

Confusions et oppositions

Les commerçants dénomment animations aussi bien les actions qui visent essentiellement la promotion des ventes (soldes, braderies, semaines et quinzaines commerciales) que celles qui comportent des manifestations festives (Jeux, fêtes foraines, défilés, carnivals, spectacles de variétés, compétitions sportives) mais parfois aussi des réalisations culturelles de qualité comme des conférences, des expositions, des concerts, des spectacles, des festivals organisés dans les grands centres commerciaux.

Pour attirer le public, la tentation la plus fréquente est de choisir des manifestations qui vont uniquement dans le sens du divertissement et de la facilité et c'est un reproche que les animateurs culturels font aux commerçants.

Mais il est un autre aspect des choses qu'il faut souligner et qui touche à la vie cul-

turelle des individus en tant que citoyens : dans les grands centres commerciaux qui se sont multipliés partout en France depuis quelques années, le visiteur est essentiellement considéré comme un acheteur éventuel et l'espace est entièrement contrôlé par les commerçants. Tout est fait pour inciter à l'achat, le citoyen est ramené à sa dimension de consommateur et apprécié à la mesure de sa solvabilité. Sauf rares exceptions (Grand'Place à Grenoble et Echirolles et Rouen Saint Sever) l'espace est la propriété privée du promoteur commercial, c'est lui qui y assure l'ordre et la sécurité. Les voies de circulation n'appartiennent pas à la voirie publique mais sont des espaces privés ouverts au public et d'ailleurs fermés aux heures de fermeture des commerces. C'est le mail commercial, ce n'est pas la rue. On dira peut-être que ce sont là des nuances qui échappent à la masse du public fréquentant ces centres. Cela n'est pas du tout évident même si peu de gens en prennent conscience et vont jusqu'à en parler. Quand on dit au consommateur que le client est roi, il n'est pas dupe de ce titre dérisoire.

Si c'est une des raisons d'être de la ville que de permettre les échanges de biens et d'informations ainsi que la rencontre des personnes sans accaparement monopoliste de l'espace au profit d'un groupe ou d'une catégorie sociale il faut tendre à donner à chacun la place qui lui revient, mais pas plus. Les commerçants ont un rôle à jouer dans l'animation de la rue, dans l'animation culturelle et dans l'animation civique, les élus, les animateurs et les autres citoyens doivent pouvoir jouer le leur.

R. DUJARDIN

*
* *

L'ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE DE LA COMMUNE

3, 4 et 5 Mars 1978 à

L'Institut National d'Éducation Populaire de Marly-le-Roi.

Les journées sur l'animation sociale et culturelle de la commune organisées en commun par l'Institut National d'Éducation Populaire de Marly-le-Roi et la Fédération Nationale des Centres Culturels Communaux ont réuni quarante huit participants dont 11 élus municipaux, 17 membres de services municipaux, 15 animateurs, 3 membres de Services de la Jeunesse et des Sports et un représentant de la Fédération des Centres Sociaux de France.

L'annonce de ces journées avait été adressée par l'I.N.E.P. aux 400 communes de plus de 20.000 habitants et par la F.N.C.C.C. à ses adhérents.

Le programme était organisé autour d'un thème central : comment concevoir et mettre en œuvre l'animation sociale et culturelle de la Commune ? et devait permettre de l'aborder sous deux aspects : du point de vue des responsables municipaux

et du point de vue des divers partenaires intéressés. En fait, c'est surtout le premier aspect qui a été abordé.

Le second aspect, c'est-à-dire celui de la concertation entre municipalités et autres partenaires de l'animation locale a été illustré par M. Jean VERPRAET qui a décrit l'évolution récente de l'Office Social et Culturel de Rennes et la redistribution de ses fonctions entre, premièrement une Direction du développement culturel, créée à la Mairie de Rennes, deuxièmement, une Association de Promotion de l'Action Sociale groupant la ville de Rennes, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire de Sécurité Sociale et les organismes d'H.L.M. pour gérer divers équipements sociaux et, troisièmement, un Office Social et Culturel Rennais, géré par les associations.

D'autre part, les différentes modalités de circulation de l'information et de concertation dans la commune ont été examinées : bulletins, enquêtes, permanences d'élus, mairies de quartier, commissions extra-municipales, etc...

Mais l'essentiel des travaux a porté sur les choix qui s'offrent aux responsables municipaux : quelle animation sociale et culturelle et pour qui, quels publics, quelles catégories de la population ? Les dépenses culturelles des communes, analysées et commentées par M. Michel RACLOT, l'action théâtrale menée à SARTROUVILLE (Yvelines) décrite par M. Rémy HOURCADE et les réalisations culturelles de la ville de MULHOUSE présentées par M. Gérard ARNOLD étaient les apports informatifs destinés à alimenter la réflexion.

Trois ordres de problèmes ont émergé au cours des discussions. Le premier concerne les publics : l'existence d'une culture dite « cultivée » pratiquée par une catégorie sociale minoritaire en nombre, semble un fait établi, mais on s'interroge sur les moyens pour dépasser cette situation : élargir le public en contact avec « les grandes œuvres de qualité », ou favoriser de nouvelles formes d'expression et comment ?

Le second ordre de problèmes concerne les différentes formes que peut prendre l'action culturelle : conservation, diffusion, création, formation, et en particulier la cinquième forme qui est l'animation. L'animation culturelle recoupe en fait les quatre autres fonctions : elle est mise en contact avec les œuvres et avec leurs diffuseurs, elle est sensibilisation à la création sinon formation. Mais l'animation qui est incitation et soutien à la mise sur pied collective d'activités de loisirs et au développement de la vie associative, même si elle ne se dit pas culturelle, ne contribue-t-elle pas au développement culturel ? Les lieux de l'action culturelle ne sont donc pas seulement les musées, théâtres et conservatoires mais aussi les maisons de jeunes, les centres sociaux, maisons de quartier, etc...

Troisième type de problèmes : comment connaître les « besoins » de la population pour y adapter l'action culturelle ? Cette manière de poser la question impliquerait l'existence de besoins qu'il suffise de déceler et dont le mode de satisfaction serait évident. En fait, en dehors de quelques besoins de survie, les autres besoins sont le résultat d'un ajustement social où interviennent des facteurs psychologiques, économiques, sociaux et politiques, mis en œuvre par les divers partenaires du jeu social. Il apparaît hautement souhaitable que les animateurs, mais aussi les administratifs et les élus soient très lucides sur leur propre définition des besoins culturels pour leur

INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... IN

cas personnel et pour les autres catégories de la population. De plus, si une certaine expression de besoins résulte de l'interaction des divers partenaires, le moyen d'y répondre n'en découle pas automatiquement. Les pratiques culturelles (emploi du temps, fréquentation de lieux, relations sociales, modes d'expression, types de lecture, écoute de la radio, visionnement de la télévision, etc...) ne s'infléchissent pas comme d'un coup de baguette magique. Les cultures résistent. Une culture autre n'est pas une absence de culture. Une sub-culture, c'est-à-dire celle qui caractérise une catégorie sociale particulière n'est pas une « sous-culture ».

On peut constater, à la lecture de ce compte-rendu qui n'engage que son auteur — que les journées des 3, 4 et 5 mars ont permis de poser beaucoup de questions. Elles ne peuvent pas donner de réponses à des problèmes qui sont toujours localisés, singuliers. Elles ne peuvent que provoquer chacun à s'interroger sur ses pratiques, à remettre en question ses hypothèses de travail. Si une suite doit être donnée à ces journées il faudrait probablement la consacrer aux expériences qui en France et à l'étranger ont tenté de diffuser les œuvres culturelles traditionnelles à de nouveaux publics, ont créé des œuvres nouvelles à leur intention, ont fait s'exprimer des catégories de population qui n'utilisent pas les formes traditionnelles d'expression. Tous ceux qui voudraient œuvrer dans ce sens peuvent prendre contact avec la F.N.C.C.C. et avec l'I.N.E.P. en se référant à cet article.

R. DUJARDIN

MATERIAUX AUDIO-VISUELS POUR LA FORMATION SOCIO-EDUCATIVE

Tomes I et II

Renée GUIRONNET.— Document de l'I.N.E.P. n° VIII (tome I, 3^e édition 1978) et n° XXII (tome II, 2^e édition 1978).

R. GUIRONNET a regroupé dans ces deux documents de l'I.N.E.P. des titres de films, d'émissions de télévision et des montages de diapositives sonorisées. La sélection permet aux formateurs socio-éducatifs un choix rapide et efficace de documents susceptibles de leur servir d'aides pédagogiques.

On peut se procurer ces documents au prix de 20 F chaque tome plus 3 F de frais, auprès de l'Institut National d'Education Populaire, Service des Publications, 78160, Marly-le-Roi.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INSTITUT NATIONAL D'ÉDUCATION POPULAIRE
Département des Stages et de la Formation
78160 MARLY-LE-ROI

MULTI MEDIA ET ANIMATION LOCALE

6-8 octobre 1978

L'objectif de ces journées d'études est d'INFORMER les PARTICIPANTS sur les possibilités offertes par un système multi média :

- Au niveau de l'information locale
- Au niveau de la création d'activités socio-éducatives...

Le programme de la session proposera un calendrier de thèmes à développer :

- Les expériences de l'Institut National d'Éducation Populaire de Marly-le-Roi :
 - . la mise en image d'un conte pour enfant au cours de la 8ème Université Internationale d'Été (Août 1977)
 - . les expérimentations en cours
 - Les expériences en France :
 - . radio Verte, radio Abesse, les jeunes font leur radio à LUCY, etc...
 - . le cinéma d'animation et la présentation du Plan d'Occupation des Sols
 - La définition d'un système multi média :
 - . d'un système multi média, à un système multi média complexe
 - . les matériels : investissement, coût au niveau du fonctionnement
 - Les stratégies d'implantation d'un système multi média dans une commune.
-
- Fiche de «DEMANDE D'INSCRIPTION» adressée DEUX MOIS avant l'ouverture du stage à : Monsieur le Directeur de l'Institut National d'Éducation Populaire — 78160 MARLY-LE-ROI.
 - Joindre une enveloppe timbrée.

LES LOISIRS DES ADOLESCENTS

20 - 22 Octobre 1978

Journées d'échanges et de réflexion pour les Élus et animateurs municipaux.

Que peuvent faire les pouvoirs publics, et en particulier les communes, pour les loisirs des adolescents ? N'y a-t-il pas une tendance au désengagement de leur part en

INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... IN

ce domaine, avec report sur l'enfance et le troisième âge ?

L'expérience permet de mettre en lumière quelques problèmes importants :

- . Quelle est la place des loisirs dans la vie des adolescents ?
- . Le foyer de loisirs à activités libres ou sans activités connaît souvent des crises.
- . Des conflits opposent des organismes pour les jeunes à des municipalités ; est-ce purement occasionnel ou y a-t-il à cela des causes institutionnelles ?

Quels choix opérer : Telle catégorie d'adolescents plutôt que telle autre ?

Prévention ou action socio-éducative ?

Quelle place faire aux problèmes politiques ?

Quels types d'animation et d'animateurs ?

Des équipements, grands ou petits, ou pas d'équipements ?

Des exposés introductifs présenteront les études existantes et quelques expériences intéressantes concernant les loisirs des adolescents.

— Fiche de «**DEMANDE D'INSCRIPTION**» adressée **DEUX MOIS** avant l'ouverture du stage à : Monsieur le Directeur de l'Institut National d'Éducation Populaire — 78160 MARLY-LE-ROI.

— Joindre une enveloppe timbrée.

LA FORMATION AUX CARRIERES SOCIO-EDUCATIVES

Document de l'I.N.E.P. n° XVI, 1977
réalisé par Geneviève POUJOL et Arlette DOZOL

Le Département des Etudes, de la Recherche et de la Documentation de l'Institut National d'Education Populaire propose une 7^e édition, remise à jour au 1^{er} Mai 1978 d'un document consacré à la Formation Professionnelle des animateurs.

SOMMAIRE

I - L'ANIMATION ET LES DIPLOMES

LES DIPLOMES NON PROFESSIONNELS

- Animateur de centres de vacances
- Directeur de centres de vacances

LES DIPLOMES PROFESSIONNELS

- Diplômes du Secrétariat d'Etat Jeunesse et Sports
 - . le B.A.S.E.
 - . le C.A.P.A.S.E.
 - . le D.A.P.A.S.S.E.
- Diplômes de l'Education Nationale

LA FORMATION

LES AIDES A LA FORMATION

LE STATUT DE L'ANIMATEUR PROFESSIONNEL

II - LES CENTRES DE FORMATION

- Formation initiale accessible à l'issue des études secondaires
- Formation après DEUG, DUT, DUEL
- Formation accessible après 1 à 3 ans d'activité salariée
- Formation accessible après 1 à 3 ans d'activité salariée d'animateur

On peut se procurer ce document en adressant 20 F (+ 3 F de frais) à l'ordre de M. l'Intendant de l'Institut National d'Education Populaire, par chèque postal ou bancaire. Envoyez la commande accompagnée du chèque à :

Institut National d'Education Populaire.
Service des Publications
78160 Marly-le-Roi

NOTES DOCUMENTAIRES**ANALYSES D'OUVRAGES**

BALDIZZONE (José). – De l'éducation populaire à l'animation globale. – Paris : Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, [1977]. – 142 p.; 22 cm. (les Cahiers de l'Education Permanente).

Cet ouvrage tente de situer le mouvement – et non pas les mouvements – de l'Education Populaire dans une perspective historique en distinguant, à travers les six grandes périodes de son histoire de 1870 à 1914, deux courants : un courant majoritaire et un courant minoritaire.

Le courant majoritaire qui "rassemble le plus grand nombre pour apporter aux masses la culture" est celui qui s'appuie sur l'idée que "la culture cultivée est un souverain bien, qu'elle est universelle, positive, et ouvre la possibilité d'une vie nouvelle". C'est celui de la Ligue de l'Enseignement, des éphémères Universités Populaires de la fin du XIX^e siècle, du Front Populaire, des services éducatifs amorcés avant la 2^e guerre et développés après la 2^e guerre, puis celui du Développement Culturel et de l'Animation.

Le courant minoritaire lui "recrute ses adhérents principalement à partir de la situation des travailleurs" et vise à "assurer la prise en charge par les travailleurs eux-mêmes de leur éducation afin de promouvoir des transformations sociales". C'est celui des défenseurs d'une culture ouvrière autonome, des bourses du travail et du programme proposé par F. PELLOUTIER en 1900, de la rencontre – éphémère – du syndicalisme et de l'éducation populaire en 1936, puis des inventions issues de la Résistance : Comités d'Entreprises et organismes culturels ouvriers d'après-guerre (Centres d'Education Ouvrière, Centres de Culture Ouvrière, Tourisme et Travail...).

Au-delà de cette distinction, l'auteur propose un schéma explicatif qui replace l'éducation populaire dans l'histoire globale. L'auteur souligne ainsi son ambiguïté et sa vigueur. Vigueur parce qu'elle a permis de développer l'idée d'un accès de tous à la culture : ambiguïté car "elle affirme toujours une volonté réformatrice ou révolutionnaire sans pouvoir situer son rôle spécifique dans cette démarche".

Cet ouvrage a le mérite de sortir des théories actuelles rabâchées et simplifiées à l'extrême qui, enfermant les explications de l'animation et de l'éducation populaire sur des notions telles que "l'institutionnalisation" ou sur la théorie des "appareils idéologiques d'Etat" aboutissent à éliminer la complexité des facteurs historiques et so-

ciaux qui la conditionnent. En expliquant leur création, leurs évolutions à partir des grandes évolutions socio-politiques du pays, l'auteur contribue à renouveler la compréhension de l'éducation populaire.

On ne peut reprocher à ce survol historique, étant donné la place impartie (88 pages), de passer trop vite sur les conditions de création et d'évolution de l'éducation populaire du XIX^e siècle et notamment sur les milieux promoteurs, leurs appartenances sociales et politiques, ou de considérer ceux-ci comme simples produits de classes sociales et non aussi comme causes d'effets sociaux. Si le courant minoritaire appartient aux milieux syndicalistes ou ouvriers militants, le courant majoritaire est lié lui aussi à des courants de pensée, des partis politiques et appartient massivement à la petite bourgeoisie montante. Et ses acteurs ne sont pas le pur produit déterminé des classes sociales. Jules MACE, BUISSON, PECAUT sont attachés à des valeurs culturelles qui ne s'expliquent pas toutes par la bourgeoisie. L'éducation est véritablement à l'époque, une utopie collective, partagée par toutes les classes sociales. Et elle répond à une demande sociale populaire.

Bien qu'elle annexe le "courant minoritaire" à l'Éducation Populaire, on ne reprochera pas non plus à la dichotomie : "réformisme", "révolution" de fournir une hypothèse pratique. Elle permet de situer le courant qui s'est affirmé "d'éducation populaire" comme distinct de celui qui ne s'est jamais reconnu comme tel. Il est bon de le rappeler pour comprendre l'ignorance mutuelle dans laquelle l'un et l'autre se tiennent aujourd'hui.

Par contre cette dichotomie a l'inconvénient de camoufler un postulat implicite qui établit une liaison cohérente entre des facteurs sociaux dominants et les effets de l'éducation : promoteurs bourgeois = éducation réformiste ; promoteurs militants ouvriers = éducation révolutionnaire. Ce postulat est à nos yeux aussi contestable que celui des promoteurs d'éducation qui attendent des effets éducatifs cohérents avec leurs finalités éducatives. La croyance selon laquelle le développement de l'éducation peut apporter plus de justice, d'égalité, de démocratie, est démenti depuis 100 ans dans tous les systèmes politiques et dans toutes les sociétés, même les plus contrastées par bien des aspects.

Si ambiguïté il y a, ce n'est pas celle de l'éducation populaire ou de l'éducation tout court, mais celle d'une logique de pensée qui établit une liaison mécanique entre des facteurs sociaux dominants et des effets éducatifs ou entre ceux-ci et le développement des sociétés. Si l'étude historique peut aider aujourd'hui à renouveler la connaissance de l'éducation populaire – et de son héritière l'animation – encore faut-il qu'on n'y réintroduise pas une sociologie mécaniste qui est loin de rendre compte des "ruses" de l'histoire.

R. LABOURIE

LESNE (Marcel).- Travail pédagogique et formation d'adultes : éléments d'analyse. - Paris : Presses Universitaires de France, 1977.- 185 p., 21 cm.- (L'éducateur ; 58) bibliogr. p. 181-185.

Au cours de cet ouvrage, Marcel LESNE propose une nouvelle lecture des pratiques pédagogiques effectives, à partir du constat du rôle social que joue la formation des adultes. Ce faisant, il nous donne un aperçu des différentes méthodes, techniques et moyens pédagogiques actuellement en usage, mais il le fait au travers d'une construction théorique prenant en considération tout ce qui pourrait exister concrètement en matière de pédagogie des adultes.

L'auteur distingue trois modes de travail pédagogique "qui loin de s'exclure l'un l'autre, doivent être mesurés simultanément à la réalité des démarches pédagogiques".

– **“Le mode de travail pédagogique de type transmissif à orientation normative**, par lequel se transmettent des savoirs, des valeurs, ou des normes, des modes de pensées, de percevoir et d'agir, c'est-à-dire des biens culturels en même temps que l'organisation sociale correspondante (M.T.P.1).

– **Le mode de travail pédagogique de type incitatif, à orientation personnelle**, opérant principalement au niveau des intentions, des motifs, des dispositions des individus et cherchant à développer un apprentissage personnel des savoirs (M.T.P.2).

– **Le mode de travail pédagogique de type appropriatif, centré sur l'insertion sociale de l'individu** considérée comme une médiation par laquelle va s'exercer l'acte de formation, comme point de départ, et point d'arrivée de l'appropriation cognitive du réel (M.T.P.3)".

Ces modes de travail pédagogique, précise l'auteur, n'existent pas à l'état pur, ils ne sont ni des modèles, ni des cas exemplaires ni même des cas limites.

Le M.T.P.1 est le processus d'inculcation le plus traditionnel. Il est actuellement décrié, même si l'absence d'exercice de ce mode transmissif de travail pédagogique est socialement impossible. Nulle société ne peut se dispenser de transmettre des acquis culturels accumulés par les générations précédentes.

Le M.T.P. 2 de type incitatif tel que Marcel LESNE le présente, donne à cet auteur l'occasion d'exercer sa critique et d'échaffauder la troisième construction théorique : le mode de travail de type appropriatif.

Bien sûr, un mode de travail pédagogique de type incitatif a l'avantage sur un mode de travail pédagogique de type transmissif de faire du "formé" le sujet de sa formation, mais à son avis que ce soit dans le courant psycho-sociologique, socioanalytique ou institutionnaliste (1). "Le rapport au pouvoir entretenu par le M.T.P.2 peut se caractériser par le désir imaginaire d'un rapport égalitaire entre le formateur et les per-

(1) Parmi lesquels se situent la plupart des formations d'animateurs.

sonnes en formation". "Le rapport au pouvoir est souvent masqué par la multiplication des délégations de pouvoir (car déléguer n'est pas supprimer) ou par une définition de l'autonomie en termes psychologiques (les personnes en formation étant considérées d'emblée comme adultes autonomes, capables d'exprimer leurs besoins capables d'exploiter les sources du savoir) et non défini, en termes de pouvoir gérer, organiser, décider.

Perfidement, Marcel LESNE ajoute : "Il est permis de se poser ici la question de savoir si la meilleure manière de résoudre un problème est de le nier en tant que problème". L'auteur reconnaît à ce mode de travail pédagogique l'avantage de libérer l'énergie créatrice dans le processus dynamique qui se déplace en utilisant les savoirs du groupe ou les informations apportées au groupe, puis les éléments culturels et les possibilités de formation offertes ou disponibles dans les milieux réels, mais c'est néanmoins un processus d'adaptation qui pour être actif n'en est pas moins un processus d'adaptation aux conditions de fonctionnement d'une société donnée et aux modifications provoquées par des éléments internes ou externes intervenant dans son fonctionnement, c'est-à-dire à une forme d'action pédagogique qui, pour orientée qu'elle soit vers "l'adaptation sociale" plus que vers la "reproduction sociale" (au sens étroit du terme), n'en constitue pas moins un moyen fort efficace de socialisation. Marcel LESNE désigne par là le processus d'éducation par excellence, en effet Marcel LESNE reprend une idée avancée par DURKHEIM que l'éducation n'est autre qu'un processus de socialisation (1).

Le troisième mode de travail pédagogique de type appropriatif est une construction théorique originale, il correspond à l'idée que c'est la société qui porte en elle son propre dépassement, qui est capable de se produire elle-même. Alors que dans le M.T.P.1 la personne en formation est surtout considérée comme un **objet** de formation ; et que dans le M.T.P.2 la personne en formation est surtout considérée comme le **sujet** de sa formation, dans le M.T.P.3 de type appropriatif la personne en formation est surtout considérée comme un **agent** social et une pédagogie apparaît qui prend en compte les effets des rapports sociaux réels dans tous les aspects et les moments de la formation. L'adulte, agent social, est en relation avec le monde des choses et des hommes et le développement de ses capacités dépend pour beaucoup de son insertion sociale. La démarche pédagogique consiste dans ce cas, en un va et vient constant entre l'approche théorique et la confrontation pratique afin que soient comprises les interférences entre les épreuves de la vie quotidienne et les rapports sociaux.

Comme toute construction théorique cette dernière construction est empreinte d'idéologie, mais d'une idéologie nouvelle qui se voudrait plus responsable socialement. Toute pédagogie est socialement engagée, Marcel LESNE le sait mieux que tout autre, mais, même si l'auteur trahit un peu que le M.T.P.3 a sa faveur, ce sociologue est suffisamment cohérent pour ne pas "prêcher un modèle pédagogique". Il sait que "si le formateur se tourne vers le théoricien ou le formateur de formateurs, ce n'est pas pour savoir ce que ces derniers feraient s'ils étaient à sa place ; il cherche, au travers de cette quête au-delà de sa propre pratique, non des consignes mais ce que lui, for-

(1) DURKHEIM (Emile).- Education et Sociologie.- Paris : Presses Universitaires de France, 1966 (nouv. ed.)

mateur, pourrait faire s'il possédait les connaissances postulées chez ceux à qui il s'adresse, compte tenu de sa personnalité, de ses idées, de ses valeurs, et des situations dans lesquelles il se trouve placé". A ce formateur Marcel LESNE offre un outil d'appropriation de la réalité pédagogique que, comme tout outil, le formateur peut adopter, adapter ou rejeter.

Geneviève POUJOL

Culture dans la ville : situation dans la ville : voici comment des artisans de la culture dans la ville se sont réunis d'Octobre 1977 à Février 1978 pour réfléchir sur leur travail et analyser la situation à Nice et ce qu'il en advint.- Nice : impr. Maison des Jeunes et de la Culture Gorbella, 1978.- 190 p. ; 29 cm.

D'Octobre 1977 à février 1978 les "artisans" de la culture de la ville de Nice se sont réunis. Leur travail qui fait la matière d'un "livre blanc sur la culture", a consisté à décrire et analyser comment la culture est venue, à qui elle est offerte, à qui elle profite. Le tourisme, à tout seigneur, tout honneur, nous sommes à Nice, ... est la première industrie de Nice. La politique culturelle de la ville dépend donc de la politique touristique. Les artisans de la culture le déplorent. Mais il se passe beaucoup d'autres choses à Nice dans le domaine culturel.

- A l'école où l'éducation artistique tient une place dérisoire dans l'enseignement malgré l'appel à un personnel "volontaire".
- A l'université (qui ressemble tout à fait à la moyenne des universités françaises) l'intérêt culturel ne se développe guère sauf pour la musique, mais au détriment du cinéma et des conférences. La commission culturelle de l'université est fantomatique... Les étudiants participent peu à la vie culturelle niçoise. Seule exception notable : entre 1970 et 1975 le Théâtre de Nice et divers secteurs universitaires ont élaboré des formes de collaboration diverses et fructueuses. Depuis, l'expérience tend à piétiner. Néanmoins l'expérience interdisciplinaire est parvenue à des ouvertures nouvelles. Théoriciens et praticiens du théâtre en attendent beaucoup.
- Au théâtre où l'on note un progrès sensible bien qu'insuffisant de la vie théâtrale niçoise dû en particulier à la création du Centre Dramatique National Niçois Côte d'Azur. Depuis 1975 hélas, l'élan est retombé.
- Dans le domaine musical pour lequel la ville de Nice a dépensé 100 Francs par habitant en 1977, la ville a en effet une politique de prestige et, dans l'ensemble, les activités musicales de Nice sont orientées par une conception périmée de la pratique musicale.
- Dans les bibliothèques, malgré le coup d'éclat du Festival du Livre à Nice, la situation n'est pas brillante et la bibliothèque municipale n'est pas encore construite.
- Dans les musées, secteur le plus important dans la vie culturelle niçoise, on parle

même d'un futur musée d'art moderne... Il ressort aussi que les musées de Nice se trouvent séparés en deux camps : ceux qui "font de l'animation" et "ceux qui n'en font pas". "Ceux qui en font" l'ont fait de leur propre initiative ou à l'initiative de la ville.

— Dans les maisons de jeunes et de la culture au nombre de quatre et qui subissent la dure concurrence des "associations municipales".

— Dans les salles d'art et d'essai, mais aussi dans les M.J.C., à la cinémathèque où il faudrait une exploitation intelligente des films, en liaison avec l'école, les musées, le théâtre, etc...

— Dans le domaine littéraire, de nombreuses associations privées se chargent de diffuser la culture littéraire. Le festival du livre ne pourrait-il pas recouvrer sa destination culturelle première en se manifestant dans toute la ville ?

— Dans les comités d'entreprises et dans les entreprises existent des activités culturelles nombreuses.

Qu'en est-il de la coordination culturelle ? d'après les rédacteurs il n'y aurait qu'une seule ville en France, Nice, où une structure de coordination culturelle existe sous la responsabilité propre des organismes ou associations. On peut pardonner cette inexactitude aux rapporteurs, étant donné le caractère-pionnier de leur entreprise.

Ceux-ci déclarent fièrement : "On peut dire aujourd'hui que l'impatience du public qui attend la parution des documents, prouve le besoin de cet aspect de la coordination culturelle. Pour le moment Nice-Informations Culturelles n'est pas arrivé à dépasser le cadre de "service" — L'initiative et la réalisation du "Livre Blanc" se sont produites à partir des réunions de Coordination Culturelle. Le présent "livre blanc" que nous présentons ici pourrait du reste amener une nouvelle orientation à la Coordination Culturelle et lui donner d'autres objectifs. Le débat peut s'amorcer, les associations et les syndicats ont été consultés et se sont prononcés dans ce "livre blanc sur la culture" dont l'intérêt dépasse de beaucoup le cadre de la ville de Nice.

On peut se procurer ce document en s'adressant à **Nice informations culturelles**, M.J.C. Gorbella, 10 Bd Comte de Falicon 06100 NICE (25 F + 8 F de port).

G. POUJOL

PATRIS (André).- *L'apprentissage, une forme d'éducation.*- Paris : Berger-Levrault, 1977.- 302 p.; 24 cm.

L'apprentissage a une longue histoire. Il suscite à la fois de violentes critiques et de chaleureux plaidoyers. Sa "rénovation" en 1971 et sa "relance" en 1977 soulignent

son importance et son actualité. La complexité des textes qui le régissent en rend l'approche difficile aux non-initiés.

Dans son ouvrage, André PATRIS nous propose une étude d'ensemble claire et actuelle, un exposé méthodique et complet sur :

- l'apprentissage agricole, artisanal, commercial et industriel
- le préapprentissage
- la taxe d'apprentissage.

En plus d'une analyse rigoureuse de la législation, de la réglementation et de la jurisprudence, le lecteur trouvera :

- une étude historique détaillée
- des précisions statistiques et qualitatives
- un bilan critique et des perspectives tenant le plus grand compte des points de vue et des projets de l'ensemble des personnes et des institutions concernées : témoins, acteurs et responsables.

En conclusion de cet ouvrage tout à fait fondamental sur une forme d'éducation méconnue, André PATRIS déclare : "Quelles que soient les options prises, l'apprentissage continuera à s'imposer dans toutes les disciplines non inscrites au programme des établissements scolaires : les métiers rares et l'artisanat d'art, toujours évoqués dans cette optique ne seront sans doute pas les seuls à devoir être enseignés, au moins en partie, demain comme aujourd'hui, par la voie de l'apprentissage.

Supposons même que, dans leur très grande majorité, les élèves et collégiens des années 1990 aient acquis un niveau de savoir et de savoir-faire intellectuel, manuel et technique très supérieur à celui d'aujourd'hui, et que l'égalité des chances jouant, ils soient en mesure de choisir réellement leur futur métier et les voies les mieux à même de les y préparer. Rien ne prouve, dans ces conditions, qu'ils ne choisiront pas (...) de le faire par la voie de l'apprentissage, ou mutatis mutandis, par une filière de formation associant étroitement l'école et l'entreprise.

L'apprentissage ne doit être considéré ni comme une panacée, ni comme une impasse. Il doit rester une des voies de la formation professionnelle initiale. Il le pourra, à la condition d'évoluer au rythme d'une conjoncture fluctuante, et de disposer des hommes et des moyens nécessaires à une politique de qualité".

Traité des sciences pédagogiques publié sous la direction de Maurice DEBESSE et Gaston MIALARET.- Paris : Presses Universitaires de France, 1969 .- 24 cm.

8. Education permanente et animation socio-culturelle.- 1978.

Le 8^e tome du "Traité des sciences pédagogiques" publié sous la direction de M. DEBESSE et de G. MIALARET, s'attaque au double problème de l'éducation per-

manente et de l'animation socio-culturelle. Il s'agit là de deux secteurs d'activité fort proches l'un de l'autre, comportant des zones de recouvrement mais cependant non réductibles l'un à l'autre. Le premier ancré dans une histoire plus ancienne, plus solidement structuré, n'est pas dépourvu, face au second de visées expansionnistes. C'est là une tendance que le "Traité des sciences pédagogiques" mentionne, mais peut-être pas avec suffisamment d'insistance.

Quoi qu'il en soit la composition de l'ouvrage selon le dyptique : éducation permanente - animation socio-culturelle paraît fondée. Il ne saurait être question de résumer ici un travail copieux, très bien informé qui vise manifestement à l'exhaustivité. On peut regretter peut-être quelques analyses redondantes mais tel qu'il est, l'ouvrage se montre intéressant à plus d'un titre : il satisfera l'historien par le repérage très soigneux des origines des phénomènes sociologiques et culturels étudiés, la dimension diachronique n'est pas ici pure érudition, mais constitue un facteur explicatif de la situation actuelle. Le sociologue trouvera une abondance d'informations sur les rapports entretenus par l'éducation permanente avec le monde du travail, celui du loisir et celui de la culture ; une réflexion pertinente sur les processus d'institutionnalisation, voire de bureaucratisation en cours ; sur la forme particulière que prend, dans ce secteur du champ d'action sociale, la lutte entre les forces instituantes et les forces instituées. Tout ce qui est dit sur les origines et le statut sociologique des formateurs et des animateurs est également éclairant, l'analyse permet de comprendre pourquoi le discours tenu par les agents de l'éducation permanente et de l'action socio-éducative sur leur pratique et l'éthique qui la soutient dévoile bien davantage le "lieu" d'où ils s'expriment qu'elle n'explique la véritable nature de leur activité.

Une large part est faite à l'approche psychologique des phénomènes étudiés : les motivations et les réticences d'adultes déplacés en situation d'apprentissage, la manière dont ils se représentent leur formation ; l'ambiguïté de la relation entre l'animateur et les participants au stage, ces derniers oscillant entre une revendication d'autonomie et une demande passive de formation, on retrouve analysés dans l'ouvrage tous ces problèmes qui constituent le pain quotidien des professionnels de la formation et de l'animation.

Enfin il est aussi beaucoup question de pédagogie, la mise en œuvre du projet d'éducation permanente et d'animation passant très manifestement par l'élaboration d'une stratégie en cette matière. Si les auteurs du traité n'apportent pas sur ce point de révélations, ils rappellent utilement qu'une formation d'adultes se doit d'être une formation ouverte débouchant sur des acquisitions transférables, que la seule pédagogie qui risque de réussir ne peut être autre qu'antididactique et antidogmatique, qu'il lui faut partir des besoins et des intérêts réels des usagers, s'intégrer à l'environnement social, user largement du groupe comme lien d'élaboration d'une réflexion. Il n'est pas mauvais non plus de redire que les blocages adultes face à la formation font le procès de l'école et des souvenirs qu'elle leur a laissés...

Les problématiques dégagées par les différents auteurs qui ont collaboré au traité apparaissent dans l'ensemble comme convergentes. Quelques interrogations fondamentales orchestrent les analyses, interrogations qu'aucun formateur, aucun animateur, ne peut esquiver en ce qui concerne sa pratique professionnelle et sa significa-

tion : l'éducation permanente est devenue phénomène de masse, fait de culture marqué du sceau institutionnel, mais n'a-t-elle pas subi en chemin quelques distorsions ? Ne tend-elle pas à désamorcer les conflits sociaux ? Le secteur formation professionnelle serviteur des impératifs de rentabilité se montre de plus en plus vorace et envahissant face à d'autres types de formation plus désintéressés, plus culturels, davantage orientés vers l'épanouissement de la personne. Le concept de culture lui-même ne laisse pas d'être mal cerné : il est certes admis dans les milieux de l'animation qu'il faut opposer culture élitaire à culture de masse : la première ouverte à qui possède les clefs de la connaissance, la deuxième à qui est capable d'investir le monde par une certaine qualité de regard. Une telle dichotomie n'est pas forcément pertinente surtout si elle dispense de scruter les rapports qu'entretiennent ces deux types de culture.

Il est un dernier point dont l'intérêt nous paraît grand dans ce livre : c'est l'analyse attentive qui y est faite des incertitudes et des ambiguïtés de la profession de formateur et peut-être plus encore de celle d'animateur. A un secteur peu structuré, difficile à cerner correspond inévitablement un métier anomique. La revendication de la profession à se doter d'un statut signe une évolution : la transition entre une action purement militante et une action salariée, l'abandon d'un charisme au profit de normes d'apprentissage. La crédibilité du formateur et de l'animateur passe par une professionnalisation de leurs fonctions.

L'évocation de ces quelques problèmes n'épuise pas le contenu d'un ouvrage où tous ceux qui sont intéressés par les secteurs de la formation permanente et de l'animation socio-culturelle trouverait tout à la fois des informations précises et d'intéressantes pistes pour la réflexion.

P. PAILLET

A PROPOS D'UN LIVRE : LE TRAVAIL SOCIAL

Les Cahiers de l'Animation proposent à ses lecteurs un nouveau type d'analyses "à plusieurs voix" à propos d'ouvrages susceptibles d'être discutés par tous ceux qui travaillent dans le secteur socio-culturel. Pour le N° 20, notre attention a été attirée par l'ouvrage de Mme VERDES-LEROUX. La lecture de ce livre ne peut laisser indifférents les animateurs et les travailleurs sociaux.

La Rédaction.

VERDES-LEROUX (Jeannine).- *Le travail social.*- Paris : Editions de Minuit, 1978.- 272 p., 22 cm.- (Coll. : le sens commun).

1ère analyse — La fonction du service social ? "Assurer l'adaptation à l'ordre établi, compléter la coercition économique par une pression morale visant à faire intérioriser

l'absence d'alternative et au-delà de la résignation, l'adhésion à l'ordre de la domination."

Le schéma proposé par Jeannine VERDES-LEROUX est celui-ci : "Le développement de l'assistance sociale constitue une réponse adaptée à une nouvelle phase de l'antagonisme des classes, caractérisée par l'essor de la classe ouvrière urbaine."

La démonstration de ce chercheur est brillante, mais elle est parfois un peu sommaire. L'apparition des "surintendantes" est une illustration un peu trop opportune des hypothèses de ce sociologue : "l'alliée morale et sociale du patron" est décrite ainsi : Son rôle social ? Accroître le rendement des ouvriers de l'armement: ses manières d'être ? La sévérité devant ce qui lui apparaît un "désastre moral", l'extrême liberté d'allure et de comportement de femmes sorties de leur foyer. A cela rien d'étonnant, étant donné leur mode de recrutement et leur origine sociale. On parle, en effet, de la nécessité pour les surintendantes de présenter "toutes les garanties d'honorabilité, de dévouement établi et d'expérience". Dans le même temps que se développe le premier corps de professionnelles chargées de la "surveillance à l'usine" se développe un corps des "visiteuses" chargées de la surveillance au foyer.

La multiplication des lieux d'intervention : Service Social de l'Enfance, Office de Protection Maternelle et Infantile, le Service Social des Caisses de Compensations, le Service Social des H.B.M. appelle la multiplication des assistantes sociales. Là où d'aucuns verraient le développement d'une action sociale, d'origine publique ou parapublique, Jeannine VERDES-LEROUX voit "l'emprise généralisée sur la vie quotidienne des classes populaires" même si, ajoute-t-elle, dans les faits, "l'emprise demeure très partielle". Si, sur le moment, le Front Populaire ne semble avoir apporté aucun changement dans les pratiques du service social, "Le Front Populaire, en inversant, pour un temps court le rapport entre les classes, et en modifiant durablement les représentations collectives, produit un renouvellement de ce qui se dit sur les classes populaires. L'assistance sociale forge là, irréversiblement, un des éléments importants de son idéologie spécifique : la notion de neutralité qui la place au-dessus des classes, au service de l'Homme". Toute référence aux classes sociales est désormais escamotée : "La diffusion du nouveau discours a été facilitée par l'élargissement du recrutement des assistantes sociales à d'autres catégories sociales. En toute bonne conscience, ignorant déjà l'origine de leur fonction, les nouvelles venues ont permis une équivoque durable et efficace, confondant leurs "motivations personnelles" avec le sens de l'action du service social, elles lui ont donné un masque nouveau, celui de l'aide. Parallèlement, le prêtre catholique laissait place au psychanalyste comme dépositaire du monopole doctrinal. "On peut, dit ce sociologue, faire l'hypothèse d'une homologie de fonction." "De cette homologie découle celle des modes d'inculcation. Les modes de contrôle mis en œuvre par le Superviseur et le groupe s'apparentent à ceux qu'utilisent certains cercles d'action catholique ou à des pratiques des communautés religieuses". Ce dernier point est incontestable.

L'ensemble de l'analyse est intéressante et il n'est pas douteux qu'il ne révèle quelque chose de vrai. Jeannine VERDES-LEROUX pointe à tous moments dans son ouvrage des manières de penser ou de faire et des pratiques du service social que nul ne peut contester. Ainsi, on retiendra le caractère assez bien venu de la notion d'habi-

tus (1). L'habitus — que cela soit celui des assistantes sociales ou celui des animateurs socio-culturels — rend intelligible l'importance paradoxale à première vue pour un métier qui privilégie l'être par rapport au savoir du **centre de formation fonctionnant comme une instance de confirmation**.

Ces centres de formation d'animateurs n'ont-ils pas comme souci premier de déceler ce fameux "tempérament d'animateur" comme les écoles d'assistances sociales ont pour souci de détecter les "aptitudes naturelles" et les "références morales" nécessaires à l'exercice de la profession d'assistante sociale ? Que ce soit pour devenir animateur, que ce soit pour devenir assistante sociale, un passé de militant confessionnel (mais aussi laïque) est une référence sociale excellente et la preuve d'un "habitus" déjà installé.

Pourtant, l'histoire du travail social reste à faire (2), on ne peut pas dire que Jeannine VERDES-LEROUX ait apporté dans cet ouvrage une contribution historique fondamentale. L'histoire du travail social a en effet commencé bien avant 1905, c'est-à-dire bien avant la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui a favorisé la laïcisation d'une fonction sociale qu'avait assumée depuis des siècles et tant bien que mal, l'Eglise Catholique et plus particulièrement les congrégations.

Pas un mot sur les démêlés entre Marie-Jeanne BASSOT et ses parents qui devaient les conduire au tribunal. En 1908, au cours de ce procès, le général BASSOT dénonça les maisons sociales (six à Paris) aux autorités ecclésiastiques comme des foyers d'hérésie. Le premier chapitre de l'histoire du service social en France était clos, affirme Roger H. GUERRAND et les maisons sociales durent fermer leurs portes, condamnées et par la bourgeoisie conservatrice et par l'église.

Il semble bien en effet que les pionnières aient été issues de la bourgeoisie mais pas de n'importe quelle bourgeoisie : celle qui fut marquée par le Sillon et les idées de Marc SANGNIER. A n'en pas douter, la trajectoire sociale des pionnières aurait dû être prise en compte pour éclairer la signification de leur nouveau rôle social.

L'hétérogénéité de la trajectoire sociale qui semble caractériser l'ensemble des professions aujourd'hui nouvelles, devait bien aussi caractériser les professions nouvelles d'hier.

Pierre BOURDIEU, en effet, affirme l'intérêt qu'il y aurait à éclairer ces lieux d'incertitude situés dans les positions moyennes de la structure sociale et qui sont des "lieux de passage" où se rencontrent des trajectoires sociales ascendantes et des trajectoires sociales descendantes (3). Surtout des trajectoires sociales descendantes en ce qui

(1) "Cette notion permet de rendre compte de la régularité des réactions communes à différentes catégories de travailleurs sociaux et de l'accord qui semble exister spontanément entre ces réactions et les intérêts généraux des instances médiatrices".

(2) R.-H. GUERRAND et M.-A. RUPP ont commencé à combler cette lacune dans leur ouvrage : "Brève histoire du Service Social en France" 1896-1976.- Toulouse : Privat, 1978 (coll. Regard).

(3) BOURDIEU (Pierre).- Anatomie du goût / Pierre Bourdieu, Michèle de Saint-Martin.-in Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n° 5, Octobre 1976, p. 5-81.

concerne les professions féminisées du travail social du début de ce siècle, nous en faisons l'hypothèse, même si comme a pu le constater Mme COURTECUISSÉ, la mobilité ascendante d'une grande partie des assistantes sociales est démontrée pour l'époque actuelle (1).

Que les pionnières du service social se soient trouvées en butte et à l'Eglise et à leur propre classe sociale, nous paraît tout à fait digne d'être pris en compte pour une recherche qui se voudrait scientifique. Que le service social soit majoritairement d'inspiration catholique en France et d'inspiration protestante dans les pays allemands (où est née la psychanalyse) et dans les pays anglo-saxons (où est né le case work) ne semble pas devoir intéresser ce chercheur qui, il est vrai, se situe plus en sociologue qu'en historien, pour notre part nous le regrettons.

Notre critique porte essentiellement sur la méthode. On ne fait pas d'incursions historiques en appliquant une grille de lecture de 1978 sur un discours du premier quart de siècle. Le discours des instituteurs laïques et même des militants syndicaux de l'époque stigmatisait la paresse, dénonçait l'impudeur et prônait une revanche guerrière dans des termes fort proches de ceux des pionnières du service social. De plus, il est un peu trop facile et particulièrement peu scientifique d'"illustrer" une argumentation de propos arrangeants pris au hasard de textes ou d'interviews d'assistantes sociales.

C'est ainsi que d'une quarantaine de mémoires d'élèves assistantes sociales dans les années 30, Jeannine VERDES-LEROUX chercheur au C.N.R.S., tire en tout et pour tout dix-huit lignes émaillées d'expressions un peu trop bien venues sur l'affaissement moral des ouvriers et leurs mauvais penchants. Une analyse de contenu un peu rigoureuse aurait sans doute relevé des attitudes plus nuancées.

L'analyse des congrès annuels de l'Association Nationale des Assistances de Service Social (A.N.A.S.) est un peu plus sérieuse. Elle nous montre comment par ce rituel annuel, des personnalités importantes viennent rappeler aux assistantes sociales leur rôle dans la société et célébrer avec elles les "valeurs indiscutables".

Là où Jeannine VERDES-LEROUX voit le témoignage de leur origine de classe et du caractère de classe de leur pratique, nous verrions plutôt la fixation d'une position sociale subalterne de l'assistance sociale par rapport aux personnalités éminentes qui viennent parler et par rapport aux responsables de l'instance-organisatrice : L'A.N.A.S. ou même des membres des Conseils d'Administration des différentes écoles privées.

Rappelons en effet, que de tradition administrative, les assistantes sociales ne peuvent pas faire partie du cadre A de la fonction publique. Vouées au cadre B, elles devraient donc se sentir flattées et honorées d'entendre d'éminents personnages publics qui daignent s'intéresser à elles.

(1) COURTECUISSÉ (M.), BRAMS (L.).- Les assistantes de service social 1970 - Contribution à la sociologie d'une profession.- INSERM, 1972 (Division de la recherche sociale).

Que ce soit par leur salaire ou leur statut, les assistantes sociales d'aujourd'hui ont de la peine à prendre en compte leurs origines historiques à défaut d'une appartenance actuelle à la classe dominante. Certes, elles sont rarement issues de la classe ouvrière, mais de là à se sentir investies du "rôle de chargé de mission idéologique de la classe dominante", il y a un grand pas qu'elles franchissent difficilement (sauf à l'occasion de sessions de formation suffisamment culpabilisantes à ce sujet). Du reste le taux exceptionnel de militantisme confessionnel déjà remarqué par Mme COURTECUISSÉ ne va pas dans le sens d'une appartenance ou d'une identification aux valeurs de la classe dominante, ce serait au contraire le signe d'une mobilité sociale active et d'une trajectoire sociale qui exclut toute appartenance définitivement fixée à la classe dominante (1).

"Le Travail Social" est pourtant un livre important, car il réunit dans une approche unique les différents agents du service social apparus depuis le début du siècle, aussi bien dans le domaine de l'assistance que dans celui de l'éducation, de la prévention et de l'animation. On peut toutefois s'interroger sur l'intérêt d'un tel travail pour une meilleure connaissance du service social et l'amélioration de ses pratiques. Nous craignons en effet que ce livre soit rejeté par l'ensemble des professionnels qui n'en retiendront (provisoirement) que l'accusation de complicité avec la classe dominante. De plus, un tel type de raisonnement ne peut que conforter les responsables des écoles de formation dans l'idée que la sociologie est inutile, voire nocive, parce que démobilisante. A quoi bon faire entrer dans les écoles cette désespérance que ne manque pas d'induire une analyse aussi réductrice que celle proposée par Mme VERDES-LEROUX. Du bon usage des sciences sociales, la profession, nous semble-t-il, aurait tout à gagner. Un tel ouvrage n'y incline guère.

Geneviève POUJOL

2^e analyse — Tout bien pesé, l'ouvrage de J. VERDES-LEROUX "Le travail social" est plus désagréable que dérangeant : à travers une remise en question sévère du travail social considéré comme fidèle et solide auxiliaire de la domination de la classe bourgeoise, ce livre apparaît surtout comme un fleuron typique d'un nouveau filon d'inspiration largement exploité depuis quelques années par une certaine littérature sociologique dont l'éthique et les objectifs n'apparaissent pas clairement.

Ce filon consiste, semble-t-il, à s'infiltrer pour un temps, au titre de chercheur, dans les archives et dans les équipes de tel ou tel secteur du travail social. Par la suite, les auteurs utilisent les matériaux ainsi obtenus à un éreintage des professions concernées, destiné à une démonstration nettement plus idéologique que scientifique.

Ainsi l'analyse du travail social proposée par J. VERDES-LEROUX peut-elle faire figure de simple support à une lecture très banale de la société en termes d'affrontements de classes et de rapports entre dominants et dominés. Dans cette démarche, le travail

(1) POUJOL (Geneviève).- La dynamique des associations. Collection les Amis du Centre d'Etudes Sociologiques, 1978.

social est systématiquement et arbitrairement confiné dans une fonction de **chien de garde** de la classe bourgeoise.

Cette démarche aboutit à un livre déplaisant parce que son apparente logique interne, souvent fondée sur le caractère brillant d'affirmations péremptoires, se ferme comme un piège sur le lecteur, rendant pratiquement impossible toute discussion. Déplaisant également parce que les travailleurs sociaux sont ici soumis à la réduction d'un décryptage de leur fonction symbolique et idéologique, ce qui a pour effet d'annihiler totalement la réalité vécue, sensible de leur pratique professionnelle, et de tourner en dérision leurs interrogations et leurs déchirements.

Le piège est, dans le livre de J. VERDES-LEROUX, d'autant plus vicieux que les analyses sur les contradictions, les compromissions et les faiblesses du travail social se révèlent souvent intéressantes, sans pour autant justifier, à notre sens, une mise en cause aussi radicale des professions sociales.

On retiendra à titre d'exemple, l'intérêt de l'analyse du développement du travail social, comme signe d'une extension inquiétante du contrôle social : **"L'Etat libéral se donne un droit de regard critique et d'intervention toujours plus grand sur la sphère privée"**.

L'accroissement de l'emprise des disciplines "psy" sur le travail social apparaît également à l'auteur comme l'un des moyens nouveaux que les classes dominantes se sont donnés pour assurer leur pérennité : **"Au service social, la psychologie et la "science psychanalytique" fournissent une technique — le case work — particulièrement efficace pour transformer le jugement en fait scientifique, les déterminismes économiques en particularités de comportements"**. Ou encore, à propos de l'évolution des professions de l'action éducative : **"le grand frère des années 40, devenu père et mère dans les années 50, se transforme maintenant en membre de "l'équipe de psychopédagogie médico-sociale"**.

L'intérêt de certaines analyses fait d'autant plus regretter les excès du procès intenté aux travailleurs sociaux dont la pratique tout entière ne serait que **"dissimulation", "habillage", faux semblants, "manipulations"** au service de **"l'imposition des normes bourgeoises"**.

Ce procès sans appel est une constante dans les écrits des "nouveaux sociologues" du travail social. De même, on y retrouve l'affirmation de l'inconscience totale des travailleurs sociaux quant à la réalité de leurs fonctions. Ainsi J. VERDES-LEROUX évoque-t-elle **"les éléments d'autojustification qui permettent (au travail social) d'entretenir l'indispensable méconnaissance des conditions de son exercice"** ; ou encore : **"la cécité des agents et le brouillage de leurs discours"**.

Les nouveaux sociologues du travail social semblent affectionner particulièrement ce genre de jugements : Ainsi par exemple, M. AUTES (1) compte parmi les caractères principaux de l'idéologie du travail social **"l'attachement à une notion imaginaire"**

(1) *Idéologie et pratique du travail social de prévention*, ouvrage collectif sous la direction de J.P. LIEGÉOIS, Privat 1977.

de la liberté fondée par une méconnaissance totale des déterminismes du sujet et de l'action humaine". De son côté, J.P. LIEGEOIS exprime une haute idée de la mission salvatrice du sociologue auprès du travailleur social : "Face au travail social et à son idéologie, le rôle du sociologue ne peut être que de disperser les fumées vaporeuses du monde imaginaire où évolue le travailleur social et de lui restituer le sens de son action de sujet social".

ETUDES

Nul doute que les travailleurs sociaux seront très sensibles à la sollicitude des clairvoyants sociologues soucieux de leur ôter leurs oeillères et de les révéler à eux-mêmes!

Bertrand SACHS

CLIMAN (Bernard) - Le musée, agent d'innovation culturelle... Strasbourg : Conseil de l'Europe - 1977 - 38 p. - 29 cm.

Notes préliminaires, par Bernard CLIMAN, sur le rôle du musée, avec une attention particulière sur les musées d'histoire naturelle. Les musées ont un rôle important à jouer dans le développement de la culture et de l'éducation. Ils doivent être ouverts à tous et offrir des programmes adaptés à différents publics.

I - Les musées ont un rôle à jouer dans le développement de la culture et de l'éducation. Ils doivent être ouverts à tous et offrir des programmes adaptés à différents publics.

II - Au regard des moyens dont ils disposent et de leur position, les pouvoirs publics doivent reconnaître le rôle important des musées et leur offrir des ressources adéquates.

III - Le musée comme foyer de création et de diffusion de la culture.

IV - La population locale comme bénéficiaire des actions muséales.

V - Le musée comme espace de dialogue et de rencontre.

VI - Le musée comme espace de formation et de perfectionnement.

VII - Le musée comme espace de recherche et de documentation.

VIII - Le musée comme espace de médiation culturelle.

ETUDES

GILMAN (Bernard).- Le musée, agent d'innovation culturelle... - Strasbourg : Conseil de l'Europe, 1977.- 38 p ; 29 cm.

Notre hypothèse, précise Bernard GILMAN, est qu'à partir du capital-musée, avec bien sûr des moyens complémentaires, mais surtout en redéfinissant les missions du musée, en reprécisant les priorités, en redistribuant les tâches, nous pouvons donner un rôle novateur à ces institutions. L'auteur développe son rapport autour des thèmes suivants qui sont ou des constatations ou déjà des propositions.

I - Les musées n'ont pas les moyens d'assumer toutes les fonctions qu'on leur assigne traditionnellement. A savoir :

- la constitution ou l'enrichissement des collections
- l'étude et l'entretien de ces collections et leur présentation
- l'animation avec toutes ses composantes.

II - Au regard des moyens dont ils disposent et de leur politique, les pouvoirs publics doivent repréciser les missions du musée et redéfinir des priorités. Bernard GILMAN en avance trois :

- le musée comme foyer de création
- la population locale comme finalité
- le musée comme partie prenante

d'une politique globale d'action culturelle dans une ville ou une région.

L'argumentation du Maire Adjoint de la Ville de Grenoble est convaincante, car il illustre ses propos d'exemples concrets. On retiendra des expériences d'animation des enfants au Musée de Pau, par le muséo-bus de Marseille, l'écomusée du Creusot et l'animation des musées en direction du 3^e âge à Marseille.

Il ne s'agit plus en effet de considérer d'une part les œuvres, un patrimoine et d'autre part un public potentiel. "Il ne s'agit plus d'avoir comme objectif d'amener ce public, d'une façon ou d'une autre, à regarder et si possible goûter ces œuvres, mais de considérer d'abord une population, déceler ses attentes et enfin faire des choix dans cette population, car à vouloir s'adresser à tous, on n'est entendu (ou goûté) que par quelques-uns et pour tout dire par peu de monde.

Or les musées coûtent cher, 10 % des dépenses culturelles des communes françaises leur sont consacrées. Pour beaucoup d'élus ce sont des institutions surannées, d'autres estiment qu'on peut encore les dépoussiérer.

D'autres enfin, Bernard GILMAN en fait partie, présentent que le musée peut être efficace et novateur.

Pour cela la réflexion est nécessaire, la recherche aussi. L'auteur en esquisse le modèle. Il ne s'agit pas là d'une étude supplémentaire, mais d'un projet d'offrir aux collectivités locales et aux musées de province, l'occasion de se faire entendre.

G. POUJOL

**DERNIERES ACQUISITIONS DU CENTRE DE DOCUMENTATION
DE L'INSTITUT NATIONAL D'EDUCATION POPULAIRE**

- BALAZS (G.).- Opinions sur le marginalisme : analyse d'interview de spécialistes de la Jeunesse/G. Balazs, C. Mathey.- *in* Cahier du Centre d'Etudes de l'Emploi n° 7, Paris, 217 rue du Faubourg Saint-Honoré.
- BALDIZZONE (José).- De l'éducation populaire à l'animation globale.- Paris : Ligue de l'Enseignement, (1977).- 142 p. ; 22 cm.- (Les Cahiers de l'Education Permanente).
- BELLEVILLE (Pierre).- Les attitudes culturelles actuelles des travailleurs manuels.- [Paris] : Centre de Culture ouvrière-est, 1977.- 251 p. ; 29 cm.
- BESSE (Michel).- Option animation culturelle : rapport de synthèse/Michel Besse, Michel Doucin, Frédéric Tiberghien ; promotion André Malraux.- Paris : Ecole Nationale d'Administration, 1977.- n.p. ; 30 cm.
- BORDAZ (Robert).- Le centre Pompidou : une nouvelle culture.- Paris : Editions Ramsay, 1977.- 197 p. ; 22 cm.
- Le Centre Culturel et la lecture des enfants : une expérience de Saint-Pierre des Corps.- Paris : Magnard, 1973.- 143 p. ; 18 cm.- (Lecture en liberté).
- CENTRE D'ETUDES D'OPINION.- Les Jeunes téléspectateurs de 8 à 14 ans et la télévision : rapport de synthèse sur les enquêtes menées par le C.E.O. en Mai et Décembre 1976.- Paris : C.E.O., 1976.- 152 p. ; 30 cm.
- CERTEAU (Michel de).- La culture au pluriel.- Paris : Union générale d'édition, 1974.- 313 p. ; 18 cm.- (Coll. 10/18. 830).
- CHOISIR SES LOISIRS.- Rapport de la commission d'étude présidée par Jacques Blanc.- Paris : la Documentation française, 1977.
- CONGRES NATIONAL DE PEUPLE ET CULTURE.- IVe, Montauban, 1977.- Education populaire. Culture et territoire.- Paris : Peuple et Culture, 1977.- 127 p. ; 21cm.
- DAIGLE (Jean-Guy).- La culture en partage : Grenoble et son élite au milieu du XIX^e siècle.- Grenoble : Presses Universitaires, 1977.- 186 p. ; 24 cm.- (Etudes Dauphinoises 5 ; Cahiers d'Histoire 7).

FAURÉ (Michel).- Le groupe Octobre.- Paris : Christian Bourgeois, 1977.- 402 p. ; 20 cm.

FRANCE.- Commerce et artisanat (Ministère).- L'Animation des villes/Préf. et conclusion par M. Vincent Ansquer.- Paris : Ministère du Commerce et de l'Artisanat: 1976.- 213 p. : 22 cm.- (Dossier ouvert).

GALAMBAUD (Bernard).- Les jeunes travailleurs d'aujourd'hui : refus et attentes des jeunes face au travail salarié.- Toulouse : Privat, 1977.- 252 p. ; 21 cm.- (Epoque).

GAUTHIER (Guy).- Des militants dans l'animation/Guy Gauthier et Claude Sageot.- Paris : Ligue Française de l'Enseignement, (1977).- 151 p.- (Les Cahiers de l'Education Permanente).

HOUSSAYE (Jean).- Un avenir pour les colonies de vacances.- Paris : Editions ouvrières, 1977.- 159 p. ; 21 cm.- (Collection Points d'appui, éducation).

LABOURIE (Raymond).- Les institutions socio-culturelles.- Paris : Presses Universitaires de France, 1978.- 238 p. ; 21 cm (L'éducateur).

LE THANH KHOI.- Jeunesse exploitée, jeunesse perdue.- Paris : Presses Universitaires de France, 1978.- 227 p. ; 22 cm.- (Sociologie d'aujourd'hui).

LE VEUGLE (Jean).- Devenir animateur et savoir animer : comment former et se former pour pratiquer l'animation.- Toulouse ; Privat, 1977.- 188 p. ; 21 cm.- (Epoque).

MANDON (Daniel).- Les barbelés de la culture : St-Etienne une ville ouvrière.- Lyon : Federop, 1976.- 380 p.

MARIET (François).- Les classes de nature : classes de mer, classes de neige, classes vertes./ François Mariet, Claude Moreau, Louis Porcher.- Paris : E.S.F., 1977.- 130 p. ; 24 cm.- (Science de l'Education).

MARTIN (Germain-Louis).- Les associations ouvrières au XVIII^e siècle : 1700-1792.- Genève : Slatkine : Megariotis ; [Paris] : [Diffusion champion], 1974.- 277 p. ; 23 cm.- Bibliogr. p. 3-7.

MAUGER (Gérard).- La vie buissonnière : marginalité petite bourgeoise et marginalité populaire/Gérard Mauger, Claude Fossé.- Paris : Maspero, 1977.- 262 p. ; 22 cm.

MOLLARD (Claude).- L'enjeu du centre Georges Pompidou.- Paris : Union Générale d'Édition, 1976.- (10/18).

MOULINIER (Pierre).- Animateurs rémunérés : une profession comme les autres ? - Paris : G.R.E.P. (Groupe de Recherche et d'Éducation pour la Promotion), 1977.- 4 fascicules ; 30 cm.

MURY (Gilbert).- Les jeunes de la rue : ce qu'ils disent de leur vie quotidienne : fa-

mille, travail, violence, sexualité, drogue/Gilbert Mury, Vincent de Gaulejac.- Toulouse : Privat, 1977.- 233 p. ; 21 cm.- (Epoque).

RAND (Yaacov).- Dépendance à l'égard du champ et appartenance culturelle.- Paris : C.N.R.S., 1975.- (Coll. Les monographies françaises de psychologie).

ROSANVALLON (Pierre).- Pour une nouvelle culture politique/Pierre Rosanvallon, Patrick Viveret.- Paris : Editions du Seuil, 1977.- 154 p. ; 21 cm.- (Intervention).

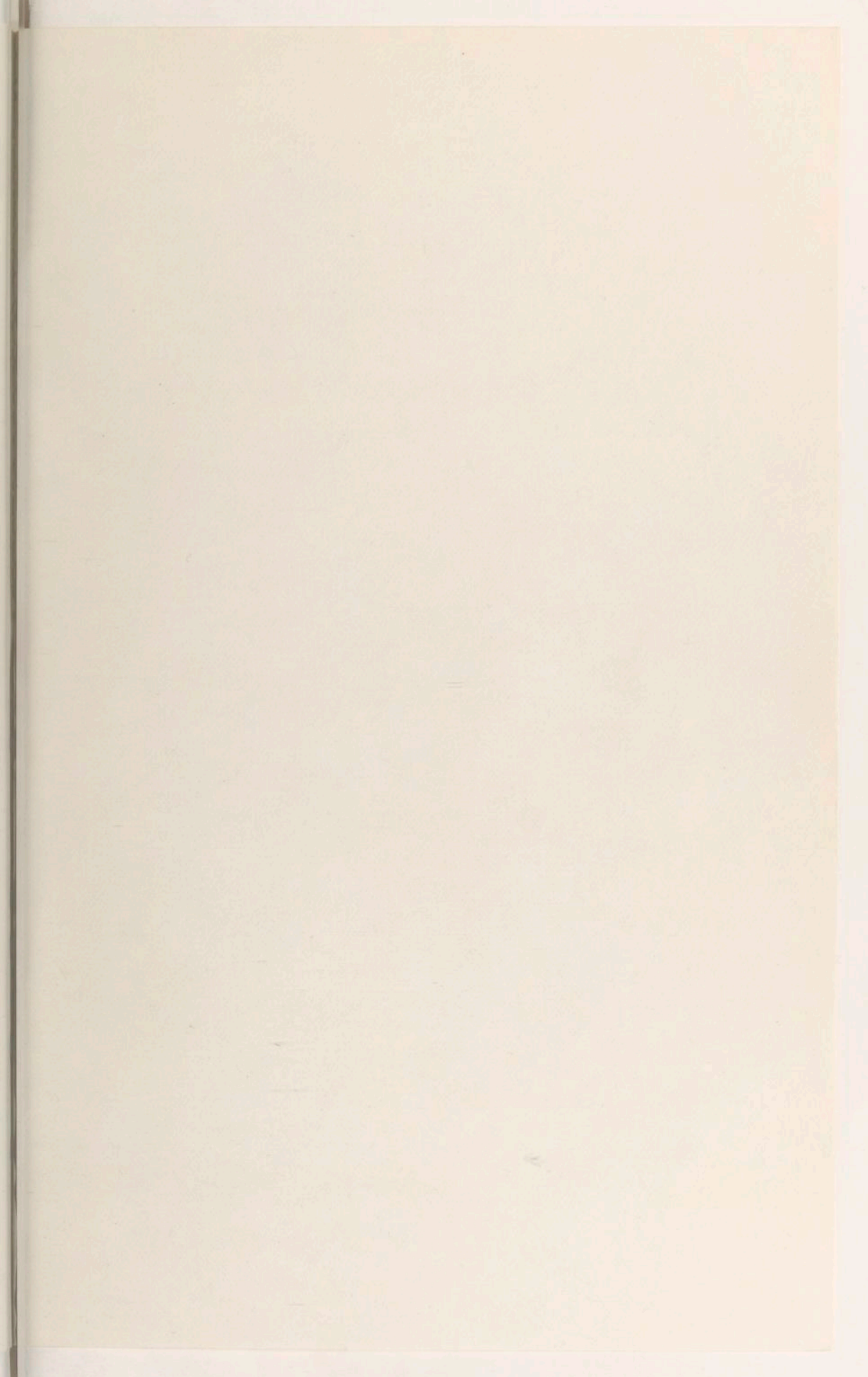
RICHTER (N.).- Les bibliothèques populaires.- Le Mans : Bibliothèque universitaire, 1977 (Université du Maine. Formation continue).

VARINE (Hugues de).- La Culture des autres. Paris : Seuil, 1976.- 252 p. ; 21 cm.- (Coll. techno-critique).

VASQUEZ (Emile).- Connaissez-vous les colonies et les centres de vacances : ce souffle d'un été.- Lyon : Camugli, 1977.- 229 p. ; 21 cm.- (Problèmes de la vie quotidienne).

NOTES

Extrait de T.V.A. - Déclaration n° 238 de 3-03-1974
C.P.F. n° 604 AD
J. rue des Arènes - 75012 PARIS
Téléphone: 01 47 00 11 11
Département de la Seine 1974



Département de la Seine
Mairie de Paris
7, rue de Ardenne - 75019 PARIS
TÉLÉPHONE 204 20

Service des V.A. - Bureau n° 233 - 200-1914

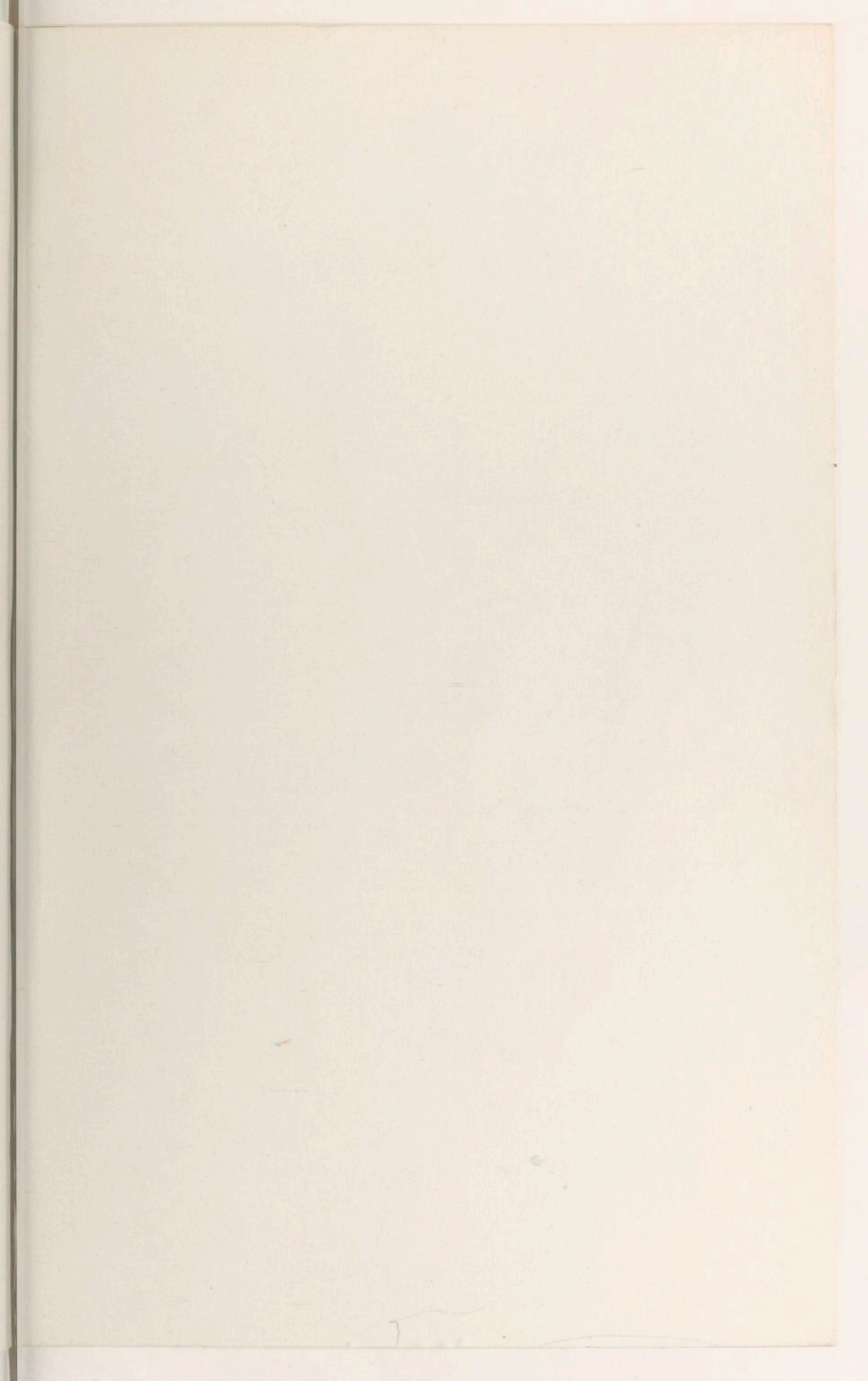


Table des matières

	Pages
Augustin GIRARD Les politiques culturelles communales : une compétence nouvelle	1
Jean-Luc DURNEZ, Jean-Paul MIROUX Adolescents et personnes âgées dans un centre de vacances : « Les Tréteaux d'un temps »	15
Bernard CORNET Une action de préanimation : « Quartier La ROUSSE à MIRAMAS »	25
Annie OBERTI La qualité des émissions de radio et de télévision pour les jeunes	35
Le fonds d'intervention culturel	39
INFORMATIONS	
— Vie associative : L'U.F.C.V. à Livre ouvert — Un jeu-concours de l'U.F.C.V. — La majorité à 16 ans dans les associations — Lu dans la presse	53
— Formation et animation : Esquisse d'un bilan des M.E.P. dans les villes nouvelles et dans les Z.U.P. — L'école et l'action culturelle — Améliorer la formation des responsables et faciliter l'encadrement des activités éducatives de Loisirs	58
— Audio-visuel et animation : La vidéo, un nouveau circuit d'information — Audio-visuel et formation continue (Jacques OPPENHEIM)	66
— Animation et vie locale : L'animation des villes — L'animation sociale et culturelle de la commune	73
— Informations générales : Multi-média et animation locale — Les loisirs des adolescents	78
— Notes documentaires : Analyses d'ouvrages, études	81